



20^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

17 juin 2026 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de M. Frédéric Vaucher, président (PLR)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris le président **(35 membres)** : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Crevoisier Mourad (POP), Curty Sarah (PLR), Duding Laurent (PS), Erard Monique (Les Vert-e-s), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Galley Roland (UDC), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Houlmann David (PS), Houlmann Laure (PS), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Maillard Alicia (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Simonin Eric (POP), Spoletini Giovanni (PS), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vogel Stéphanie (PLR), Vögtli Michaël (Les Vert-e-s), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP), Zender Lara (POP)

Suppléant-e-s présent-e-s (3 membres) : Mme et MM. Maxime Jacot (Les Vert-e-s), Kaufmann Pascal (PVL), Robbiani Catherine (PS)

Membres du Conseil général excusé-e-s (6 membres) : Mmes et MM. Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Djebaili Karim (PS), Leitenberg Brigitte (PVL), Räss Lukas (UDC), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s)

Conseil communal : M. Théo Bregnard (POP), président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), vice-président, Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s), M. Thierry Brechbühler (UDC) et M. Théo Huguenin-Elie (PS)

20^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mercredi 17 juin 2026 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 18^e séance du Conseil général du 21 avril 2026
3. Assermentation et nominations au sein des Commissions (voir annexe)
4. Comptes 2025 : rapports du Conseil communal (26.022), de la Commission financière (26.025) et des sous-commissions
 - a. discussion générale ;
 - b. discussion de détail et traitement des interpellations ;
 - c. vote de l'arrêté ;
 - d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.
5. Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général :
 - a. discours du président sortant du Conseil général ;
 - b. élection du Bureau du Conseil général pour l'année 2026-2027 ;
 - c. discours de la présidente du Conseil général pour l'année 2026-2027.

Frédéric Vaucher
président du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS APRÈS L'ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR

- 26.028 – **Interpellation** interpartis intitulée « Vers la fin de l'accueil des enfants aux urgences de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds ? », déposée le 09.06.2026

LES URGENCES QUI NE SONT PAS DANS L'ORDRE DU JOUR

- 26.029 – **Projet de motion cantonale** : « Initiative communale : motion concernant l'application de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel en termes de sauvegarde du patrimoine horloger »
- 26.030 – **Projet d'arrêté** de la Commission financière intitulé « Politique cantonale en termes de sauvegarde du patrimoine horloger », déposé le 12.06.2026
- 26.032 – **Interpellation urgente** interpartis intitulée « 'La Plage des Six Pompes' : À quel prix pour les commerçants locaux ? », déposée le 16.06.2026

Introduction de la séance

M Frédéric Vaucher, président :

- En préambule, je vous rappelle qu'il s'agit de la dernière séance qui se déroulera dans cette salle avant les travaux de l'Hôtel de Ville. La prochaine séance qui se tiendra au mois de septembre aura lieu à l'aula du collège des Forges.

Je vous informe des objets qui ont été déposés après l'envoi de l'ordre du jour :

- l'interpellation interpartis 26.028 intitulée « Vers la fin de l'accueil des enfants aux urgences de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds »,
- un projet d'arrêté déposé par la Commission financière, avec demande d'urgence, pour acter le dépôt, par voie d'initiative communale, d'un projet de motion cantonale : le projet de motion cantonale a le numéro 26.029, et le projet d'arrêté a le numéro 26.030,
- l'interpellation urgente interpartis 26.032 intitulée « *La Plage des Six Pompes* : à quel prix pour les commerçants locaux ? »

Ces objets ont été imprimés et distribués sur les pupitres. Les interpellations seront traitées dans le cadre de la discussion de détail des comptes. Nous traiterons le projet de motion cantonale et le projet d'arrêté après le traitement du rapport des comptes, mais avant la partie protocolaire.

Je vous informe également que notre vice-présidente s'absentera peut-être en cours de séance afin de s'occuper de sa fille.

Adoption du procès-verbal de la 18^e séance du Conseil général du 21 avril 2026

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté.

Nominations au sein des commissions

Commission des naturalisations et des agrégations (art. 143 du règlement général)

5 membres (1 PLR-Le Centre, 1 PS, 1 POP, 1 Les Vert-e-s, 1 UDC)

Nom, prénom	Parti
Angehrn Jennifer	UDC
Thiémard-Clémentz Béatrice	Les Vert-e-s
Dieudonné Niyibizi	PLR-Le Centre
Madueno Nicanor	POP
Karunakaran Sayanthini	PS

Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle (13.100)

6 membres (en tout 12 membres, 6 membres pour Le Locle – 1 PLR-Le Centre, 2 PS, 1 POP, 1 Les Vert-e-s, 1 UDC)

Nom, prénom	Parti
Pittet Vincent	UDC
Rochat Grégory	Les Vert-e-s
Vaucher Alain	PLR-Le Centre
Zender Lara	POP
Duding Laurent	PS
Lebet Matthias	PS

Commission temporaire de planification territoriale ([lien sur le rapport de création de la commission avec l'arrêté en annexe](#))

11 membres (3 PLR-Le Centre, 3 PS, 2 POP, 2 Les Vert-e-s, 1 UDC)

Nom, prénom	Parti
Brechbühler Jean-Pierre	UDC
Tissot Nathalie	Les Vert-e-s
Rochat Grégory	Les Vert-e-s
Moser Claude-André	PLR-Le Centre
Vaucher Frédéric	PLR-Le Centre
Oppliger Christophe	PLR-Le Centre
Simonin Eric	POP
Reverchon Mathilde	POP
Brossard Carmen	PS
Bühler Pascal	PS
Gagnebin Monique	PS

Commission de gestion du DUSTEB (art. 144 du règlement général)

13 membres (3 PLR-Le Centre, 3 PS, 3 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Parti
Brechbühler Jean-Pierre	UDC
Räss Lukas	UDC
Dubois Yann	Les Vert-e-s
Jacot Maxime	Les Vert-e-s
Steudler Adrien	PLR-Le Centre
Graf Benjamin	PLR-Le Centre
Schneider Olivier	PLR-Le Centre
Vollers Sabrina	POP
Turchi Nicolas	POP
Mouche Virginie	POP
Lebet Matthias	PS
Bühler Pascal	PS
Robbiani Catherine	PS

Commission de gestion du DICI (art. 144 du règlement général)

13 membres (3 PLR-Le Centre, 3 PS, 3 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Parti
Pittet Vincent	UDC
Tanner Lucas	UDC
Tritten Jean-Jacques	Les Vert-e-s
Louvet Nicolas	Les Vert-e-s
Moser Claude-André	PLR-Le Centre
Vaucher Frédéric	PLR-Le Centre
Marty Jonathan	PLR-Le Centre
Jeandroz Françoise	POP
Boillat Blandine	POP
Reverchon Matthieu	POP
Brossard Carmen	PS
Houlmann David	PS
Moretti Andrea	PS

Commission de gestion du DEFASI (art. 144 du règlement général)

13 membres (3 PLR-Le Centre, 3 PS, 3 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Parti
Brechbühler Jean-Pierre	UDC
Gerber Ludovic	UDC
Voegtli Michaël	Les Vert-e-s
Giamboni Stefano	Les Vert-e-s
Ummel Christophe	PLR-Le Centre
Curty René	PLR-Le Centre
Allemann Romain	PLR-Le Centre
Schneeberger Marina	POP
Madueno Nicanor	POP
Perret Julie	POP
Houlmann Laure	PS
Karunakaran Sayanthini	PS
Toure Amadou	PS

Commission de gestion du DJEPR (art. 144 du règlement général)

13 membres (3 PLR-Le Centre, 3 PS, 3 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Parti
Angehrn Jennifer	UDC
Gallet Roland	UDC
Tissot Nathalie	Les Vert-e-s
Dubois Yann	Les Vert-e-s
Curty Sarah	PLR-Le Centre
Vogel Stéphanie	PLR-Le Centre
Lecourt Pascal	PLR-Le Centre
Reverchon Mathilde	POP
Maule Gianfranco	POP
Bieler Gaëtan	POP
Duding Laurent	PS
Gagnebin Monique	PS
Blaser Mickaël	PS

Commission de gestion du DSESS (art. 144 du règlement général)

13 membres (3 PLR-Le Centre, 3 PS, 3 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Parti
Angehrn Jennifer	UDC
Christen Jean-Denis	UDC
Voegtli Demarle Line	Les Vert-e-s
Erard Monique	Les Vert-e-s
Freitag Manon	PLR-Le Centre
Froidevaux Romain	PLR-Le Centre
Oppliger Christophe	PLR-Le Centre
Zender Lara	POP
Simonin Eric	POP
Beroud Olivier	POP
Djebaili Karim	PS
Spoletini Giovanni	PS
Maillard Alicia	PS

Commission financière (43.10)

15 membres (3 PLR-Le Centre, 4 PS, 3 POP, 3 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Parti
Angehrn Jennifer	UDC
Brechbühler Jean-Pierre	UDC
Rochat Grégory	Les Vert-e-s
Voegtli Demarle Line	Les Vert-e-s
Voegtli Michaël	Les Vert-e-s
Vaucher Alain	PLR-Le Centre
Curty Anthony	PLR-Le Centre
Mores Zacchary	PLR-Le Centre
Zender Lara	POP
Reverchon Mathilde	POP
Mourad Crevoisier	POP
Brossard Carmen	PS
Houlmann David	PS
Gagnebin Monique	PS
Duding Laurent	PS

M. Frédéric Vaucher, président :

- Une annexe indiquant les candidats au sein des commissions dès le 1^{er} juillet prochain vous a été transmise avec l'ordre du jour. Ces candidatures appellent-elles des remarques ?

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Nous annonçons un changement dans l'une des commissions : au sein de la commission de gestion du DICI, M. Brandon Alves Esteves remplace M. Lucas Tanner.

Aucun autre changement n'étant communiqué et personne ne s'opposant aux différentes candidatures, celles-ci sont acceptées tacitement.

Commission La Chaux-de-Fonds - Winterthur

M. Francis Bärtschi, POP, est proposé en remplacement de M. Didier Baumgartner.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Francis Bärtschi est élu tacitement.

26.022

Rapport du Conseil communal

à l'appui des

COMPTES 2025

(6 mai 2026)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Nous vous présentons les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2025 ainsi que le projet d'arrêté relatif à leur approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- l'arrêté d'approbation des comptes.

1. COMPTE DE RESULTAT

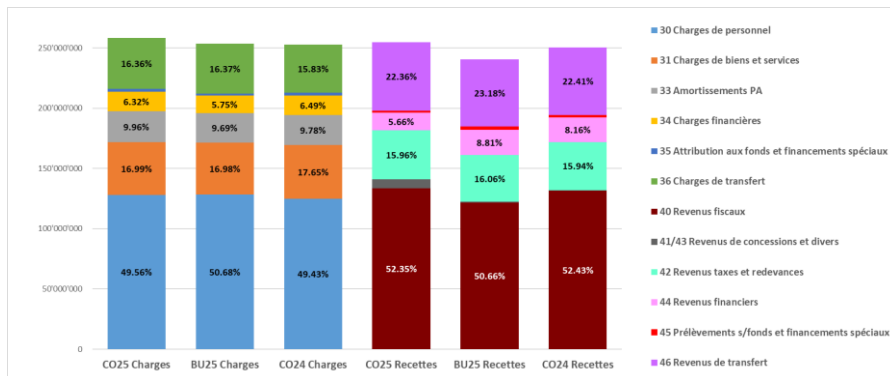
1.1 Comparaison des comptes 2025 - budget 2025 - comptes 2024

Les comptes 2025 présentent un bénéfice de CHF 1'202'212.02 soit une amélioration de CHF 7'418'462.02 par rapport au budget 2025. Cette amélioration est principalement liée à la hausse des recettes fiscales. Une attribution de CHF 500'000.- à la réserve de politique conjoncturelle a été enregistrée en lieu et place du prélèvement de CHF 1'700'000.- prévu au budget.

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

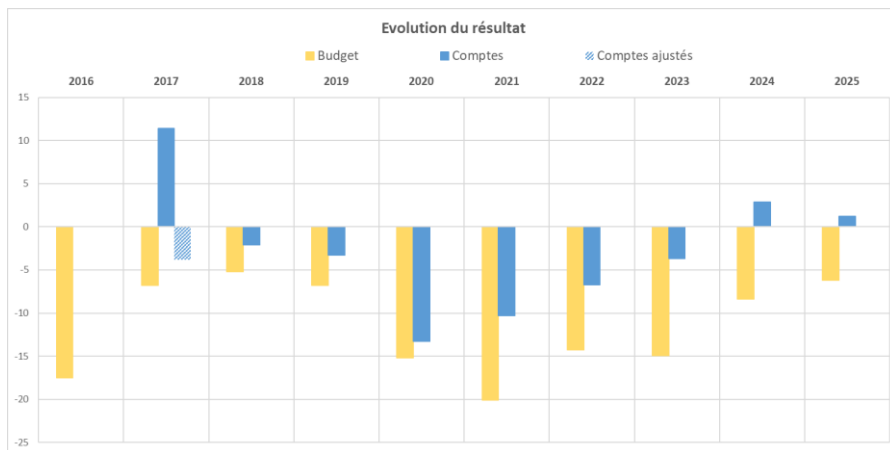
	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart C25 - BU25	Ecart C25 - C24
Charges d'exploitation	283'576'297.51	280'933'620	276'871'129.83	2'642'677.51	6'705'167.68
30 Charges de personnel	127'959'554.38	128'450'860	124'923'095.12	-491'305.62	3'036'459.26
31 Biens, services, autres charges exploitation	43'864'551.51	43'039'630	44'609'215.81	824'921.51	-744'664.30
33 Amortissements patrimoine administratif	25'706'790.53	24'562'820	24'725'899.29	1'143'970.53	980'891.24
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'114'718.91	1'337'580	2'048'788.18	777'138.91	65'930.73
36 Charges de transfert	42'227'230.30	41'496'720	39'992'959.17	730'510.30	2'234'271.13
39 Imputations Internes	41'703'451.88	42'046'010	40'571'172.26	-342'558.12	1'132'279.62
Revenus d'exploitation	-282'129'317.84	-261'366'890	-270'649'087.25	-20'762'427.84	-11'480'230.59
40 Revenus fiscaux	-133'415'023.60	-121'850'000	-131'363'145.46	-11'565'023.60	-2'051'878.14
41 Revenus régaliens et de concessions	-217'688.36	-207'140	-211'735.97	-10'548.36	-5'952.39
42 Taxes et redevances	-40'670'298.34	-38'630'930	-39'945'235.33	-2'039'368.34	-725'063.01
43 Revenus divers	-7'415'461.80	-344'000	-464'732.69	-7'071'461.80	-6'950'729.11
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-1'719'593.01	-2'543'410	-1'952'196.43	823'816.99	232'603.42
46 Revenus de transfert	-56'987'800.85	-55'745'400	-56'140'869.11	-1'242'400.85	-846'931.74
49 Imputations internes	-41'703'451.88	-42'046'010	-40'571'172.26	342'558.12	-1'132'279.62
Résultat provenant des activités d'exploitation	1'446'979.67	19'566'730	6'222'042.58	-18'119'750.33	-4'775'062.91
34 Charges financières	16'317'639.19	14'565'950	16'412'915.20	1'751'689.19	-95'276.01
44 Revenus financiers	-14'433'348.88	-21'182'900	-20'453'512.55	6'749'551.12	6'020'163.67
Résultat provenant de financements	1'884'290.31	-6'616'950	-4'040'597.35	8'501'240.31	5'924'887.66
Résultat opérationnel	3'331'269.98	12'949'780	2'181'445.23	-9'618'510.02	1'149'824.75
38 Attribution à la réserve de politique conjoncturelle	500'000.00	0	0.00	500'000.00	500'000.00
48 Prélèvement aux fonds	-61'200.00	-61'200	-61'200.00	0.00	0.00
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	0.00	-1'700'000	0.00	1'700'000.00	0.00
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'972'282.00	-4'972'330	-4'972'282.00	48.00	0.00
Résultat extraordinaire	-4'533'482.00	-6'733'530	-5'033'482.00	2'200'048.00	500'000.00
Résultat total	-1'202'212.02	6'216'250	-2'852'036.77	-7'418'462.02	1'649'824.75

La répartition des charges et revenus est relativement stable entre les comptes et le budget, à savoir :



Les charges de personnel représentent environ le 50% des charges totales et les revenus fiscaux plus de 50% de la totalité des revenus.

L'évolution du résultat au cours des dix dernières années a subi de fortes variations :

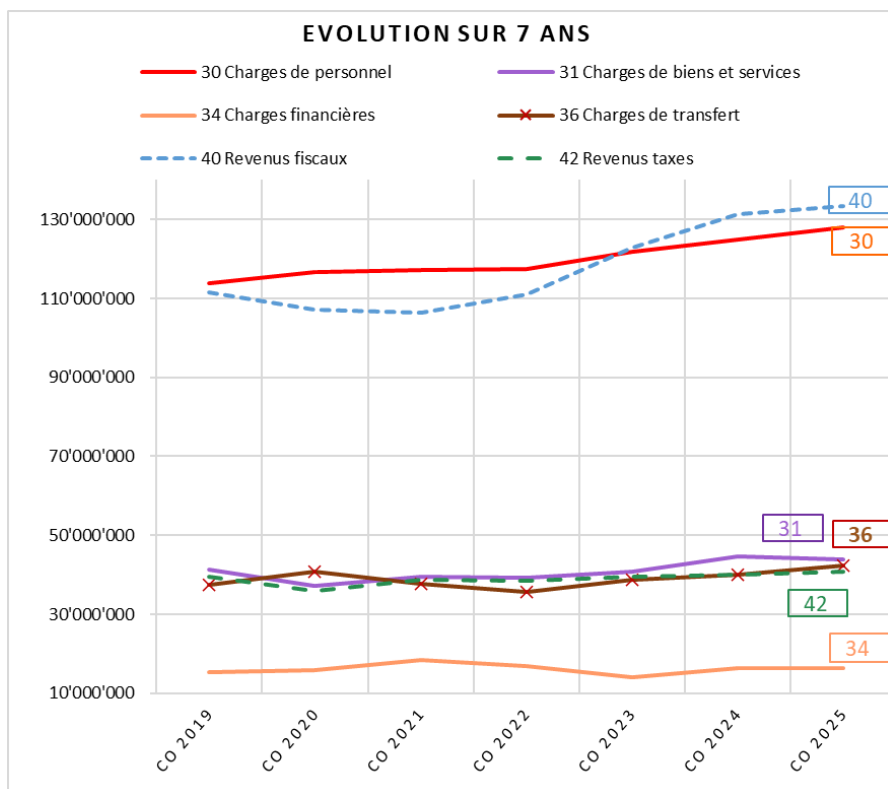


Cette évolution suscite les commentaires suivants :

- En 2016, le résultat des comptes était de CHF 0.- suite à un prélèvement de CHF 9.9 millions à la réserve de politique conjoncturelle

- Le bénéfice de 2017 est lié au remboursement exceptionnel de l'ex-casse de pension du personnel d'un montant de CHF 15.2 millions (sans ce remboursement, déficit de CHF 3.8 millions).
- En 2020, suite à l'introduction de la réforme fiscale cantonale, les comptes se sont fortement détériorés (déficit de CHF 13.3 millions)
- Diminution progressive du déficit des comptes depuis l'exercice 2021.

L'évolution des principales rubriques du compte de résultat est la suivante pour les derniers exercices :



Globalement, nous pouvons ainsi constater :

- Une augmentation constante, mais maîtrisée, des charges de personnel
- Une stabilité des autres charges

- Une baisse des recettes fiscales en 2020 et une reprise de la croissance à partir de 2022

1.2 Charges de personnel (groupe 30)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'689'932.81	1'667'580	1'735'101.98	1.34
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	59'291'280.35	59'686'820	57'542'692.95	-0.66
302 Salaires des enseignants	41'338'584.50	40'838'010	39'950'422.70	1.23
303 Travailleurs temporaires	13'406.00	51'600	10'656.00	-74.02
304 Allocations	1'837'078.15	1'796'020	1'857'186.95	2.29
305 Cotisations de l'employeur	22'729'960.26	23'302'230	22'727'943.70	-2.46
309 Autres charges de personnel	1'059'312.31	1'108'600	1'099'090.84	-4.45
30 Total	127'959'554.38	128'450'860	124'923'095.12	-0.38

Pour l'ensemble de l'administration, les charges de personnel sont légèrement inférieures au budget 2025 et augmentent de CHF 3 millions par rapport aux comptes 2024.

Pour rappel, les échelons qualitatifs et quantitatifs ont été octroyés au 1er janvier 2025. Les comptes et le budget 2025 ont été établis en prenant en compte la hausse de l'IPC (1.1% pour le personnel relevant de l'échelle communale et 2.2% pour ceux relevant de l'échelle cantonale).

Pour information, nous mentionnons la répartition de l'effectif relevant de l'échelle communale et celui relevant de l'échelle cantonale :

	Comptes 2025 EPT	Budget 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Variation EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	629.50	641.52	620.33	-12.02
Personnel relevant de l'échelle cantonale	376.61	370.58	374.05	6.03
- Enseignants	364.16	358.13	361.60	6.03
- Orthophonistes	9.45	9.45	9.45	0.00
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.00	3.00	0.00
Total des EPT	1006.11	1012.10	994.38	-5.99

Globalement, une baisse de l'effectif du personnel est constatée par rapport au budget 2025. Cette diminution est notamment liée au SISMN où le personnel en formation (sapeurs) se retrouve désormais sous la rubrique

"personnel en formation", l'effectif nécessaire pour le SISMN sera dès lors complété au fur et à mesure de la réussite des formations.

L'évolution de l'effectif par service par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 figure à la page suivante.

Services	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
110						
121						
122						
124						
126						
130						
200						
201						
240						
301						
311						
430-455						
482						
483						
490						
500						
501						
502						
505						
510						
511						
512						
513						
514						
515						
520						
521						
524						
525						

1.3 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation **(groupe 31)**

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	5'871'285.71	6'288'380	6'055'461.00	-6.63
311 Immobilisations non portées à l'actif	891'155.40	1'197'590	928'092.47	-25.59
312 Alimentation et élimination	4'925'585.18	5'173'700	5'530'738.52	-4.80
313 Prestations de services et honoraires	18'721'199.50	19'118'330	18'794'932.64	-2.08
314 Gros entretien et entretien courant	4'083'707.78	4'081'000	4'161'632.18	0.07
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	3'115'972.73	2'631'220	2'998'194.97	18.42
316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	1'800'007.25	1'705'080	1'681'122.78	5.57
317 Dédommagements	907'898.05	943'770	953'147.03	-3.80
318 Réévaluations sur créances	3'459'234.42	2'721'650	3'384'488.52	27.10
319 Autres charges d'exploitation	88'505.49	-821'090	121'405.70	-110.78
31 Total	43'864'551.51	43'039'630	44'609'215.81	1.92

Les dépenses de cette rubrique sont supérieures au budget 2025 et inférieures aux comptes 2024. La variation des charges de biens, services et autres charges d'exploitation est le résultat de l'évolution de nombreux éléments dont les principaux sont :

- Diminution des coûts énergétiques (rubrique 312) de CHF 0.2 million par rapport au budget et CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2024.
- Hausse des mandats d'exploitation de Viteos de CHF 0.2 million par rapport au budget et baisse de CHF 0.1 million par rapport aux comptes 2024.
- Augmentation des pertes sur débiteurs de CHF 0.6 million par rapport au budget et de CHF 0.1 million par rapport aux comptes 2024. Cette hausse est constatée pour les créances fiscales et les diverses taxes facturées. Ces pertes reflètent les difficultés économiques rencontrées par la population suite à la hausse de diverses dépenses, notamment la hausse des primes d'assurance maladie et des coûts de l'énergie. Nous relevons que le plan d'action cantonal relatif à la lutte contre le surendettement indique qu'environ 10% de la population cantonale est affectée par le surendettement. Des actions sont mises en œuvre au niveau cantonal pour la prévention, la sensibilisation et la détection précoce du surendettement ainsi que des propositions d'assainissement financier.

- Variation des frais de déneigement pour lesquels le budget est calculé sur la moyenne des comptes des cinq dernières années. Pour les comptes 2025, nous constatons une baisse de CHF 0.6 million par rapport au budget 2025 et de CHF 0.2 million par rapport aux comptes 2024.
- Les autres charges d'exploitation comprennent au budget l'écart statistique de CHF 900'000.-.

1.4 Amortissements du patrimoine administratif (groupe 33)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	23'292'926.10	23'496'320	23'270'818.56	-0.87
332 Immobilisations incorporelles PA	2'413'864.43	1'066'500	1'455'080.73	126.34
33 Total	25'706'790.53	24'562'820	24'725'899.29	4.66

Les amortissements augmentent suite aux investissements réalisés. Des amortissements non-planifiés d'immobilisations incorporelles de CHF 1.1 million ont été enregistrés pour divers frais d'étude. Nous précisons que dans les CHF 25.7 millions d'amortissements, il y a toujours des amortissements de CHF 5 millions liés à la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif au 31 décembre 2015, qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation.

1.5 Charges financières (groupe 34)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	8'265'896.69	9'932'000	9'911'990.52	-16.78
341 Pertes réalisées PF	2'905'000.00	0	1'704'000.00	100.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	224'074.70	100'000	130'943.20	124.07
343 Charges pour les biens-fonds PF	2'889'607.48	3'234'450	2'761'812.10	-10.66
344 Réévaluations immobilisations PF	2'032'944.99	1'297'500	1'904'169.38	56.68
349 Autres charges financières	115.33	2'000	0.00	-94.23
34 Total	16'317'639.19	14'565'950	16'412'915.20	12.03

Charges d'intérêts (340)

L'endettement a augmenté de CHF 21 millions par rapport au 31 décembre 2024 pour s'élever à CHF 548 millions au 31 décembre 2025. La tendance à la baisse des taux s'est poursuivie en 2025 suite aux décisions de la BNS qui a fixé le taux directeur à 0% depuis le mois de juin 2025. Le taux moyen de la dette est de 1.8% en 2025. Cette baisse des taux a permis une diminution des charges financières malgré une hausse de l'endettement.

La stratégie définie par le Conseil communal en matière de financement consiste à privilégier les emprunts à court terme dans une proportion voisinant le tiers de la dette tout en restant attentif aux opportunités qui pourraient se présenter pour des emprunts à long terme.

Pertes réalisées sur terrains PF (341)

Cette rubrique enregistre les dépenses et la constitution de provisions pour les frais de dépollution et d'assainissement de terrains.

Charges pour les biens-fonds PF (343)

Ces charges représentent les frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier. Depuis 2023, les travaux de rénovation sont portés en immobilisations au bilan et une dévaluation est effectuée en fin d'année par la rubrique 344 Réévaluations immobilisations PF. La liste des travaux effectués pour les immeubles du patrimoine financier figure en annexe 11 des comptes.

Réévaluations immobilisations PF (344)

Il s'agit de la réévaluation des immeubles et terrains du patrimoine financier (voir ci-dessus).

1.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux (groupe 35)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Solde réserve au 31.12.2025
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve déchets ménages	83'256.99	0	305'951.18	1'324'669.79
- Réserve déchets entreprise	245'406.77	145'240	364'777.53	1'114'944.80
- Fonds places stationnement	37'000.00	43'000	0.00	634'623.50
- Fonds forestier	1'000.00	1'000	5'662.00	227'774.45
- Fonds communal des vélos	121'645.00	133'870	129'214.00	166'692.75
- Fonds communal des mobilités	364'575.00	133'870	387'641.00	1'866'971.98
- Fonds à vocation énergétique	827'394.05	880'600	855'542.47	2'794'226.15
- Fonds rénovation immeubles	309'000.00	0	0.00	309'000.00
- Fonds en faveur de la jeunesse	106'035.00	0	0.00	636'051.03
- Fonds parc zoologique	19'406.10	0	0.00	355'333.30
35 Total	2'114'718.91	1'337'580	2'048'788.18	

Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés. C'est pour cette raison que d'une année à l'autre, une attribution (35) à la réserve, ou un prélèvement (45), est effectué. Les comptes de l'eau et de la STEP doivent être autofinancés.

Un fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier a été constitué prévoyant l'attribution de 5% des revenus locatifs.

Le détail des financements spéciaux figure à l'annexe 13 relative à l'état du capital propre.

1.7 Charges de transfert (groupe 36)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	116'566.50	124'400	119'282.80	-6.30
361 Dédommagements à des collectivités publiques	28'393'373.63	26'941'740	26'018'686.47	5.39
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	13'715'990.17	14'130'580	13'336'090.90	-2.93
365 Réévaluations participations PA	1'300.00	300'000	518'899.00	-99.57
36 Total	42'227'230.30	41'496'720	39'992'959.17	1.76

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers et à des dédommagements d'autres collectivités publiques. Le détail de ces charges figure à l'annexe 22.

Les variations de la rubrique 361 Dédommagements à des collectivités publiques sont principalement liées à la facture sociale qui augmente de CHF 2.4 millions par rapport au budget 2025 et de CHF 1.6 million par rapport aux comptes 2024 ainsi qu'une baisse de CHF 0.6 million du dédommagement aux entreprises de transports publics par rapport au budget 2025, respectivement une hausse de CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2024.

1.8 Charges extraordinaires (groupe 38)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
389 Attributions au capital propre	500'000.00	0	0.00	100.00
38 Total	500'000.00	0	0.00	100.00

Comme mentionné précédemment, il a été enregistré une attribution de CHF 0.5 million à la réserve de politique conjoncturelle en lieu et place du prélèvement de CHF 1.7 million prévu au budget.

1.9 Revenus fiscaux (groupe 40)

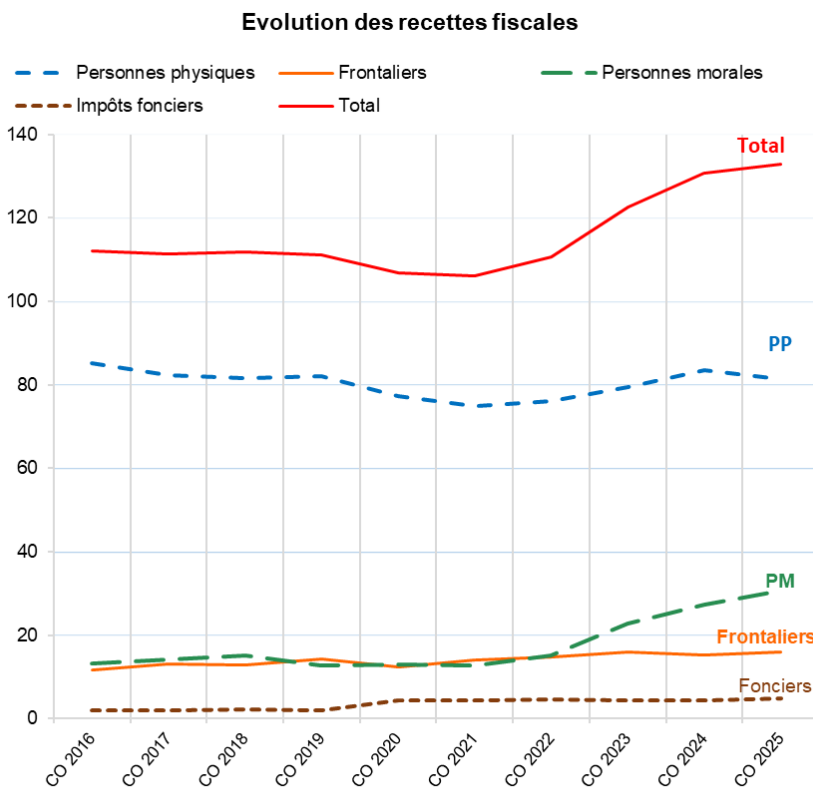
	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	97'498'024.18	97'409'000	98'901'712.65	0.09
401 Impôts directs, personnes morales	30'584'188.64	19'401'000	27'414'779.44	57.64
402 Autres impôts directs	4'824'203.05	4'563'000	4'494'533.60	5.72
Revenus fiscaux (contributions)	132'906'415.87	121'373'000	130'811'025.69	9.50
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	508'607.73	477'000	552'119.77	6.63
40 Total	133'415'023.60	121'850'000	131'363'145.46	9.49

Aux comptes 2025, nous constatons une augmentation des revenus fiscaux des personnes morales qui révèle la résilience de l'économie de la Ville et du canton. Cette hausse comprend également la perception de la part de la Ville au fonds de redistribution entre les communes ainsi qu'une part à l'écrêtage de CHF 3 millions qui ne figurait pas au budget. De plus, une part

de cette augmentation est liée à des taxations définitives relatives aux années précédentes, ce qui met en évidence la volatilité des revenus fiscaux des personnes morales.

En ce qui concerne les personnes physiques, la baisse par rapport aux comptes 2024 peut s'expliquer d'une part par une taxation exceptionnelle pour l'impôt à la source en 2024. D'autre part, les impôts directs des personnes physiques comprennent les impôts des frontaliers, revus à la baisse par rapport au budget compte tenu de la conjoncture économique, pour CHF 16.2 millions qui étaient budgétés à CHF 16.9 millions.

L'évolution des revenus fiscaux depuis 2016 est la suivante :



Les diverses réformes fiscales cantonales ont entraîné une baisse des revenus fiscaux jusqu'en 2021. La tendance à la hausse à partir de 2022 s'est confirmée les années suivantes, mais repose essentiellement sur

l'évolution de l'IPM qui reste volatile en regard de la situation macroéconomique.

1.10 Taxes et redevances (groupe 42)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	37'000.00	43'000	0.00	-13.95
421 Emoluments administratifs	969'426.51	648'500	867'939.89	49.49
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	25'914'397.82	25'311'890	25'441'742.10	2.38
425 Recettes sur ventes	7'324'199.81	7'050'600	7'213'343.47	3.88
426 Remboursements	3'060'948.68	2'657'040	3'327'292.73	15.20
427 Amendes	1'017'408.00	1'211'000	1'106'629.85	-15.99
429 Autres taxes	2'346'917.52	1'708'900	1'988'287.29	37.33
42 Total	40'670'298.34	38'630'930	39'945'235.33	5.28

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des facturations d'ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans cette rubrique. Ces recettes augmentent légèrement par rapport aux comptes 2024. Pour rappel, certaines taxes et émoluments ont fait l'objet d'un ajustement en 2025.

La rubrique autres taxes comprend notamment les taxes d'équipement qui ont fortement augmentées par rapport au budget 2025 (plus CHF 0.5 million) et aux comptes 2024 (plus CHF 0.4 million)

1.11 Revenus divers (groupe 43)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	437'433.19	344'000	462'672.69	27.16
439 Autres revenus	6'978'028.61	0	2'060.00	100.00
43 Total	7'415'461.80	344'000	464'732.69	2055.66

La forte hausse de cette rubrique est due au changement de plan comptable MCH2 pour les réévaluations du patrimoine administratif. En effet, ces réévaluations ont été reclassifiées de la rubrique 449 Autres revenus financiers à la rubrique 439 Autres revenus. Cette reclassification concerne notamment la réévaluation de la participation Viteos de CHF 6.7 millions (CHF 6.2 millions au budget sous la rubrique 449).

1.12 Revenus financiers (groupe 44)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO24 / BU24
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'112'575.13	1'144'140	1'252'204.64	-2.76
441 Gains réalisés PF	1'860'239.69	2'118'000	1'345'758.65	-12.17
442 Revenus de participations PF	35'740.00	30'000	30'020.00	19.13
443 Produits des biens-fonds PF	8'160'822.86	8'005'500	7'910'881.19	1.94
445 Revenus financiers prêts et participations PA	1'593'535.00	1'981'750	1'598'262.00	-19.59
447 Produits des biens-fonds PA	1'670'436.20	1'640'810	1'758'333.06	1.81
448 Produits des biens-fonds loués	0.00	44'700	22'343.50	-100.00
449 Autres revenus financiers	0.00	6'218'000	6'535'709.51	-100.00
44 Total	14'433'348.88	21'182'900	20'453'512.55	-31.86

Gains réalisés PF (441)

Il s'agit des gains réalisés sur la vente d'immeubles et de terrains. Certaines ventes prévues lors de l'élaboration du budget ont été reportées.

Produits des biens-fonds PF (443)

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments et terrains du patrimoine financier.

Revenus financiers prêts et participations PA (445)

Cette rubrique comprend principalement le dividende de Viteos de 4%, prévu à 5% au budget. La différence est reportée dans la réévaluation de la participation Viteos qui est supérieure aux comptes ainsi qu'au budget.

Autres revenus financiers (449)

Suite au changement de plan comptable MCH2, la réévaluation du patrimoine administratif est classifiée dorénavant dans la rubrique 439.

1.13 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (groupe 45)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Solde réserve au 31.12.2025
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	153'864.81	1'102'810	420'671.80	2'487'922.09
- Eau - réserve	1'297'918.40	1'235'900	1'424'315.13	762'003.15
- Réserve déchets ménages	0.00	137'000	0.00	1'324'669.79
- Fonds forestier	0.00	1'000	0.00	227'774.45
- Fonds communal des vélos	77'113.40	66'700	66'700.00	166'692.75
- Fonds places stationnement	10'619.00	0	0.00	634'623.50
- Fonds à vocation énergétique	11'996.00	0	23'050.00	2'794'226.15
- Fonds mobilité	86'272.00	0	0.00	1'866'971.98
- Fonds monnaie locale L'abeille	19'000.00	0	0.00	191'975.00
- Fonds pour les arbres	19'964.85	0	0.00	2'206'906.65
- Fonds Les Arts de la rue	21'224.55	0	17'459.50	561'315.95
- Fonds Audemars Piguet	21'620.00	0	0.00	478'380.00
45 Total	1'719'593.01	2'543'410	1'952'196.43	

Le détail des fonds et financements spéciaux figure à l'annexe 13 relative au capital propre.

1.14 Revenus de transfert (groupe 46)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO24 / BU24
	CHF	CHF	CHF	%
460 Quotes-parts à des revenus	207'992.00	235'000	194'216.00	-11.49
461 Dédommagements de collectivités publiques	11'918'808.76	12'188'890	11'755'236.37	-2.22
462 Péréquation financière et compensation des charges	16'947'653.00	16'947'650	17'309'228.00	0.00
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	27'848'347.09	26'305'460	26'814'307.79	5.87
469 Différents revenus de transfert	65'000.00	68'400	67'880.95	-4.97
46 Total	56'987'800.85	55'745'400	56'140'869.11	2.23

Les dédommagements de collectivités publiques (461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école

obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour l'école, l'accueil pré et parascolaire et l'aide sociale (guichet unique). L'augmentation provient essentiellement des subventions cantonales pour l'école et l'accueil pré et parascolaire.

1.15 Revenus extraordinaires (groupe 48)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO24 / BU24
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	5'033'482.00	6'733'530	5'033'482.00	-25.25
48 Total	5'033'482.00	6'733'530	5'033'482.00	-25.25

Au vu du résultat bénéficiaire, aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'a été enregistré dans les comptes 2025 alors qu'un prélèvement de CHF 1.7 million était prévu au budget 2025, mais une attribution de CHF 0.5 million a été enregistrée sous la rubrique 389 Charges extraordinaires. La réserve de politique conjoncturelle se monte ainsi au 31 décembre 2025 à CHF 6.5 millions.

Comme les exercices précédents, le prélèvement à la réserve de réévaluation du PA pour les amortissements dus à la réévaluation des immobilisations (CHF 5 millions) figure en revenus extraordinaires.

2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

La comparaison des montants réels 2025 se présente comme suit :

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart CO25 - BU25	Ecart CO25 - CO24
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	28'895'546.27	40'096'500.00	32'939'290.58	-11'200'953.73	-4'043'744.31
- Recettes	-4'636'400.76	-6'317'800.00	-3'010'803.01	1'681'399.24	-1'625'597.75
Investissements nets	24'259'145.51	33'778'700.00	29'928'487.57	-9'519'554.49	-5'669'342.06
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	10'736'007.87	16'268'400.00	8'827'462.07	-5'532'392.13	1'908'545.80
- Recettes	-572'681.32	-120'000.00	-1'042'753.45	-452'681.32	470'072.13
Investissements nets	10'163'326.55	16'148'400.00	7'784'708.62	-5'985'073.45	2'378'617.93
Investissements nets totaux	34'422'472.06	49'927'100.00	37'713'196.19	-15'504'627.94	-3'290'724.13

Le compte des investissements fait apparaître un montant de dépenses nettes de CHF 34.4 millions, montant inférieur au budget 2025.

Les investissements sont séparés en fonction qu'ils répondent ou non aux critères du mécanisme de maîtrise des finances. Pour les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances, les dépenses nettes d'investissements de CHF 24.3 millions sont inférieures au budget accordé par le Conseil général (72% réalisés). Les investissements non-soumis sont financés par des taxes ou sont autoporteurs (63% réalisés).

Le Conseil communal a octroyé, dans la limite de ses compétences, des crédits complémentaires. Le détail des investissements figure à l'annexe 8.

3. EXCEDENT AU BILAN

L'évolution peut être résumée comme suit :

	CHF
Excédent du bilan au 31.12.2024	133'916'598.68
<u>A déduire:</u> Résultat des comptes 2025 (bénéfice)	1'202'212.02
Excédent du bilan au 31.12.2025	135'118'810.70

4. CONCLUSION

Nous annonçons pour les comptes 2024 un bénéfice qualifié d'exceptionnel. L'exercice 2025 se révèle tout aussi exceptionnel dans son résultat et s'inscrit dans la tendance encourageante affichée depuis la précédente législature. En effet, malgré un déficit budgété, le bouclage des comptes 2025 pour la Ville de La Chaux-de-Fonds affiche un bénéfice de CHF 1'202'212. Il faut remonter aux années 2012-2013 pour retrouver deux années bénéficiaires successives. Cependant, la prudence reste de mise, d'une part parce que la conjoncture internationale très préoccupante peut avoir un impact direct sur les montants de l'impôt sur les personnes morales (IPM) et indirectement sur celui des personnes physiques (IPP). D'autre part, et ce quand bien même la fortune de la Ville augmente légèrement de par le bénéfice et l'attribution de CHF 500'000.- à la réserve de politique conjoncturelle (alors qu'il était prévu dans le budget un prélèvement à cette dernière de CHF 1.7 million), la dette augmente de CHF 21 millions pour se monter à CHF 548 millions. Cependant, la politique de rattrapage dans les investissements et la volonté de construire l'avenir de la Métropole horlogère reflètent une ambition affirmée de renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle et économique de La Chaux-de-Fonds.

Le budget 2025 annonçait un déficit de CHF 6.2 millions ; finalement le résultat se révèle bénéficiaire. Cela relève à la fois d'une bonne maîtrise des charges, particulièrement de celles en main de l'autorité communale, et d'un excellent résultat au niveau des recettes fiscales des personnes morales, soit directement par les entreprises établies dans la Métropole horlogère, soit par la part perçue du pot commun qui révèle une bonne santé économique à l'échelle cantonale.

En ce qui concerne les dépenses, il est à relever que les charges de personnel sont maîtrisées et légèrement inférieures de CHF 491'000.- au budget. La volonté de garantir l'attribution des échelons qualitatifs et quantitatifs, ainsi que de compenser totalement l'inflation (+ 1.1% pour le personnel relevant de l'échelle communale) permet de maintenir l'attractivité de la Ville comme employeur. Cela concourt également à l'efficacité des services et à la qualité des prestations délivrées, mais aussi à la maîtrise des coûts des biens services et marchandises (BSM). Que l'ensemble du personnel communal en soit remercié ; sans le concours de chacune et chacun, les comptes 2025 n'auraient pu afficher un aussi bon résultat.

Si les BSM sont finalement légèrement supérieurs au budget, mais inférieurs à l'exercice précédent, il est à relever que sans l'augmentation significative de CHF 738'000.- des rubriques "réévaluations sur créances et pertes sur débiteurs" sur laquelle nous n'avons pas réellement de prise, le groupe 31 (BSM) serait proche du budget. En ce qui concerne les charges de transfert,

il est à relever deux variations importantes : d'une part une participation au pot commun des transports réduite de CHF 1 million s'expliquant par le retard pris par transN pour la mise en service de trolleybus sur le réseau chaud-fonction et d'autre part une augmentation de CHF 2.4 millions de la facture sociale à charge de la Ville s'expliquant par un élargissement aux ayants-droits des subsides LAMal et une augmentation des bénéficiaires de l'aide matérielle. Cette évolution, qui échappe à la maîtrise communale, demeure inquiétante tant en regard de la situation de la population neuchâteloise que des finances publiques. Cela représente CHF 26.6 millions, soit le 63% du total des charges de transfert et près de 9% du total des dépenses assumées en 2025 par la Ville.

Si les charges d'exploitation sont proches du budget, ce sont les revenus qui affichent une variation importante et plus particulièrement les recettes provenant des taxes et émoluments qui avaient fait l'objet d'une remise à jour globale en début d'année 2025 et surtout les revenus fiscaux (+ CHF 11.6 millions). L'IPP et l'impôt foncier sont conformes au budget. Par contre l'IPM présente une augmentation de plus de CHF 11 millions. Ceci s'explique notamment par la non prise en compte dans le budget de la mesure exceptionnelle voulue par le Canton dite de "l'écrêtage", la décision du Grand Conseil de l'appliquer une ultime fois pour l'exercice 2025 ayant été prise après l'établissement budgétaire. Si la part versée par le fonds de redistribution de l'IPM est en légère augmentation, ce sont surtout les recettes perçues des entreprises de la Métropole horlogère qui ont performé. Cette excellente surprise provient de régularisations fiscales probablement exceptionnelles. Le secret fiscal et les aléas macroéconomiques du monde, ne permettent pas d'avoir une vision claire des tendances à court et moyen termes des recettes liées à l'IPM dont pourra disposer la Ville. Aussi, le bénéfice affiché reste fragile, ce d'autant que la dette tend à augmenter.

Toutefois, investir c'est croire et bâtir l'avenir. Le Conseil communal a jugé nécessaire de proposer une politique d'investissement ambitieuse, d'une part afin de rattraper l'entretien indispensable au maintien des infrastructures communales, d'autre part en procédant à une mutation qualitative de la ville afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitantes et habitants, et accroître ainsi l'attractivité. La tendance démographique positive observée ces dernières années après une période inquiétante de contraction en est certainement une conséquence, tout comme la dynamique économique observée à la fois dans l'augmentation de l'IPM, mais aussi par le nombre de chantiers industriels en cours ou à venir. Le budget 2025 prévoyait une enveloppe d'investissement record de CHF 49,9 millions, finalement près de 70% des projets ont été réalisés tel que prévu, soit CHF 24,3 millions pour ceux soumis au frein à l'endettement et CHF 10,1 millions pour les non soumis. Ce taux de réalisation apparaît en comparaison avec d'autres

collectivités publiques et para-publiques comme se situant dans la norme et correspond à l'objectif que s'était fixé le Conseil communal.

Les principaux projets réalisés ou dans une phase significative de concrétisation sont notamment la rénovation de l'aula des Forges, la réalisation du centre d'archives et du patrimoine, le réaménagement du parc des musées, la réfection de l'enveloppe du bâtiment SISPOL et la modernisation de l'adduction d'eau, ainsi que les travaux d'entretien et d'amélioration des espaces publics.

En conclusion, le Conseil communal se félicite de l'exercice 2025 bénéficiaire, ce qui est réjouissant, et qui traduit à la fois la dynamique extrêmement positive qui anime La Chaux-de-Fonds, ce malgré une période compliquée et incertaine au niveau géopolitique, et la force de notre collectivité à se projeter dans un avenir qui fera plus encore briller la Métropole horlogère comme ville-centre de l'Arc jurassien.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière

Théo Huguenin-Elie Floriane Mamie

ARRETE D'APPROBATION DES COMPTES

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 6 mai 2026;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des
Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances, du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier - Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2025 qui comprennent :

a) Le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	283'576'297.51
Revenus d'exploitation	CHF	-282'129'317.84
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	1'446'979.67
Charges financières	CHF	16'317'639.19
Revenus financiers	CHF	-14'433'348.88
Résultat provenant de financements (2)	CHF	1'884'290.31
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	3'331'269.98
Charges extraordinaires	CHF	500'000.00
Revenus extraordinaires	CHF	-5'033'482.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-4'533'482.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	-1'202'212.02

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	39'631'554.14
Recettes	CHF	-5'209'082.08
Total du compte des investissements	CHF	34'422'472.06

c) L'excédent au bilan au 31 décembre 2025 est de CHF 135'118'810.70.

Article 2 - La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2025 est approuvée.

Article 3 - Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 17 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire
Frédéric Vaucher Vincent Pittet

26.025

Rapport de la Commission financière Comptes 2025

(du 18 mai 2026)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS :	M. Pierre-Alain Borel M. Laurent Duding Mme Monique Gagnebin M. David Houlmann	vice-président
Pour le POP :	M. Mourad Crevoisier Mme Mathilde Reverchon Hans Moëvi Mme Lara Zender	
Pour le PLR :	M. Anthony Curty M. Claude-André Moser M. Alain Vaucher	
Pour Les Vert-e-s :	M. Grégory Rochat M. Michaël Vögtli Mme Line Vögtli Demarle	président
Pour l'UDC:	Mme Jennifer Angehrn M. Jean-Pierre Brechbühler	rapporteure

Composition du Conseil communal

M. Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

M. Théo Bregnard, vice-président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Mme Ilinka Guyot, directrice du dicastère des ressources humaines, de la jeunesse, des espaces publics et des relations extérieures (DJEPR)

M. Thierry Brechbühler, directeur de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière (COFI) s'est réunie à trois reprises dans le cadre de l'examen des comptes 2025, les 26 mars, 5 mai et 18 mai 2026.

Les sous-commissions se sont réunies les 30 et 31 mars 2026, soit immédiatement après la première séance de la COFI.

Le Conseil communal in corpore a participé à l'ensemble des séances. Ont également pris part aux travaux Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, ainsi que Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI, en charge de la rédaction des procès-verbaux.

Les travaux de la COFI se sont déroulés dans un climat constructif.

Présentation générale des comptes 2025

Le 26 mars 2026, le Conseil communal a présenté les comptes 2025, lesquels affichent un bénéfice de CHF 1,2 million, alors qu'un déficit de CHF 6,2 millions avait été budgété.

Les recettes s'élèvent à CHF 301,6 millions, pour des charges de CHF 300,4 millions. Les charges salariales atteignent CHF 128,0 millions. La dette au 31 décembre 2025 se monte à CHF 548,3 millions, tandis que les investissements nets réalisés s'élèvent à CHF 34,4 millions, soit 69 % des crédits acceptés par le Conseil général.

La facture sociale enregistre une dégradation de CHF 2,4 millions, notamment en raison de l'augmentation des subsides LAMal et du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

Les principaux écarts constatés par rapport au budget sont les suivants :

- pertes sur terrains du patrimoine financier à hauteur de CHF 2,9 millions (constitution de réserves liées à la pollution) ;
- baisse de la participation au pot commun des transports de CHF 1,0 million ;
- hausse des recettes fiscales de CHF 11,5 millions ;

- augmentation des taxes et redevances de CHF 2,0 millions ;
- attribution à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 0,5 million.

Les charges de personnel représentent environ 50 % des charges totales, tandis que les revenus fiscaux constituent également près de 50 % des recettes, ce qui peut être considéré comme un indicateur d'équilibre.

S'agissant des charges liées aux BSM (biens, services et marchandises), un dépassement de CHF 0,8 million par rapport au budget est constaté. Toutefois, celles-ci sont en diminution par rapport aux comptes 2024, notamment en raison de la baisse des coûts énergétiques.

Les pertes sur débiteurs sont légèrement inférieures à celles de 2024, sans que la situation puisse être jugée pleinement satisfaisante.

L'autofinancement s'élève à CHF 15'972'546 (contre CHF 16,6 millions en 2024), soit un taux d'autofinancement de 46,4 %, permettant de couvrir une partie des investissements.

Le taux d'intérêt moyen de la dette demeure faible, inférieur à 2 %.

Enfin, l'excédent de bilan (fortune nette) progresse légèrement pour atteindre CHF 133,9 millions.

Prises de positions des représentant·e·s des groupes

Préavis du groupe Les Verts

Pour la deuxième année consécutive, les comptes se soldent par des chiffres noirs. Le résultat pour les comptes 2025 affiche un bénéfice de CHF 1,2 millions, soit une amélioration de CHF 7,4 millions par rapport au budget. La hausse des recettes fiscales de CHF 11,5 millions contribue très largement à ce résultat, confirmant que la ville a besoin de ressources supplémentaires afin d'assurer ses prestations, mener ses projets et renforcer son dynamisme. En parallèle, les charges ont été bien maîtrisées par l'ensemble des services communaux ; qu'ils en soient ici remerciés.

Cette année encore, la volatilité des prix de l'énergie a un impact sur les charges de biens, services et marchandises. La situation internationale n'y est pas étrangère et doit nous amener à développer notre autonomie énergétique, nous encourager à faire preuve de sobriété (instrument environnemental le plus efficace) en matière de consommation de ressources naturelles ainsi que renforcer la résilience de notre économie locale et développer l'économie circulaire.

Ce bon résultat financier ne doit pas nous faire oublier que l'augmentation des pertes sur débiteurs ainsi que celle de la facture sociale, principalement

due aux subsides Lamal, traduisent une précarisation d'une partie de notre population dont nous devons tenir compte.

Pour terminer, n'oublions pas de garder à l'esprit les défis liés à la dépollution qui ont un impact sur notre environnement, notre santé et notre engagement envers les générations futures.

Préavis du groupe PLR

Le groupe PLR prend acte avec satisfaction du bénéfice de CHF 1.2 mio présenté dans les comptes 2025. Dans un contexte marqué par la hausse de plusieurs charges structurelles, ce résultat démontre la capacité de la Ville à maintenir un pilotage financier sérieux. Nous relevons l'augmentation des recettes fiscales de CHF 11.5 mio ainsi que celle des recettes liées aux taxes, en hausse de CHF 2 mio. Ces éléments traduisent encore les résultats d'une situation économique antérieure, mais la conjoncture peu favorable, nous oblige à la prudence quant aux recettes futures. Les prochains exercices devront impérativement rester bénéficiaires afin de préserver les capacités d'investissement de la Ville.

Le PLR remercie le personnel de la Ville pour son engagement sans faille et la qualité des prestations fournies à la population. Nous soutenons la pleine compensation du renchérissement ainsi que l'octroi des échelons. Toutefois, si nous voulons continuer à valoriser le travail des collaborateurs de la Ville, celle-ci devra veiller attentivement à l'évolution des EPT.

Le PLR souligne également l'effort d'investissement consenti par la Ville, avec CHF 34.4 mio réalisés. Le taux de réalisation de 69% reste en deçà de nos attentes ; un niveau d'environ 75% nous satisferait.

Nous restons enfin préoccupés par la hausse des charges sociales de CHF 2.4 mio, signe d'une précarisation croissante pouvant peser sur les recettes fiscales futures. Avec une dette de CHF 548 mio, une gestion rigoureuse demeure indispensable.

Préavis du groupe PS

Le PS prend acte avec satisfaction du bénéfice dégagé par les comptes 2025 alors qu'un déficit important était annoncé. Ce résultat reflète une bonne maîtrise des charges, l'engagement du personnel communal ainsi que le dynamisme économique de notre ville. Nous saluons également le maintien d'investissements ambitieux en faveur des infrastructures, des espaces publics et de la qualité de vie de la population.

Ce résultat positif ne doit toutefois pas masquer la fragilité de la situation financière. Le bénéfice repose largement sur des recettes fiscales exceptionnelles liées aux personnes morales, dont la pérennité demeure

incertaine dans un contexte géopolitique et économique mondial instable. Dans le même temps, la dette continue de progresser ce qui nous préoccupe.

Les prochaines années exigeront donc des efforts importants de stabilisation financière, sans renoncer à des prestations publiques fortes ni aux investissements nécessaires au développement de la Ville. Il faudra également préserver l'attractivité résidentielle et économique de la commune dans un contexte de forte concurrence régionale.

Enfin, l'augmentation de la facture sociale et du nombre de bénéficiaires des subsides LAMal met en lumière les difficultés croissantes rencontrées par une partie de la population ainsi que les limites du système actuel d'assurance-maladie. La progression des inégalités et de la précarité doit nous alerter. Plus que jamais, la cohésion sociale et la solidarité doivent rester au cœur des choix politiques de notre Ville.

Préavis du groupe POP

Pour la deuxième année consécutive, les comptes de notre ville sont positifs. Sans être trop optimistes, on peut penser que nous sommes sortis de l'ornière dans laquelle se trouvait la ville à la suite de certaines décisions de politique fiscale cantonale. Cette amélioration est due aux efforts fournis par notre exécutif ainsi que l'ensemble des services de notre ville.

On peut constater que la politique d'investissement de la ville porte ses fruits. Il est donc à souligner que les politiques d'austérité n'aident en rien lors de problématiques financières mais que c'est bien en investissant largement dans nos diverses infrastructures que l'on arrive à redresser une telle situation.

Nous sommes toutefois dans une période d'incertitude. La conjoncture est fragile. Les projets de réductions d'impôts seraient dans cette perspective, désastreux pour notre ville. Aussi voulons-nous insister, au-delà des clivages politiques, sur les conséquences de telles réductions pour notre ville.

Notre ville est ce qu'elle est, avec ses points forts et ses points faibles. Une réduction du budget conséquente à de telles baisses d'impôts frapperait particulièrement durement la Chaux-de-Fonds et donc sa population. En l'état, il serait inconscient de demander encore plus d'efforts aux services de la ville qui sont sous pression. Il serait plutôt temps d'ajuster les subventions aux différents acteurs qui œuvrent pour le bien de notre ville.

Les commissaires POP recommandent d'accepter les comptes 2025.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC se réjouissent des résultats bénéficiaires des comptes 2025. Ils félicitent et remercient le Conseil communal ainsi que l'ensemble des services pour leur engagement, leur rigueur et la discipline budgétaire retrouvée dans la gestion de l'administration. Même si ces résultats s'expliquent en partie par des revenus exceptionnels durant cet exercice, nous saluons le fait que la Ville présente des comptes bénéficiaires pour la deuxième année consécutive.

Au-delà des chiffres, ce résultat témoigne également de la dynamique positive que connaît actuellement la Ville de La Chaux-de-Fonds. Son développement et son attractivité constituent des signaux encourageants pour l'avenir. Cette vitalité permet d'envisager avec confiance les prochaines échéances, en particulier dans la perspective de Capitale Culturelle Suisse 2027.

Il s'agira désormais de poursuivre sur cette voie afin de consolider durablement des finances saines et de permettre à la Ville de maintenir des comptes dans les chiffres noirs.

Les commissaires UDC resteront toutefois attentifs à ce que ces bons résultats ne conduisent pas à un relâchement dans la maîtrise des dépenses. Une gestion responsable doit s'inscrire dans la durée. Cela permettra de renforcer l'attractivité de la Ville, sa sécurité et la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

Les commissaires UDC accepteront donc les comptes 2025.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Approbation des comptes 2025

Les comptes 2025 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Remerciements

La Commission financière adresse ses remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Elle remercie également les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, pour leur présence aux séances de la Commission financière ainsi que pour la pertinence et la qualité des réponses apportées.

Enfin, la Commission financière exprime sa reconnaissance à Mme Laurence Perrenoud pour la qualité de ses procès-verbaux et pour l'organisation des séances de la Commission.

Pour la Commission financière
Jennifer Angehrn
Rapporteure

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Mourad Crevoisier	POP
	Monsieur Anthony Curty	PLR
	Monsieur Michaël Vögtli	Les Vert-e-s, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 30 mars 2026, en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chef-fe-s de services, adjoint-e-s et responsables suivants :

- Centres 110, 120, 121 et 126 : Mme Floriane Mamie (Chancelière) pour le service de la Chancellerie et M. Christophe Mirabile (chef de service) pour le Service de la communication.
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : Mme Sophie Jacopin (adjointe à la cheffe de service, responsable de la Gérance communale) et M. Fernando Soria (administrateur) pour le Service des bâtiments et du logement.
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Marc Arlettaz (chef de service) et Didier Gretillat (responsable administratif de la station d'épuration des eaux - STEP) pour le Service technique
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : M. Patrick Jobin (chef de service) et ses adjoints Mme Angélique Nobs (urbaniste communale et responsable du secteur planification) et M. Yoan Vuillemez (responsable du secteur permis de construire) ainsi que Mme Sylvie Pipoz (déléguée à la valorisation du patrimoine) pour le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Remarques générales

En préambule, le Chef de dicastère rappelle le fonctionnement général du Dicastère. Le Service d'urbanisme se compose, pour mémoire, de trois secteurs, dont celui des permis de construire, qui traite notamment des questions de prévention incendie — un sujet particulièrement d'actualité. Ce secteur bénéficie actuellement d'un renfort, grâce au retour temporaire, pour l'année 2026, d'un ancien responsable de la prévention incendie. Par ailleurs, le Service technique, placé sous la responsabilité de l'ingénieur

communal, comprend quatre secteurs : le génie civil, la signalisation, la géomatique et la station d'épuration.

S'agissant du Service des bâtiments, la cheffe de service est malheureusement absente depuis le mois de septembre, une situation difficile pour le service qui gère d'importantes rénovations, notamment les bâtiments du parc des Musées, les Anciens abattoirs, l'Hôtel-de-Ville ou encore Beau-Site. Va suivre le déplacement du centre d'orthophonie qui rejoindra Serre 14, bâtiment qui devra être rénové de manière profonde. Le déménagement d'une partie des services à l'Hôtel-de-Ville permettra également de rénover légèrement Serre 23. De plus, un entrepôt pour les œuvres du MBA devra être réalisé, les donations reçues ne pouvant plus y être entreposées. L'adjointe à la cheffe de service a donc pour l'instant repris les rennes, mais malgré ses compétences, notamment en tant que spécialiste du droit du bail, elle n'a pas de formation d'architecte. Outre de nombreuses collaborations avec des architectes de la place, l'ancien architecte communal a ainsi été mandaté pour suivre certains chantiers très importants (SisPol, Châtelot, Hôtel-de-Ville et Beau-Site). Il travaille comme mandataire et n'a en aucune manière repris la direction du service.

Aucune remarque particulière n'est formulée quant aux services liés à la présidence.

100 / Conseil général

Aucune remarque.

110 / Conseil communal

Suite à la remarque d'un commissaire, des précisions sont apportées concernant les lignes de frais spécifiques au Conseil communal, notamment les indemnités de sortie et les pensions de retraite. L'indemnité de sortie correspond à une provision destinée à couvrir les quelques mois suivant le départ d'un membre du Conseil communal. La pension de retraite concerne uniquement les anciens conseillers communaux pour lesquels aucune prévoyance LPP n'avait été constituée. Enfin, les coûts mentionnés sous « autres charges de personnel » se rapportent à l'organisation des soirées destinées aux jubilaires et aux retraités de l'ensemble du personnel.

121 / Chancellerie

La Chancellerie présente les différentes missions de la Chancellerie, en particulier l'organisation de plusieurs manifestations annuelles. Elle souligne le bon fonctionnement du nouveau « pool manifestations », un dispositif permettant de recourir à du personnel auxiliaire pour certains événements.

Deux manifestations marquantes de l'année 2025 sont notamment mentionnées : la cérémonie en l'honneur du président du Grand Conseil M. Emile Blant ainsi qu'une séance du CG extraordinaire organisée extra-muros à la Maison du Peuple pour le dossier de la nouvelle patinoire. Par ailleurs, depuis le mois de décembre, une nouvelle collaboratrice a été engagée afin de faciliter et de coordonner les échanges entre lcdf27 et les services de la Ville.

Deux réflexions touchant directement la Chancellerie ont également été initiées : le remplacement de la plateforme ECHO dédiée à la gestion des séances de l'exécutif et la réforme des commissions sollicitée par le Conseil général en réponse à une motion. En outre, un protocole communal, comprenant l'ensemble des règles à observer en matière d'étiquette, de préséance et d'usages dans les cérémonies, manifestations, relations et autres circonstances officielles a été adopté.

126 / Communication

Le chef de service présente les différentes missions du Service de la communication. De nature transversale, celui-ci soutient les autres services dans leurs actions de communication, notamment par la réalisation de supports tels que flyers, affiches et brochures. Il constitue également le point d'entrée pour les médias, avec environ 60 communiqués de presse diffusés en 2025 ainsi qu'une douzaine de conférences de presse organisées. La gestion du site Internet de la Ville, la production de contenus vidéo et photographiques, en particulier lors d'événements, ainsi que la réalisation du journal et la gestion du site du Tourbillon complètent le panel des principales activités.

Le service est par ailleurs impliqué dans l'organisation d'événements promotionnels nécessitant une présence sur des stands, par exemple lors des courses de chiens de traîneaux de Saiguelégier ou dans le cadre du Salon de l'immobilier. S'agissant des médias sociaux, la croissance du nombre d'abonnés se poursuit de manière soutenue sur Facebook, Instagram et LinkedIn. À noter également le lancement très récent de la Ville sur TikTok, en collaboration avec le Service de la jeunesse, afin de proposer des contenus davantage orientés vers le jeune public.

Enfin, de nouveaux objets promotionnels (goodies) ont été développés, notamment les nouvelles versions des tasses Art nouveau, qui rencontrent un vif succès.

Sur 2026, l'accompagnement de lcdf27 occupera davantage le service avec une montée en puissance progressive de la communication tout comme la refonte du site Internet pour lequel un appel d'offres a été lancé.

Il n'y a pas de crédits d'investissement pour 2025, les frais relatifs au site promotionnel de la Ville, hellochauxdefonds.city, lancé en juillet 2025, apparaissent au compte de résultat.

150 / Transports

La participation au pot commun des transports est toujours sujette à de nombreuses discussions avec l'État, les calculs étant complexes. Une forte diminution est constatée dans les comptes suite au retour retardé des trolleybus. La montant facturé sera complet lorsque les 3 grandes lignes 301, 302 et 304 seront équipées en trolleybus.

L'administratrice indique que la vente de cartes CFF demeure correcte. En outre, le nouveau système permet désormais à la Ville de ne plus assumer de risque financier, tout en bénéficiant d'une commission versée par les CFF.

200 / Service des bâtiments et du logement

L'adjoite à la cheffe de service indique que le service sort gentiment de la période "tempête", le gros du travail ayant été effectué. L'ECAP a accepté de verser un montant d'honoraire de gérance pour les travaux complexes. Tous les dossiers seront clôturés à l'été 2026. Près de CHF 100'000.- ont également été reçu de l'assurance bâtiment pour les dédommagements aux locataires.

Au niveau de la gérance locative, le taux de vacance des logements propriété de la Ville est très réjouissant, affichant 0.9% pour l'année 2025.

Les grands chantiers terminés en 2025 sont évoqués. Il s'agit de l'Aula des Forges, du Pavillon de la place du Marché, de la rénovation de l'Espace de l'urbanisme horloger, de la réfection de la Grande-Fontaine, de la rénovation des deux bâtiments de tête aux Anciens abattoirs (dont l'un est occupé par lcdf27 et l'autre par le secteur conciergerie et la sécurité au travail), des volets pour l'immeuble situé rue Promenade 8-10, de la pose de panneaux photovoltaïques, rénovation de la toiture et isolation des caves de l'immeuble rue Blaise-Cendrars 10-12-14, de la rénovation de plusieurs cages d'escalier ainsi que de l'extension du parking de l'hôpital. En outre, 22 appartements vétustes ont pu être rénovés. Certains travaux, débutés en 2025 se poursuivront sur 2026 : sont concernés la rénovation du TPR, la réhabilitation des deux kiosques et des WC du parc des Crêtets, le réaménagement de l'Hôtel-de-Ville, la liaison MH-MIH, la cafétéria du MIH, le parc des Musées, la poursuite des travaux sur le site des Abattoirs avec notamment la mise en service d'un restaurant, la rénovation du bâtiment SISpol et des immeubles Châtelot 9-11 et Commerce 107-109.

S'agissant du parking de la Ronde, les chiffres évoluent, indiquant qu'il rentre gentiment dans les habitudes de la population. En moyenne, les revenus ont augmenté de 52% sur les places à l'heure par rapport à 2024. Sur les trois premiers mois de 2026, la hausse se poursuit. Les contrats de baux au mois s'élèvent à 83, chiffre correspondant à ce qui était attendu.

Le directeur revient sur deux inaugurations effectuées en 2025. La première concerne le bâtiment Châtelot 3 et la seconde l'Aula des Forges qui accueillera probablement le Conseil général durant les travaux qui toucheront prochainement l'Hôtel-de-Ville.

L'administrateur indique en regard des comptes 2025 que le budget a été tenu. Une nouveauté a été introduite permettant d'effectuer des provisions en vue de futures rénovations. L'absence de longue durée de la cheffe de service et ses conséquences sur la charge de travail des personnes en place est évoquée.

Un commissaire s'enquiert de la diminution des frais RH du service. Il est indiqué que celle-ci est due à un délai de carence suite à des départs. Dans l'ensemble cela n'a pas impacté le suivi des dossiers.

201 / Bâtiments divers d'utilité publique

L'administrateur évoque la négociation menée avec succès auprès des propriétaires d'Espace ayant permis de réviser la convention et d'obtenir des économies sur les charges facturées. L'accès public sera maintenu, même si l'administration quitte les lieux.

Investissements

Il est relevé que les travaux réalisés sur la Grande Fontaine montrent quelques signes de malfaçon. Une analyse est en cours.

210 / Gérance – secrétariat

Un commissaire revient sur le fait que la gérance est administrée comme s'il s'agissait d'une gérance privée et se demande si cette méthode donne satisfaction. L'administrateur répond par l'affirmative, bien que certaines tâches assumées par la responsable de la gérance ne puissent pas être refacturées. C'est notamment le cas de certains entretiens liés au remplacement de locataires évacués de bâtiments privés, tâches qui, par exemple, ne seraient généralement pas effectuées par des acteurs privés.

211 / Bâtiments locatifs

Le directeur revient sur le taux de vacance très bas affiché par la gérance, situation favorisée par la qualité de l'accompagnement des locataires et

l'entretien régulier des appartements. En effet, dès réception d'une résiliation, les équipes évaluent les actions à entreprendre, minimisant ainsi les délais de vacance. Une dizaine d'appartements vétustes seront mis à disposition de LCDF27 en l'état afin d'y loger des artistes. Seules les charges seront facturées.

Un versement correspondant à 5% des revenus locatifs devrait désormais être versé à un fonds de rénovation destiné à couvrir les coûts de travaux qu'il ne serait pas possible de répercuter sur les loyers. Un rapport sera prochainement présenté au CG à ce sujet.

Au vu de la bonne situation de la gérance, un commissaire s'enquiert de l'opportunité ou de la volonté du Conseil communal d'augmenter le parc de la Ville. Le directeur indique qu'il s'agit d'avoir de bonnes raisons pour justifier une augmentation du parc immobilier. Il doit y avoir un rôle social, patrimonial ou stratégique, mais la Ville ne doit pas entrer dans un rôle spéculatif.

Le compte 3431422, charges d'objets vacants, indique une augmentation de charges alors qu'une baisse des vacants est annoncée. Des retards dans la comptabilisation des décomptes de charge ont été accumulés ce qui explique pour la plus grande partie ce chiffre.

À la demande d'un commissaire, il est indiqué que sur les 750 objets du parc, seuls 20 à 30 objets sont chaque année « hors marché » pendant leur rénovation.

212 / Parkings

Les parkings présentent une bonne rentabilité. Toutefois, pour certains d'entre eux, le résultat final peut varier sensiblement en cas de fortes chutes de neige, en raison de frais de déblaiement élevés.

240 / Domaines

Aucune remarque.

250 / Foncier

Le chef de service rappelle que les ventes sont conditionnées aux calendriers des projets concernés, entraînant parfois d'importantes différences entre ce qui était budgété et les ventes effectivement conclues sur l'année.

Un commissaire demande quelques détails concernant les études réalisées sur le terrain Pâquerette. Il est indiqué qu'une partie du terrain est situé en zone industrielle. Une entreprise, très intéressée à s'installer sur ce terrain, souhaitait connaître son état, raison pour laquelle des études ont été

commandées. L'actualité faisant toujours plus état de PFAS/Substances per-et polyfluoroalkylées surnommées "polluants éternels", les demandes pour de telles analyses se multiplient.

Un commissaire évoque un éventuel projet sur le terrain du club Deportivo. Il est indiqué qu'il n'y a rien de précis, mais que cet endroit sera rezone en zone mixte après l'ouverture de la H18, permettant soit de conserver le terrain pour du sport, soit d'y autoriser une construction afin de mieux répondre aux besoins futurs éventuels de cette partie de la ville.

701 / Service technique - 712 constructions nouvelles

L'ingénieur communal présente l'activité du service pour l'année 2025. Il en rappelle la nouvelle organisation, le service étant désormais composé de quatre secteurs : génie civil, géomatique, station d'épuration ainsi que le nouveau secteur signalisation. Ce dernier a été créé à la suite du départ de l'unique collaboratrice en charge du domaine et vise à renforcer la coordination et les synergies internes. Pour pallier ce départ, un responsable a été engagé pour diriger ce secteur qui a intégré la collaboratrice en charge de la gestion de la signalisation des chantiers, auparavant rattachée à la Sécurité publique. Un collaborateur supplémentaire a été recruté pour la gestion des diverses et nombreuses occupations du domaine public, le poste étant financé par les recettes issues de la facturation dans ce domaine, ce qui n'était jusqu'ici pas systématique.

En matière de génie civil, des travaux importants ont été réalisés, notamment sur la rue de la Balance, dernier investissement du crédit quadriennal 2018-2021. Le dernier tronçon de la rue de la Ronde a également été finalisé. S'agissant du chantier Abeille-Serre, le chantier a pris du retard en novembre, entraînant la suspension des travaux pour la période hivernale, qui pourront reprendre au printemps.

Plusieurs chantiers liés aux réseaux souterrains restent parfois incertains jusqu'à peu de temps avant leur démarrage. Comme leur emprise sur le domaine public est importante et que la durée des travaux peut être conséquente, ce sujet a été abordé avec Viteos. Il est prévu, à partir de 2027, de facturer l'emprise du domaine public également en fonction de la durée des travaux, afin d'assurer une égalité de traitement avec les acteurs privés. L'objectif est d'inciter à une meilleure optimisation de la durée des chantiers.

Le secteur signalisation a initié un travail conséquent visant à élaguer la signalisation en ville. Le secteur géomatique, outre ses nombreuses tâches de soutien aux services de la Ville, a revu les fondements des géodonnées liées à la mobilité.

Un commissaire demande davantage de précision sur la facturation de l'usage de la voie publique. Il est indiqué que cela concerne les emprises de chantier ainsi que les surfaces utilisées par exemple pour les installations de chantier, l'entreposage de bennes ou de matériel, etc. Les fouilles Swisscom en sont exemptées, conformément à la loi fédérale sur les télécommunications.

Un commissaire revient sur la situation évoquée concernant le chantier Abeille-Serre afin de connaître les éventuelles mesures qui auraient pu être prises pour anticiper ces problèmes. L'ingénieur communal indique que les entreprises doivent rendre, dans leurs soumissions, des calendriers d'exécution, qui sont contractuels. Des mécanismes de pénalité en cas de retard sont prévus. Les techniciens assurant la direction des travaux consacrent beaucoup de temps à s'assurer du respect du calendrier, respectivement à activer les mécanismes de pénalité lorsque l'entreprise accumule du retard par sa responsabilité.

Suite à la demande d'un commissaire, des informations complémentaires sont données sur la taxe d'équipement. Celle-ci, liée aux permis de construire sur des chantiers privés, est prélevée sur la surface de parcelle lorsque celle-ci n'a jamais été bâtie (CHF 9.-/m²) et sur le volume du bâtiment à raison de CHF 6.-/m³ sur les nouveaux et les anciens bâtiments lorsqu'il s'agit d'un agrandissement ou d'une rénovation substantielle. Ce poste varie beaucoup en fonction des travaux réalisés. Ce montant, budgété selon une moyenne, dépend donc fortement des travaux débutés sur l'année. L'année 2025 comportait de grands chantiers (site principal Viteos, projet à l'ouest de l'avenue Charles-Naine, etc.) et le montant reçu est donc conséquent. Rien ne permet d'assurer que cela sera le cas les prochaines années.

Investissements

La différence significative observée au niveau des investissements est principalement due à un important projet non réalisé sur le giratoire Liberté-Crêtets, dont la situation reste bloquée sur le plan foncier. En conséquence, tant les dépenses que les recettes ont diminué. L'entretien constructif 2018-2021 est désormais fermé.

À la demande d'un commissaire, les limites de l'octroi de crédits supplémentaires sont expliquées.

Un investissement a également été nécessaire pour le démontage de la passerelle des Cornes-Morel. Le service règle actuellement des questions foncières afin de finaliser le rapport au CG pour la reconstruction d'un ouvrage.

Le réaménagement très réussi de la rue de la Balance est salué par les commissaires.

720 / Stations d'épuration (STEP) - 721 réseau séparatif

S'agissant de la station d'épuration (STEP), les dépenses annuelles se sont révélées inférieures au budget. Plusieurs facteurs expliquent le très bon résultat du chapitre 31.

Tout d'abord, les achats de charbon en poudre ont été inférieurs aux prévisions, le traitement des micropolluants ayant dû être interrompu à deux reprises durant l'année. Cette interruption est due, dans un premier temps, à un dégât sur les liaisons par fibre optique, puis à un dysfonctionnement du système de dosage du charbon. Les deux problèmes ont désormais été pleinement corrigés.

Par ailleurs, la facture d'électricité est également inférieure au budget, l'autoconsommation ayant été élevée et les prix de l'énergie étant en baisse. Enfin, les recettes issues de la taxe d'épuration ont été plus élevées que prévus, après plusieurs années de recul.

Étant donné le prélèvement à la réserve nettement plus faible que prévu et l'évocation d'une éventuelle hausse de la taxe, un commissaire demande des précisions sur ce qui est envisagé. L'ingénieur communal relève que les chiffres peuvent encore varier, qu'il s'agira de voir comment les choses évolueront et comment les amortissements des investissements impacteront les comptes, mais qu'une augmentation de la taxe d'épuration en 2027 semble moins probable qu'imaginé l'année passée.

Un commissaire souhaite connaître les raisons de la fluctuation de la taxe d'épuration. En effet, après plusieurs années de baisse les revenus augmentent à nouveau. Cela dépend de la consommation globale d'eau au niveau communal et aucune analyse n'a été menée à ce jour sur ce sujet.

Investissements

Le crédit des micropolluants pourra être fermé définitivement. Sur les 10 millions demandés, déduction faite de la subvention fédérale couvrant le 90%, ces travaux auront au final coûté moins d'un million à la Ville.

755 / Urbanisme, mobilités et environnement

Pour rappel, le service regroupe trois secteurs : le secteur des permis de construire, celui de la planification, des aménagements urbains et du foncier ainsi que le secteur commerce, centre-ville et tourisme. Un quatrième secteur, ne dépendant pas du chef de service mais directement du chef de dicastère, s'occupe de la valorisation du patrimoine.

Le chef de service revient sur les faits marquants de l'année. Le secteur planification a été passablement occupé par la rédaction du PAL ainsi que

par de nombreux projets de réaménagements urbains, notamment liés à la future H18. Le secteur permis de construire a vu le départ à la retraite de sa responsable à la fin janvier 2025, la transition avec le nouveau responsable a pu être effectuée après un tuilage idéal, puisqu'il travaille au SUME depuis 5 ans. Au niveau prévention incendie, des difficultés de recrutement ont été constatées suite au départ à la retraite du chef du groupe. Peu de personnes qualifiées sont sur le marché et la Ville n'est pas très attractive au niveau salarial. Heureusement, une personne très compétente a débuté début janvier 2026, quelques jours à peine après le drame de Crans-Montana.

Le remplacement d'un architecte aux permis de construire a également été difficile pour les mêmes raisons qu'évoquées plus haut, mais une personne dotée d'une grande sensibilité patrimoniale et avec des compétences très complémentaires avec le reste de l'équipe a pu être recrutée. Le poste n'a toutefois pas pu être repourvu immédiatement et une latence de 4 mois, générant une importante surcharge de travail, a dû être absorbée par le personnel en place.

Le secteur commerce, centre-ville et tourisme a géré plusieurs événements, dont la participation de la ville à la semaine du goût ou le mois du défi « mobilités actives ». Les liens avec les commerçants restent centraux pour le service. La carte abeille cartonne, l'application ayant boosté son utilisation.

L'urbaniste communale rappelle qu'au niveau des dossiers fonciers, 0,8 EPT y sont consacrés avec une multiplication des dossiers à traiter. Quatre personnes travaillent au développement de projets dont les principaux ont été en 2025 les réaménagements du carrefour Abeille-Serre, de l'Avenue des Forges, des cours d'école (Forges, Ouest, Crêt-du-Loche, Charrière (en cours)), de places de jeux (procédure de consultation avec les services de la jeunesse, des espaces publics pour la place des Lilas, de la place de l'Avenir, du parc Gallet). Les réaménagements du parvis du stade de la Charrière, de l'Espace de l'urbanisme horloger, du parc des Musées ainsi que du dernier tronçon de la rue de la Ronde terminent la liste conséquente des projets réalisés. Le secteur s'occupe également de la gestion du stationnement ainsi que des préavis relatifs aux aménagements extérieurs.

Le directeur souligne que plusieurs soutiens conséquents ont été reçus d'organismes privés, notamment des Lions pour la place de jeux du parc Gallet, des Kiwanis pour la place de jeux de l'Avenir, du Lions Club Deneb pour le pumptrack, et de la Fondation Federer pour les cours d'écoles des Forges, du Crêt-du-Loche, de l'Ouest et de la Charrière. Ces aides substantielles contribuent réellement à la qualité de vie de nos familles.

Le responsable du secteur des permis souligne qu'outre les permis de construire (216 octroyés en 2025), les tâches du secteur regroupent

également la prévention des risques de chute, les questions de salubrité (par exemple syndrome de Diogène) ou la prévention incendie.

La déléguée à la valorisation du patrimoine rappelle ses principales missions. De nature transversales, celles-ci comprennent notamment les recherches historiques liées aux dossiers de transformation et de restauration ou la gestion de projets. L'année 2025 a vu notamment la réouverture de l'Espace de l'urbanisme horloger, le suivi de la Villa Fallet acquise par la Ville mais gérée par une association, et pour laquelle une étude de faisabilité sur de futurs travaux va être effectuée. Le rapport sur l'Atelier oublié a été présenté au Conseil général en automne permettant aux travaux de démarrer prochainement avec pour objectif une ouverture en février 2027. Les actions de valorisation du patrimoine sont également nombreuses : les lunchs du patrimoine rencontrent un vif succès (entre 50 et 70 personnes de tous horizons pour chaque visite), la collaboration avec le Service de l'intégration a permis de mettre sur pied des visites guidées gratuites pour les nouveaux habitants. En matière de conservation du patrimoine, la déléguée gère également les œuvres d'art dans l'espace public. Une analyse est en cours pour déterminer quelles restaurations devront être menées et dans quels délais. La restauration de l'orgue du crématoire est à l'étude. Au vu de sa complexité, ce projet impliquera une réflexion plus large de l'ensemble du lieu. La déléguée a également repris la gestion du site inscrit pour lequel une révision du plan de gestion est en cours (l'actuel date de 2009), ce qui représente un travail important.

Un commissaire s'inquiète de la diminution des EPT au service d'urbanisme. Le directeur revient sur l'historique ayant mené à cette situation. Le Conseil communal avait concédé une augmentation temporaire des EPT suite à des départs successifs afin d'accompagner la réorganisation du service, notamment car la révision du PAL intervenait au même moment. Un chef de service a été nommé tout en remplaçant le responsable du foncier ainsi que l'urbaniste communal. L'effectif total est revenu à la situation ante lors du départ à la retraite de la responsable des permis. En outre, faisant suite aux reproches de certains Conseillers généraux sur la dotation en EPT du SUME, il a été décidé de répartir de manière plus juste le salaire de l'administratrice en fonction de ses tâches en imputant une partie de celui-ci aux affaires régionales ainsi qu'au service technique.

Le chef de service précise que la situation demeure globalement satisfaisante bien que tendue, mais qu'elle reste étroitement liée à la nature et au volume des dossiers à traiter. La charge de travail est notamment influencée par le grand nombre de projets de réaménagements urbains, ainsi que par les éventuels départs de collaborateurs, dont le remplacement peut s'avérer difficile. Par ailleurs, le recours à des mandats externes se révèle,

d'expérience, peu efficace pour soulager les services, en raison du suivi important qu'ils exigent.

Un commissaire s'interroge sur l'incidence qu'aura lcdf27 sur la charge de travail du service. Il est répondu qu'il est difficile, à ce stade, d'en mesurer précisément l'impact. Le rythme de croisière visé ne devrait de toute manière pas être atteint avant l'ouverture de la H18. Le projet lcdf27 générera certes des demandes supplémentaires, mais celles-ci s'inscrivent pour l'heure dans des démarches menées de manière autonome. En revanche, lorsque le programme sera défini et que la phase finale s'engagera, il faudra vraisemblablement faire face à des sollicitations urgentes. Il est à noter que ce type de demandes existe déjà, notamment de la part de grands acteurs industriels.

Le directeur confirme que plusieurs projets ont effectivement dû être accélérés afin de permettre l'achèvement des travaux en vue de lcdf27. Le calendrier étant connu en amont, ces ajustements ont pu être anticipés et réalisés.

S'agissant du patrimoine, l'ouverture de l'Atelier oublié est souhaitée ; elle relève toutefois de notre propre calendrier, lcdf27 ne comptant pas sur ce lieu. Le secteur patrimonial apporte par ailleurs son appui à plusieurs projets artistiques nécessitant un accompagnement spécialisé et bénéficie d'une collaboration efficace avec la nouvelle collaboratrice engagée à la Chancellerie, chargée de faciliter la coordination entre les services et l'organisation de lcdf27.

Un commissaire souhaite revenir sur la tendance des petites entreprises implantées dans le tissu urbain à quitter le centre-ville et s'interroge sur sa réalité ainsi que sur son opportunité. L'urbaniste communale indique qu'il est préférable que seules les entreprises incompatibles avec l'habitat — en raison notamment de nuisances sonores ou de problèmes de trafic — soient amenées à s'implanter hors de la ville. L'objectif est ainsi de préserver des zones mixtes favorisant la cohabitation entre logements et activités artisanales. Les entreprises liées à une activité stratégique iront plutôt au Crêt-du-Loche ou à proximité des grands axes. Ces situations sont réglées à travers le PAL.

Le directeur ajoute que parfois les entreprises font face à des problèmes d'affectation ou de droits à bâtir. La politique est d'aider au maximum ces entreprises et de les soutenir si besoin par l'octroi de dérogations. Cependant les dossiers ainsi montés restent fragiles en cas d'oppositions. Des améliorations devraient être possibles grâce au nouveau règlement afin de soutenir les entreprises qui souhaitent rester dans le tissu bâti.

S'agissant des comptes, le responsable des permis de construire apporte une précision sur les chiffres 2025 facturés. En effet, les permis de minime importance représentent trois quarts des demandes mais seulement environ 1/8^e du montant total des taxes de permis de construire perçu. A l'inverse, quatre grands projets représentent à eux seuls CHF 150'000.-. Ces montants sont ainsi impossibles à planifier, il s'agit de rester prudent concernant cette ligne.

Un commissaire revient sur la concession SGA et sur la volonté, en 2023, d'interdire la publicité commerciale au centre-ville (publicité commerciale et non culturelle). Le chef de service confirme que cette interdiction entrera en vigueur dès la signature de la nouvelle convention. Le contrat est finalisé et le plan quasi terminé. Les conditions financières seront cependant beaucoup plus avantageuses pour la Ville, comme indiqué au budget 2026.

Une question est posée concernant le versement exceptionnel en faveur de la Fondation patrimoine. Le directeur souligne la qualité du travail accompli par cette dernière, qui soutient les propriétaires dans leurs projets de rénovation, pour autant que ceux-ci respectent les exigences de préservation du patrimoine. Sont notamment concernés des éléments tels que les portes d'entrée d'immeubles en bois, les éléments en ferronnerie ou les cages d'escaliers.

Le Conseil communal a ainsi souhaité apporter un soutien complémentaire afin de permettre à la Fondation d'élargir son champ d'action à d'autres éléments patrimoniaux, tels que, par exemple, les petites tuiles plates ou les fenêtres en bois. Il est par ailleurs relevé que, jusqu'à présent, la Ville n'avait jamais sollicité la Fondation pour ses propres bâtiments ; cette possibilité pourra désormais être envisagée, notamment pour certaines cages d'escaliers relevant du patrimoine financier.

Investissements

Un investissement conséquent a été effectué pour la rénovation de l'Espace de l'urbanisme horloger. La partie muséographie apparaissant au SUME alors que les travaux touchant le bâtiment se trouvent dans les comptes du SBL.

Des précisions sont apportées concernant l'investissement prévu pour une structure pour stockage des vitraux. Ces travaux avaient été difficiles à chiffrer et ont finalement été moins coûteux que prévu.

765 / Politique de stationnement

Le chef de service relève que le macaron est en perte de vitesse, de nombreuses entreprises ayant trouvé des solutions alternatives à proposer à leurs pendulaires. Comme discuté lors de l'élaboration du budget 2026 et

demandé par le Conseil général, la future stratégie misera davantage sur la mise en place d'horodateurs, permettant un meilleur tournus principalement au centre-ville commercial, et plus facile à contrôler que les zones bleues. Ces démarches se font en concertation avec les commerçants. La réflexion future devra s'étendre aux macarons des parkings d'entrées de ville.

A la question d'un commissaire sur la gestion des caisses des horodateurs par des privés, il est indiqué que pour des questions de sécurité et d'efficacité, cette tâche a dû être confiée à une entreprise privée, entraînant un surcoût d'un peu plus de CHF 1'000.- par mois.

875 / Prévention incendie

Suite à la remarque d'un commissaire concernant la vacance d'un poste sur 6 mois qui semble finalement n'avoir que peu d'impact financier sur les coûts finaux, il est indiqué que cette économie est compensée par la rente pont financée pour le départ à la retraite anticipée du collaborateur concerné.

Le rapporteur de la sous-commission
Michaël Vögtli

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Monsieur David Houlmann	PS
Monsieur Grégory Rochat	Les Vert-e-s, rapporteur
Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le mardi 31 mars 2026 à la Bibliothèque de la Ville en présence de M. Théo Bregnard, Conseiller communal, chef de dicastère et de Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal), et tour à tour, des personnes suivantes :

- M. Xavier Huther (Muzoo)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Ouest (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- Mme Marie Lea Zwahlen, déléguée aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / École obligatoire (EOCF)

Il y a peu de variation au sujet de l'engagement du personnel enseignant, mais la direction fait état de difficultés à repourvoir certains postes.

La situation du poste d'éducateur au Collège des Endroits n'est pas encore complètement clarifiée, malgré un besoin évident de le pérenniser. La situation particulière du quartier Forges-Endroits, avec un taux d'aide sociale élevé et un taux de formation très bas, conduit à de nombreux enjeux socio-

éducatifs d'importance. Le lien de proximité tout comme les activités permettent d'avoir actuellement un climat de collège qui s'apaise.

Au niveau cantonal, l'organisation scolaire reposait jusqu'à présent sur une distinction entre formation spécialisée et formation régulière. Dès l'année prochaine, tous les élèves seront intégrés en formation régulière, avec la mise en place d'un plan de mesures individualisé et d'ajustements répondant à leurs besoins spécifiques. Cette évolution s'accompagne d'un changement de statut visant à éviter la catégorisation des élèves. Lorsque les besoins nécessitent des ajustements trop importants, une orientation vers une classe spéciale s'imposera. Cette approche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'inclusion et d'accroître la perméabilité entre les différents dispositifs.

Un commissaire pose la question de la place laissée aux élèves qui n'ont pas de difficultés. La différenciation pédagogique doit tenir compte de l'ensemble des élèves et doit être pensée pour toutes et tous. Il est important de rester attentif aux besoins de celles et ceux qui ont de la facilité ou de l'avance. La gestion d'élèves différents reste au cœur de la pédagogie.

Les efforts se poursuivent au Cycle 1 pour la gestion des classes et de la diversité des élèves. La création d'un groupe de travail cantonal permettra de mieux appréhender la situation. Disposer d'un duo pédago-éducatif permettrait une entrée plus sereine dans la scolarisation et s'avérerait plus que nécessaire dans une situation qui reste fragile.

Un autre dossier important est celui de la mise à jour du concept de prévention incendie qui comprendra deux exercices d'évacuation par année et par collège. Les classes en appartement seront également concernées.

L'action *Sapin solidarité*, regroupant différents clubs-services de la région aidera, cette année, les familles d'un tiers des élèves (250) pour leur départ en camps.

Au niveau des ressources humaines, la direction de l'EOCF fait face à une situation qui demeure fragile avec plusieurs absences et un départ ; certaines situations complexes prennent beaucoup de temps et d'énergie.

L'exercice comptable 2025 a montré un léger solde positif. À noter que sur le centre 455, l'EOCF doit désormais s'acquitter de frais d'utilisation pour les infrastructures gérées par le Service des sports qui peut ainsi récupérer une somme importante du fait qu'il facture la TVA sur les locations. Bien qu'il s'agisse d'une surcharge pour l'École, c'est surtout une rentrée conséquente pour les Sports et la Ville.

Concernant la planification de rénovation de certains bâtiments vétustes, l'urgence est constatée sur l'enveloppe du bâtiment de Bellevue. Dans ce projet, il s'avérera pertinent d'y intégrer quelques classes pour décharger

d'autres collèges. La direction relève également le manque de salles particulières (économie familiale, sport et sciences) auquel il a fallu répondre par des adaptations d'horaires pas toujours idéales.

Au sujet de la politique sur les appareils connectés, l'EOCF interdit déjà leur utilisation dans le périmètre scolaire depuis plusieurs années, sous réserve d'une autorisation pédagogique. Ils sont aussi interdits lors des camps, de même que les groupes de messageries instantanées entre parents et enseignant-e-s.

Un commissaire demande quelle est l'attention portée à certains élèves du Cycle 3 dont les difficultés pourraient passer inaperçues au vu des classes nombreuses. Une attention particulière est portée aux élèves qui présentent un taux important d'absentéisme, indicateur de problématiques à approfondir. Deux outils sont à disposition pour y répondre : les mesures OASIS (Outils d'adaptation scolaire et d'insertion sociale) et le dispositif Intermede (ateliers organisés par l'École, le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, le médecin scolaire et des partenaires).

L'augmentation de charges dans le poste 3105010 « Denrées alimentaires, boissons » (leçons d'économie familiale) résulte du fait que les circuits courts sont désormais privilégiés. En revanche, certains commerces locaux ne peuvent pas répondre au cahier des charges demandé. À noter encore que les classes du Cycle 1 se rendent au marché dans un objectif de sensibilisation aux circuits courts. Toujours concernant l'éducation alimentaire, comprendre les bénéfices d'une bonne alimentation fait partie intégrante du plan d'étude romand.

Un commissaire fait remarquer la problématique de recrutement au sein du Parlement des Jeunes, tout comme l'engagement bénévole ou citoyen. Ces thématiques d'éducation à la citoyenneté font partie des cours de MCC (monde contemporain et citoyenneté).

Concernant le projet d'engagement d'une infirmière en psychiatrie, il a été relancé au Centre de santé scolaire avec pour objectif de trouver un équilibre financier grâce aux subventions de l'État.

Enfin, au sujet des frais d'impression et de photocopies, tout est centralisé à l'administration avec un montant pour l'ensemble des secrétariats. Quant aux copies des enseignant-e-s, elles sont imputées à l'informatique.

490 / Intégration et cohésion sociale

Le LOCAL et la carte citoyenne restent deux dossiers centraux du Service. Depuis son lancement, 2'400 personnes, de 46 nationalités différentes, et aux parcours et besoins variés, ont été touchées par le LOCAL et ses prestations.

Le service accorde une attention particulière à l'accueil des personnes qui s'installent nouvellement à La Chaux-de-Fonds, avec une part de 60% de personnes étrangères.

Les questions de médiations culturelles pour favoriser la participation occupent également le service. Des bons sont notamment offerts pour les musées via la carte citoyenne. L'impact demeure mesuré, la gratuité ne renforçant pas la légitimité à entrer dans les lieux culturels. Dès lors, une nouvelle proposition de balades culturelles a été mise en place récemment et avec succès. Parallèlement un projet test de visites-découverte a été mené avec Muzoo. Le résultat est encourageant et l'idée est d'étendre le concept à tous les musées.

Le Service travaille sur une deuxième phase test de la carte citoyenne avant de soumettre un rapport au Conseil général. Cette phase devrait permettre d'interfacer la carte avec le guichet unique, afin notamment de retrouver ses billets et abonnements, tout en souhaitant déployer la carte au sein de la population pour permettre de renforcer l'appartenance à la cité. De même, un espace d'information dédié à la vie de la Ville sera créé.

Dans un même esprit de collaboration inter-services, cette fois avec la Jeunesse et l'EOCF, la cartographie de l'ensemble des activités sportives réalisée l'an dernier s'est étendue aux clubs et associations et devrait donner lieu à une plateforme dédiée.

La déléguée informe d'une augmentation du racisme global dans la société, montrant ainsi la nécessité de faire un travail de fond par rapport au racisme systémique, souhaité par ailleurs par la Confédération qui vient de lancer la première stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme.

La contribution de la Ville s'articule essentiellement dans le cadre de la feuille de route pour une administration exemplaire, avec entre autres des recommandations en matière de communication ainsi que des formations proposées au personnel. Une Charte de la diversité a récemment été adoptée par le Conseil communal, permettant ainsi de montrer l'engagement des Autorités.

Le Service travaille également de concert avec l'EOCF pour assurer un suivi au sein même des familles, parfois éloignées du système. L'association RECIF, qui a vu sa subvention augmentée, et l'EPER ont joué un rôle important avec le projet FLORA, dont l'objectif est de faciliter l'intégration des enfants qui vont entrer à l'école ainsi que du soutien aux parents pour une meilleure compréhension du milieu scolaire.

Le poste d'éducateur social financé par le Canton et initialement reconduit jusqu'en juillet 2026, sera renouvelé au Collège des Endroits. Le souhait est

qu'il puisse à terme intégrer la stratégie cantonale de gestion de l'asile, les besoins de l'École en matière d'intégration n'étant plus à démontrer.

Enfin, la déléguée indique la liste importante de subventions octroyées. Ces soutiens sont rendus possible grâce au financement du Canton à hauteur de CHF 40'000.- destiné aux projets associatifs. Il est aussi relevé que le soutien à Latitude21 a repris en 2025 et a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 10'000.- au compte de résultat.

Un commissaire demande des nouvelles du projet de binômes Caritas, qui accompagne des personnes migrantes intéressées par des activités sportives. Une trentaine de binômes ont été mis en place permettant un travail de proximité avec tous les clubs sportifs.

Il est demandé si l'augmentation de la subvention à RECIF est en lien avec le rôle tampon que joue cette association entre les familles et l'école. La déléguée le confirme.

À la question des démarches et critères pour le dépôt et le soutien ou refus de projets associatifs, la déléguée indique que toutes les associations sont rencontrées une fois leur projet envoyé. Ce dernier doit se dérouler à La Chaux-de-Fonds, favoriser le vivre-ensemble, lutter contre la discrimination et valoriser la diversité.

Pour répondre à un commissaire demandant si un soutien de la Confédération est reçu par le Service, la déléguée lui répond que le Canton redistribue ce qu'il reçoit de la Confédération.

Unaniment, la déléguée est remerciée pour l'investissement et le dynamisme du Service, notamment en matière de projets menés conjointement avec d'autres services.

500 / Service des affaires culturelles

Le Chef du dicastère présente la nouvelle déléguée culturelle qui prendra ses fonctions officiellement le lendemain de la présente séance de sous-commission. Il présentera lui-même les comptes et les perspectives du Service. Bien que dynamique, la culture locale demeure toujours fragile.

Les comptes ont été bien tenus. 2025 a été marquée par l'avancement de Capitale culturelle. Ainsi, dans l'optique d'une coordination renforcée entre les Services communaux et lcdf27, une coordinatrice a été conjointement engagée. Il a par ailleurs été jugé important de soutenir les Schubertiades qui bénéficieront d'une subvention tripartite entre Canton, Ville et lcdf27.

Parmi les soutiens exceptionnels, le Conseil communal a décidé de soutenir davantage la soirée d'ouverture de La Plage par un montant supplémentaire de CHF 20'000.- pour favoriser les liens entre culture et économie.

Un autre crédit supplémentaire a été octroyé à l'Association Vivre La Chaux-de-Fonds pour la reprise au pied levé de l'organisation des festivités du 1^{er} août. Le Conseil communal a par ailleurs réitéré sa confiance à cette association pour 2026.

Dans les éléments nouveaux, la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques) est entrée en vigueur, relevant conjointement de l'État et des communes qui, en concertation, permettra de mieux répartir et penser les soutiens.

La marge de manœuvre du Service est moindre, notamment lorsqu'il s'agit de répondre à des jubilé, tels les 30 ans de La Turlutaine (théâtre de marionnettes) ou de Pôle Nord (musique contemporaine) l'an dernier.

Quelques fragilités demeurent, mais la situation actuelle est plutôt rassurante, notamment avec Bikini Test qui a resserré le nombre de ses soirées, dont certaines ont connu un beau succès. Le Service s'attellera aussi à pérenniser les festivals liés aux APS (accords de positionnement stratégique) : Mille Fois le Temps, 1000 Jazz, ou encore À la Fresh.

Selon une information reçue ce jour, l'Assemblée plénière « culture » de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a décidé de soutenir le CCHAR (Centre de création helvétique des arts de la rue) qui bénéficiera d'une aide de CHF 55'000.- par an pour la période pilote 2026-2028. C'est une bonne nouvelle pour cette institution qui valorise un point fort de notre ville que sont les arts de la rue.

Soulignons enfin que la Billetterie se dotera d'un nouveau logiciel identique aux musées, permettant ainsi des synergies au niveau du personnel.

Au sujet des subventions, un commissaire demande quels sont les critères pour la répartition des montants et le choix les bénéficiaires. Les directives relatives aux subventions culturelles – consultables sur le site internet de la Ville – en précisent les modalités. Outre les soutiens historiques, tel le TPR et son pôle de création, le projet doit être en lien avec la Ville et impliquer des artistes locaux. Les soutiens sont divisés par domaine et dépendent aussi des collaborations. Les reprises et tournées sont aujourd'hui encouragées.

Le compte 4240000 « Prestations de services » relève de la Billetterie. Plusieurs spectacles ont fait salle comble, témoignant d'une dynamique positive.

Il est demandé les possibilités de soutien à l'Amuse-Bar en difficulté financière. Bien que le jeu puisse être considéré comme une activité culturelle, l'Amuse-Bar n'est pas une association à but non lucratif, mais bien

un acteur privé avec un bail commercial. La discussion est en cours, mais il s'agira de veiller à une égalité de traitement.

Sur l'augmentation des charges à Promenade 10 sur le compte 3160010, il s'agit principalement de l'augmentation du chauffage au gaz naturel.

Quant au dépassement sur le compte 3636042 « Subventions Arts de rue bnl », celui-ci est compensé par un prélèvement au fonds des Arts de la Rue, relevant d'une obligation légale de le faire apparaître ainsi dans les comptes.

Des explications sont demandées sur le compte 3636080 « Subventions organisations – Prêts ». Pour les prêts, il s'agit en effet de prêts à taux 0%. Des intérêts sont calculés au taux moyen de la Ville, 1.8%, car il s'agit de subventions indirectes.

Concernant la taxe spectacles, il est relevé par un commissaire qu'une partie des acteur-trice-s culturel-le-s, notamment les plus petites institutions, verraient d'un bon œil sa suppression. Le débat a déjà eu lieu plusieurs fois, mais il lui est répondu que les prix d'entrée s'adaptent aux chaux-de-fonnier-e-s et que la taxe joue un rôle secondaire de ce point de vue.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

Le directeur présente tout d'abord l'ouvrage de Marianne Gendre Loutsch consacré au manuscrit du Gargantua, trésor de nos collections, sorti en octobre dernier et qui met en lumière le talent d'illustrateur de Charles Humbert.

Le département audiovisuel s'est donné une belle visibilité l'an dernier, notamment avec l'émission Mémoire(s) de Suisse romande, coorganisée avec la RTS, et la mise en valeur des archives lors de l'inauguration de la nouvelle aula des Forges et de l'anniversaire du Lycée.

Ces opérations de valorisation seront toutefois mises en veille en raison de la préparation des collections en vue de leur déménagement dans le futur Centre archives et patrimoine (CAP) qui devrait commencer en automne 2027.

Les projets visant à aller à la rencontre du public sont salués. En ce sens, il est demandé quelles sont les possibilités de travailler avec les personnes âgées. Quelques projets ont eu lieu, comme des ateliers consacrés aux ressources numériques mis en place à la Bibliothèque, en collaboration avec Pro Senectute.

Un commissaire demande la raison de la remarque au compte 3160010 : « report de l'entretien du monte-charge d'un dépôt d'archives externe en location ». Un dépôt d'archives, en remplacement de celui de Volta, est loué

et comprend un monte-charge, dont l'entretien, à la charge de la ville, sera réalisé en 2026.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Dans les points forts de 2025, le directeur relève le lancement de la butineuse, la nouvelle bibliothèque mobile, lors de la Fête de mai. Ce projet, mené avec la Bibliothèque de la Ville, permet d'être attrayant, de renforcer l'image d'ouverture de nos bibliothèques, et rencontre un beau succès.

À la question de savoir s'il est envisagé de la louer, le directeur répond par la négative : les collaborations avec les autres services de la Ville sont privilégiées. La butineuse est gérée par le Service des espaces publics qui la stocke, l'entretient et la transporte, ce qui nécessite déjà une bonne logistique.

505 / Archives de la Ville

Une page intranet a été créée afin de diffuser des bonnes pratiques en matière d'archives. Elle permet de renforcer les liens avec les services, même si actuellement les Archives de la Ville limitent leurs tâches d'accompagnement en raison du futur déménagement au CAP.

La construction du bâtiment avance conformément à la planification. Jusqu'à présent, l'essentiel du travail a porté sur du démontage et du renforcement de l'existant. Le déménagement est prévu à l'automne 2027. Enfin, la bonne collaboration avec l'État sur ce projet est relevée.

Le dépôt d'archives situé à l'Hôtel de Ville a dû être déplacé au collège des Endroits en raison des futurs travaux dans le bâtiment, ce qui a nécessité un engagement important des équipes.

510 / Services généraux des musées

Peu de choses sont à relever au niveau des comptes. En revanche, l'engagement du responsable dans de nombreux dossiers transversaux est mentionné, notamment sur le chantier du Parc des musées.

La seule question sur ce centre concerne le compte 3321010 « Amort. non planifiés, immo. Incorporelles ». Il s'agit de l'amortissement d'une étude encore en cours pour le remplacement d'un dépôt centralisé.

511 515 / MUZOO

L'année 2025 a surtout été marquée par l'attribution du Prix Meyvaert pour la durabilité environnementale. Grâce à cette magnifique reconnaissance, le

retentissement médiatique a été important et a conduit à une fréquentation record (zoo 195'000 / musée et vivarium près de 60'000) qui fait de Muzoo le premier site touristique « fermé » du canton.

Les résultats de la cafétéria tout comme de la boutique ont été en hausse avec un taux de marge brute cumulé s'élevant à un peu plus de 49%. Un commissaire apprécie la séparation des recettes entre cafétéria et boutique.

Les chiffres cafétéria et boutique sont salués par un commissaire alors que la viabilité du projet initial soulevait des craintes. Dès lors, au vu de ces bons résultats, il demande si le Canton ne serait pas disposé à soutenir Muzoo. Des démarches ont été entreprises auprès du Canton pour obtenir une augmentation de la subvention à la station de soins, mais seul un montant de CHF 2'500.- supplémentaire a été obtenu. Cette aide appréciable reste toutefois bien en deçà des besoins réels. S'il existe une obligation légale pour les rapaces, il n'y en a pas pour les autres espèces. Pour le secteur muséal, la question mériterait d'être relancée. Des collaborations ponctuelles et scientifiques sont mises en place avec l'UniNE, mais sans moyens financiers mis à disposition.

Un commissaire s'enquiert des problèmes de chauffage dans le bâtiment de l'écurie nord. Le chauffage à distance pourrait être une solution, mais pas réalisable à court terme.

Suite à la question abordée lors d'une précédente sous-commission, le sujet des récoltes de denrées alimentaires invendues pour le nourrissage des animaux est toujours suivi de près par la responsable du secteur zoologique.

Concernant les réaménagements en cours, l'ancien enclos des ours est maintenant démonté et la construction de l'abri des mouflons est attendue. Au sujet de la fontaine ludique, la saison 2025 s'est avérée difficile avec des solutions techniques insatisfaisantes et un partage des responsabilités peu concluant. Un travail en collaboration avec le SEP, le Service des sports et le SCAV a été mené pour trouver des solutions. Une reprise de responsabilités du suivi opérationnel quotidien sera assuré par du personnel de Muzoo, en espérant que 2026 permette d'asseoir cette nouvelle organisation.

Il est demandé des précisions suite à la pollution au plomb du stand de tir à proximité. C'est surtout sur la partie haute que des soucis ont été relevés. La zone en question s'arrête avant Muzoo et des analyses ont montré que la pollution n'est pas descendue.

Un commissaire s'inquiète du nombre conséquent d'arrêts maladie et d'absences. La situation au sein du secteur zoologique s'est stabilisée et les problématiques d'effectifs ont trouvé réponse grâce à l'appui du Conseil communal et du Service des Ressources humaines. Quant au secteur

muséal, le directeur estime que la dotation n'est pas suffisante pour une exploitation complète et il craint l'essoufflement des équipes.

512 / Musée d'histoire (MH)

Le résultat global des comptes indique un léger excédent. La raison des quelques variations est indiquée dans la remarque liminaire. En effet, l'année 2025 a été particulière compte tenu de la fermeture dès la fin du mois d'avril. Les quelques comptes en dépassement ont pu être compensés.

Le musée a dû être vidé de tous ses objets, l'administration a déménagé à l'Ancien manège et un dépôt contenant des collections papier situé à l'Hôtel de Ville a dû être libéré. Parallèlement, l'équipe a travaillé sur la nouvelle exposition de référence qui sera proposée au musée dès sa réouverture, agendée le 29 août 2026.

Les travaux avancent selon le calendrier. Concernant plus particulièrement le Café, il s'agira encore de lui trouver un nom et de recruter un-e gérant-e.

Le Chef de dicastère souligne tout le travail réalisé, relevant également la complexité d'un suivi de chantier et la nécessité de composer avec divers problèmes et imprévus.

Un commissaire demande la signification de l'acronyme NTC dans les remarques. Il s'agit des recettes relatives à la Neuchâtel Tourist Card.

C'est avec intérêt qu'un commissaire s'intéresse aux choix faits par le musée en matière de durabilité. Il y a tout d'abord eu un effort sur les prestations informatiques qui a permis de réduire la voilure en termes de dispositifs digitaux, mais aussi d'avoir un effet positif sur la consommation énergétique. Par ailleurs, les projets sont prioritairement réalisés avec des matériaux existants, par exemple en recyclant le mobilier. Enfin, le musée cherche à acquérir des structures tubulaires qu'il est possible de recomposer pour chaque exposition temporaire. Le musée s'investit fortement à respecter les ODD (objectifs de développement durable).

Des éclaircissements sont demandés sur le compte 3120010 « Électricité-Eau-Gaz ». Des hausses plus importantes avaient été projetées suite à l'envolée des coûts. Les mêmes projections ont été faites pour toutes les institutions, qui se sont avérées finalement surestimées. Quelques économies sont aussi en lien avec la fermeture.

Sur le poste 3144003 « Entretien bâtiments – Contrats », le conservateur précise que le prestataire n'a pas pu réaliser le contrôle habituel pour l'entretien de la porte coulissante à l'entrée, ce qui explique la réduction.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur relève une certaine prudence dans la programmation 2025 en raison de la fermeture complète dès le 3 novembre pour les besoins du chantier.

Le musée a profité de cette opportunité pour s'exporter hors les murs et au-delà des frontières. Ces activités se traduisent par des recettes supérieures dans les prestations de services. À terme, une ressource spécifique – régisseur-euse d'œuvres – serait précieuse ; sa rémunération pourrait être couverte par la valorisation de ses prestations.

Deux nouvelles très réjouissantes ont ponctué l'année : la prolongation de la subvention de la Confédération jusqu'en 2030, à raison de CHF 150'000.- par an d'une part, et, d'autre part, une subvention supplémentaire unique au titre de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de CHF 40'000.- pour un projet de podcasts qui sera initié, en 2026, en collaboration avec l'Association Recherche Ethnologie Cinéma.

Durant la fermeture, tout le personnel a pu être réaffecté. Cette fermeture a aussi été l'occasion d'implémenter le nouveau système de billetterie Secutix, de faire de l'archivage et d'intensifier la médiation hors les murs et dans les écoles, ce qui est salué.

Le compte 4240034 « Entrées » a été budgétisé avec prudence, mais malgré deux mois de fermeture, 33'634 visiteur-euse-s ont été totalisé-e-s, dont 21'058 entrées payantes.

En outre 1'368 personnes, principalement enfants et adolescents, ont participé aux ateliers pédagogiques proposés, dont 834 au sein du MIH et 534 hors les murs.

Le musée rouvrira ses portes au public le 10 avril avec un espace d'accueil totalement réaménagé. Les nouvelles acquisitions 2025 seront présentées dès le 6 mai, ainsi que le quatrième volet des expositions dédiées à la collection Sandoz sur le thème de la musique. Enfin, dès le 20 juin, une exposition multi-sites sur l'Observatoire cantonal verra le jour dans le cadre d'une collaboration interinstitutionnelle.

Il est demandé quelles sont les problématiques et nuisances relatives aux travaux. Des nuisances sonores et des vibrations sont relevées par le conservateur. Les objets suspendus dans les vitrines ont dû être sortis pour éviter les effets de vibration. Une attention particulière devra être portée à la période où la toiture ne comprendra pas encore de nouvelle étanchéité.

Un commissaire demande la distinction entre le compte 3105110 « Frais de réception refacturés » (en diminution) et le compte 3130043 « Frais de réception » (en augmentation). La différence se retrouve dans les

« Remboursements de tiers ». La salle Erni n'a plus pu être louée en journée depuis mai 2025. À noter encore que le Prix Gaïa ou la Bourse ont eu lieu avant la fermeture.

Concernant les partenariats avec les entreprises horlogères pour proposer des billets dégriffés à leurs employé-e-s, il existe différents modèles, à savoir un partenariat avec certaines marques pour un tarif réduit ou alors des contreparties en cas d'exposition temporaire si une entreprise y est pleinement impliquée. Il y a en revanche peu de retours.

Quant au soutien cantonal, il n'y a pas eu de nouveau contact malgré la réponse insatisfaisante reçue.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Les comptes ont été bien tenus et s'avèrent être largement en-dessous du budget. En revanche, 2025 ayant été une année particulière à différents égards, il ne s'agit donc pas d'une année de référence. Par volonté de ménager les équipes, la durée des expositions a été rallongée. Certaines années en comptent trois et d'autres deux, comme cela a été le cas en 2025. Certains frais sont de fait amoindris, d'autant que la Samba (Société des amis du Musée des beaux-arts) a pris en charge certains coûts relatifs à la Biennale, tels que les affiches ou encore le catalogue d'exposition.

Il y a par ailleurs eu plusieurs départs qui ont impliqué des périodes de vacances. Ces économies ne sont toutefois pas amenées à être reconduites. Les postes sont désormais repourvus et les activités ont repris.

Ce resserrement des activités s'est traduit par une légère baisse au niveau de la fréquentation : 10'934 visiteur-euse-s en 2025 vs 12'457 en 2024. À noter que la Biennale draine un public local sans carte professionnelle ou spécifique, à l'inverse d'expositions plus pointues.

Le conservateur indique que le compte « Acquisitions objets patrimoine culturel » a pu être réintégré depuis peu dans les comptes. Le dépassement s'explique par l'achat de la dernière œuvre de L'Eplattenier par le musée, mais intégralement remboursée par une mécène privée.

S'agissant des frais de réception, un commissaire s'étonne de voir des charges plus élevées qu'en 2024 alors que le conservateur a indiqué la tenue de seulement deux vernissages. Une attention particulière est certes portée aux produits locaux, donc plus coûteux, lors des vernissages, mais ce compte englobe également le logement d'artistes ou de galeristes.

Au sujet du compte « Sponsoring et mécénat », un commissaire suppose que rien n'est budgété en l'absence de garantie alors que chaque année, les comptes indiquent des rentrées. Effectivement, les montants ne sont jamais

acquis et le travail de recherche de fonds est à recommencer chaque année. Le conservateur précise encore que le sponsoring découle de contacts avec des entreprises qui obtiennent de la visibilité en contrepartie, alors que le mécénat concerne de la donation désintéressée.

Suite à une question relative à la situation du Musée des beaux-arts du Locle, le conservateur indique que le processus de recrutement pour le poste de conservateur-trice est en cours. La collaboration a été excellente durant les quatre dernières années avec la conservatrice démissionnaire et il espère que cela se poursuivra.

560 / Cultes

Le responsable des cultes rappelle que, depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Ville est tenue par un concordat qui fixe les devoirs de la Commune en termes de prestations et d'indemnités.

Sur les trois lignes des comptes, deux sont déterminées par ce concordat, ce qui induit que les comptes se ressemblent d'année en année. La différence porte sur la conciergerie assumée par l'équipe volante du Service des bâtiments et du logement. À compter de cette année, les quelques CHF 12'000.- n'apparaîtront plus puisqu'une personne dédiée à cette tâche à un taux de 7% sera imputée différemment.

Les négociations se poursuivent pour la cession du Grand Temple avec une volonté pour le Conseil communal de clarifier le rôle de la Ville, notamment sa responsabilité dans la gestion de ce patrimoine historique. Plusieurs variantes ont été transmises à l'EREN : soit la Ville achète le Grand Temple et le gère comme une salle communale, soit la Ville s'occupe du lieu et l'EREN le loue. À terme, le Temple Farel pourrait aussi devenir une salle en lien avec les besoins du collège Numa Droz et des associations locales.

Quasiment toutes les communautés historiques sont en baisse de pratiquant-e-s et toutes se montrent inquiètes de la gestion coûteuse de leurs bâtiments.

Dans cette période actuellement sensible, des visites des principaux lieux de cultes ont été organisées dans l'objectif de promouvoir des moments de compréhension mutuelle. C'est à la fois une découverte pour la majorité des participant-e-s et une initiative positive à saluer.

Le rapporteur de la sous-commission
Grégory RoCHAT

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC, rapporteur
	Monsieur Laurent Duding	PS
	Madame Line Vögtli Demarle	Les Vert-e-s

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 30 mars 2026 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Mikaël Déal, correspondant informatique
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Caroline Gaspar, cheffe du Service à la population
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- M. Marco Meli, responsable de l'aide sociale et de l'insertion, juriste du Service communal de l'action sociale
- Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI (procès-verbal)
- Mme Anouk Von Allmen, cheffe du Service communal de l'action sociale est excusée.
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale est excusée.

Introduction

Jean-Daniel Jeanneret rappelle qu'il est prévu de visiter les locaux du SCAS/Service communal de l'action sociale en fin de matinée.

Il est en préambule relevé que dans la version actuelle du budget et en regard du déficit budgété de plus de CHF 6.2 millions, il résulte un bénéfice pour l'année 2025 d'un peu plus de CHF 1.2 million. Les investissements atteignent 69% du budget accepté par le Conseil général.

122 / Service de l'économie

En introduction, il est tout d'abord rappelé que les exportations horlogères ont été divisées par 2 en 2025. Les sous-traitants sont par conséquent fortement touchés même si on constate beaucoup de résilience et de travail pour diversifier le tissu économique. En effet, tout le savoir-faire microtechnique devrait permettre de développer les secteurs de la bijouterie et du médical.

Depuis le début des activités du Service de l'économie, plusieurs projets de nouvelles constructions ou d'agrandissement de locaux existants ont été accompagnés par le service. Depuis 2021, hormis les deux années de conjoncture exceptionnelle des marchés internationaux après la Covid (fin 2022 jusqu'à fin 2023), notre tissu économique a vécu et vit encore, dans une crise qui dure depuis fin 2023. Malgré cela, aucun projet de développement n'a été abandonné. Entre projets réalisés, en cours de réalisation, en finalisation de permis de construire ainsi que nouveaux projets, voici une liste récapitulative non-exhaustive de ces derniers : IMA Automation, Riba Watch SA, Panatere SA, ATM SA, Tag Heuer SA (via le projet Isidoro), Ferner SA, Laser Automation SA, Novo Cristal SA, Speake Marin SA, Technique Métal Sàrl, Sored SA, Zuttion SA, PX Group SA, Beauregard SA, Viteos SA, La Joux Perret SA (Arnold & Son), Evolution Polissage SA, Extention ATM SA, CDF Emballage SA, Cendres+Métaux SA. D'autres projets encore confidentiels sont en cours d'analyse.

La pollution des sols demeure cependant un souci. Un terrain au sud de la Charrière est par exemple contaminé aux PFAS/Substances per- et polyfluoroalkylées surnommées « polluants éternels » et a bloqué un projet d'environ 8'000 m². La Ville ainsi que le Canton doivent se préoccuper de ces situations afin de trouver une solution à la mise à disposition de ces terrains. Si l'on excepte cette problématique, le bilan est globalement très positif à ce jour.

Concernant les comptes, les frais de réception varient d'une année à l'autre puisqu'ils sont liés aux relations avec les entreprises. Il est en effet important

d'entretenir ces relations afin que les entreprises se sentent considérées et qu'il existe un lien de confiance avec leurs dirigeants.

Cette année, le service de l'économie essaiera d'être présent dans les salons internationaux en lien avec la microtechnique. Aux comptes 2026, il devrait donc y avoir un montant plus conséquent pour les déplacements.

Concernant les subventions à différents organismes, il a été décidé d'être plus strict et de ne subventionner que les demandes avec une vision locale très claire et à long terme. On peut encore noter que l'Economètre n'a pas été organisé en 2025, ce qui, en conséquence, n'a pas d'incidence sur les comptes.

Un-e commissaire demande ce que le canton du Jura met en avant quand on évoque la concurrence intercantonale. Différents éléments sont évoqués comme la rapidité d'exécution des travaux et le prix des terrains. Par ailleurs, il y a certainement plus de réactivité en ce qui concerne l'aménagement du territoire. De notre côté, on est relativement rapide, on fait le maximum en fonction de ce qui peut être fait. Par ailleurs, le principal enjeu auquel nous serons confrontés au cours des prochaines années, dans l'attente de la révision du PAL/Plan d'Aménagement Local, concerne les terrains industriels appartenant à la Ville. À ce jour, la surface disponible est d'environ 15'000 m², abstraction faite du site contaminé.

A la question d'un-e commissaire qui souhaite savoir si une cartographie des sites pollués existe, il lui est expliqué qu'il y a le Canepo, cadastre neuchâtelois des sites pollués. Concernant la pollution des sols, le canton a émis des directives qu'il a revues depuis avec des normes à la baisse. Les acheteurs mettent en œuvre eux-mêmes des analyses et cela reste totalement aléatoire. Il s'agit la plupart du temps de pollution de surface et il n'existe pas vraiment de solution à ce problème. L'idée de créer un fonds avec le bénéfice de la vente des terrains avait été évoquée mais l'Etat a refusé d'entrer en matière.

Un-e commissaire demande quelle suite a été donnée au four solaire de Panatere qui est pour l'heure en phase expérimentale. Il lui est expliqué que si on veut le garder sur sol neuchâtelois, c'est l'Etat qui doit proposer un terrain. Ce dernier est ouvert mais il doit y avoir d'autres entreprises qui s'installent autour de ce projet, afin d'augmenter le quota lié au nombre d'emplois au m².

Un-e commissaire souhaite savoir quelle est la place donnée aux circuits courts dans la Ville. Le service de l'économie se veut être une plate-forme d'informations, de mise en réseau des savoir-faire. C'est pourquoi il est si important d'entretenir les relations. En effet, cette plateforme d'informations favorise les circuits courts et s'avère fondamentale car aujourd'hui, dans la

plupart des cas, les sociétés sont gérées par des directions venant d'ailleurs et qui ont une connaissance de notre tissu économique très restreinte. En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, on est plus sur des associations. Le service de l'économie a vocation à s'occuper en priorité des entreprises industrielles afin d'augmenter le nombre d'emplois et donc les recettes fiscales.

123 / Service informatique communal

En introduction, il est indiqué que le service présente des charges relativement stables. 2025 a été le premier exercice fonctionnant avec la nouvelle convention, liant la Ville de La Chaux-de-Fonds au SIEN/Service informatique de l'Entité neuchâteloise. Certains postes notamment liés à la sécurité ont augmenté. Les licences sont quant à elles de plus en plus dépendantes d'abonnements annuels et du côté de la téléphonie les coûts ont augmenté. L'IA présente des opportunités mais cela consomme énormément de composants induisant des coûts sur le matériel et les postes de travail à quoi s'ajoute le fait que cette technologie est extrêmement énergivore.

Un-e commissaire aimerait comprendre comment les charges budgétées ont pu doubler dans les comptes 2025. Il est expliqué que la nouvelle convention a été reçue en novembre 2024 et que le budget 2025 n'a pas pu y être adapté. D'autre part, des coûts de stockage ont augmenté au niveau du SIEN. Enfin, certains coûts ont une ventilation différente que par le passé.

Concernant les revenus du service, compte 4910100 – *Prestations informatiques*, il est mentionné que les coûts sont ventilés dans les différents services.

En réponse à la sous-commission au sujet du compte 3153001 – *Entretien de matériel informatique*, il est mentionné que la différence entre le budget et les comptes, qui se monte à CHF 300'000.-, provient du fait que les comptes présentent presque 2 exercices de retard depuis le moment où on établit le budget. Il est donc difficile d'appréhender les charges qui seront facturées. En complément, il est expliqué que 70 appareils mobiles ont été acquis par les services : tablettes, téléphones mobiles. Cela représente une charge non négligeable par appareil.

La sous-commission est informée que le Correspondant informatique peut engager des dépenses jusqu'à CHF 5'000.-. Celui-ci ajoute que le bureau informatique, composé du Conseiller communal en charge de l'informatique et du Correspondant informatique, peut quant à lui engager des dépenses jusqu'à CHF 30'000.-. Au-delà, c'est le Conseil communal qui se prononce sur la base d'une note. Cette procédure a permis de faire porter le coût d'un investissement à un service et de faire réfléchir autrement. Ainsi, chaque

année, des solutions alternatives sont trouvées pour certains projets. Il est relevé qu'en matière d'informatique, plus particulièrement des licences logicielles du système d'exploitation et de la suite bureautique, on se trouve en partie captifs. Cependant, en comparaison avec d'autres collectivités publiques, le service est plutôt performant. De manière générale, l'enveloppe globale du budget quadriennal est respectée.

S'agissant du développement de l'IA, le SIEN est réservé pour des questions de sécurité et de protection des données. Le service s'est donc approché de VNV (entreprise informatique basée à La Chaux-de-Fonds) pour faire un audit auprès des services afin de connaître les besoins en IA. L'audit a mis en lumière non seulement des besoins existants mais également une utilisation de solutions grand public, sans maîtrise ni contrôle. Le risque associé à une telle utilisation a fait émerger le besoin d'un traitement prioritaire. VNV a été mandaté pour le déploiement d'une infrastructure hébergée chez eux. Ainsi, l'exposition des données confiée à l'IA est sécurisée. Actuellement, la Ville est en phase de test avec une trentaine d'utilisateurs. Le premier retour n'était pas réellement satisfaisant. La deuxième phase de test permettra une amélioration de la capacité IA avec un paramétrage plus fin. Un prochain bilan sera fait fin avril. Le responsable du service rencontrera la déléguée à l'IA cantonale prochainement et ce sera l'occasion d'échanger à ce sujet pour évaluer les synergies possibles avec le canton. Un-e commissaire informe qu'en fin d'année 2026 la livraison d'un outil au niveau cantonal est prévue ; il est important de se coordonner avec le canton. Il est précisé que c'est la raison pour laquelle VNV a été mandaté puisque la société fait partie du partenariat avec le canton.

Au sujet des impressions papier, la sous-commission est informée que les écoles et l'administration sont séparées afin de permettre une meilleure analyse. La question est de savoir où il est possible de mutualiser les imprimantes et de réduire leur nombre. Quant au volume d'impressions, il faudra inciter à utiliser les documents numériques. On pourrait aussi imaginer introduire l'impression avec une carte. Cela permet de voir où il y a plus ou moins d'impressions et ainsi d'étudier si une imprimante est absolument nécessaire.

Concernant le SIEN, celui-ci est en pleine réorganisation avec des points qui fonctionnent et d'autres moins. Nous avons un correspondant au sein du SIEN mais cette personne de contact a changé chaque année ces 3 dernières années. Il faut reconstruire à chaque fois une relation et cela engendre une certaine instabilité mais cela permet de nous assurer que nos processus sont documentés.

Quant au site internet de la ville, il est actuellement en cours de renouvellement.

S'agissant de MIKUJY (plateforme basée à Neuchâtel spécialisée dans l'implémentation des stratégies Green IT), un-e commissaire demande si cet outil est utilisé. Il lui est expliqué qu'un test est mené sur une année afin de connaître l'impact environnemental de notre matériel et de nos pratiques informatiques. Toutefois, nous payons un service en place mais qui ne peut pas être pleinement utilisé parce que le SIEN n'a pas encore validé et réalisé l'interface entre la plateforme de MIKUJY et notre base de données d'inventaire matériel, interface pourtant déjà en exploitation pour répondre aux besoins du SIEN et du Canton.

124 / Affaires juridiques

En introduction, il est mentionné que l'année 2025 a été passablement chargée. Les principaux sujets traités sont en lien avec des mandats du SUME et des ressources humaines avec le suivi des procédures. Il est rappelé que le nouveau statut du personnel est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2026 avec la réglementation d'application y relative qui a demandé passablement de travail. Beaucoup de conseils en matière de droits politiques ont été sollicités, concernant notamment des processus liés au Conseil général. Concernant le fonctionnement du service, le problème récurrent se situe au niveau de la charge de travail, heureusement atténuée par la possibilité occasionnelle de mandater des avocats externes. Environ 75 dossiers sont actuellement en cours (sur un total de plus de 300 dossiers ouverts depuis 2020), dont certaines procédures judiciaires ouvertes depuis plusieurs années. Il est relevé que la proximité avec la chancellerie est positive pour régler - souvent de manière informelle - des questions diverses, notamment de droits politiques et de tenue du recueil systématique de la réglementation.

Un-e commissaire relève le léger dépassement par rapport au budget au niveau des conseils externes, compte 3132030. Il lui est indiqué que plusieurs mandataires externes sont sollicités de temps en temps, notamment sur des questions de construction, dont deux dossiers importants sur l'exercice écoulé. Le montant est toutefois légèrement inférieur aux comptes 2024. Il faut noter également qu'il y a aussi au sein du SCAS une personne qui s'occupe des questions juridiques.

Il faut relever qu'on assiste à une augmentation des recours en matière scolaire et parascolaire (où il est rappelé qu'en vertu des règles de procédure administrative, les communes ne payent en principe pas de frais de justice, mais comme corollaire ne touchent pas de dépens).

Une autre dépense liée à la tenue de la bibliothèque juridique est évoquée. Certains ouvrages coûtent relativement cher mais sont indispensables.

Un-e commissaire demande s'il a déjà été envisagé d'engager un avocat-stagiaire. Cela a déjà été évoqué mais cela prendrait trop de temps - déjà précieux - pour la mise au courant par une seule personne, alors que ce type de stage se limite à 6 mois. A titre d'exemple, la Ville de Neuchâtel compte 4 juristes au sein du service juridique, configuration plus favorable pour accueillir un avocat-stagiaire dans de bonnes conditions.

130 / Service à la population

Pour commencer, il est indiqué que l'effectif du service est presque au complet. Il manque à ce jour une personne pour le bureau d'aide à l'installation (BAI). Le poste sera repourvu dès la mi-mai. Dans l'intervalle, il est répondu aux demandes mais le BAI ne peut pas être pro-actif, par manque de ressources.

La sous-commission souhaite connaître les projets du service. Il est expliqué qu'il est prévu d'étendre les prestations du service à la population (SAP) en lien avec le projet de déménagement à l'Hôtel-de-Ville. Des échanges sont menés avec le personnel de la Sécurité publique à ce sujet pour mener à bien la transition et étudier s'il serait possible de mettre en place en partenariat une sorte de « mini guichet unique » au niveau communal.

En plus du guichet, il est envisagé de pouvoir proposer de faire des demandes en ligne mais le projet de e-déménagement est cantonal et pas encore totalement disponible. Une des problématiques rencontrées par le service est qu'il y a beaucoup de cas de mutations qui ne sont plus annoncés, ce qui génère passablement de travail administratif (retours de courriers, enquêtes).

En 2025, une diminution des passages aux guichets a été constatée, expliquée notamment par le fait que les gens vont commander les passeports biométriques en même temps que la carte d'identité et ne viennent plus dans ce cas au guichet du SAP. Cela se traduit par une baisse des charges de transfert.

Un-e commissaire demande à quoi en est le projet de domiciliation en lien avec l'économie. Il lui est mentionné que la chargée de projet est partie fin octobre et sera remplacée à mi-mai. Il a été difficile de recruter une personne à 50%, habitant La Chaux-de-Fonds, possédant des connaissances très larges mais avec un salaire peu élevé. Finalement, une solution à l'interne a été trouvée avec deux collaboratrices du SAP qui reprendront les rênes du BAI. Un fonctionnement en binôme permettra des échanges, une stimulation pour avancer de manière pro-active. Il sera intéressant de développer des statistiques et les visites d'entreprises. Il est également indiqué que les demandes au BAI viennent en majorité de Français et de personnes de nationalité suisse. En lien avec ce sujet, il est précisé que les appartements

à la rue du Manège ont été résiliés pour fin février 2026 mais qu'un appartement est déjà reloué. L'objectif est de prévoir des locations de 6 mois au maximum. La gérance de la Ville apporte son aide dans ce domaine mais il sera favorable de développer des rencontres avec les autres gérances de la place pour leur expliquer les démarches de la Ville pour faciliter la domiciliation.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

En introduction, les préoccupations liées au guichet ACCORD en 2025 sont à relever même si la situation est aujourd'hui satisfaisante. Un renfort du GSR du Val-de-Ruz a été obtenu pour la fin de l'année 2025. De plus, un poste à 50% a été accordé par le Conseil communal durant 5 mois, jusqu'en avril 2026, pour le traitement des demandes de subsides LaMal qui passent systématiquement par le formulaire unique de demande de prestations sociales. En effet, le service a dû faire face à une plus grande demande de subsides en 2025. Quant à la gestion des frais médicaux traités par l'agence AVS-AI, elle a été transférée à la CCNC en juin 2025. Il faut noter une baisse notable des personnes aux guichets (1000 passages en moins). Concernant la réception de l'aide sociale, une personne est accidentée depuis février 2025 (de retour aujourd'hui à temps partiel). Des solutions ont été trouvées à l'interne et les prestations ont été assumées. La cheffe de service est toujours en arrêt maladie mais devrait pouvoir reprendre progressivement son travail durant l'été.

Un contrôle de l'ODAS/Office cantonal de l'aide sociale a eu lieu en 2025 avec des retours positifs. Ainsi, les éléments suivants ont été relevés : le personnel est expérimenté, motivé, bonne gestion du contentieux et efficacité dans l'analyse des nouvelles demandes. Quant au développement du Suivi différencié harmonisé (SDH), où les bénéficiaires de l'aide sociale qui n'ont pas besoin d'un suivi social sont suivis par des collaborateurs socio-administratifs, cette nouvelle forme d'accompagnement est effective depuis janvier 2025. A ce jour, le nombre de dossiers transférés en suivi financier n'est pas assez significatif pour dégager du temps aux AS. Le conseil social à la fermeture d'un dossier sera mis en place en avril (fin du soutien financier).

Une augmentation du nombre de dossiers est constatée de manière générale. Cela représente 101 dossiers en moyenne par assistant social. L'année a été marquée par des absences de longue durée (congés maternité). Des départs ont été efficacement remplacés.

Concernant la nouvelle ligne téléphonique et en réponse à une question de la sous-commission, il est indiqué que c'est un outil qui permet de traiter les appels de façon plus efficace. Pour les bénéficiaires ou assurés, il n'y a plus

qu'un numéro de téléphone. Au niveau de l'attente au téléphone, les gens savent combien de temps ils devront patienter. Un projet IA pour les analyses de dossiers et qui permettrait de générer les courriers de relance est en cours.

Le service emploie 51 EPT et il y a eu 7 départs volontaires en 2025. Il est relevé que l'ambiance est positive malgré la charge de travail et l'effectif est stabilisé. Le dépassement des charges de personnel est compensé par les indemnités journalières.

Un-e commissaire note que le compte 3132040 – *Frais judiciaires et/ou de poursuites* augmente. Quelle est l'issue de ces poursuites ? Ce compte inclut les frais de justice, de débours des avocats, les dépens quand on perd un recours. Un choix est fait de laisser CHF 3'000.- au budget mais on ne sait pas par avance combien on va dénoncer de cas de fraude et d'autant moins combien feront recours. Il est précisé que les frais liés aux poursuites sont inclus dans la facture sociale. Concernant le compte 3910004 - *Participation frais de personnel*, il s'agit de la part du Service des finances qui assume le contentieux.

Compte 4612001 – *Dédommagements communes* : il s'agit des versements de La Sagne et des Ponts-de-Martel (plus de dossiers qui concernent ces communes). Les subventions cantonales sur salaires sont stables (CHF 2.4 millions).

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Les éléments liés à la facture sociale dépendent des décisions prises par le Grand Conseil, cas échéant.

Guichet ACCORD : le nombre de subsides a augmenté et le canton compose avec une baisse de la subvention fédérale de CHF 3 millions pour les subsides LaMal ce qui impacte la facture sociale.

600 / Service des finances

Pour commencer, il est mentionné que le service a été marqué en 2025 par des absences liées à des arrêts maladies. Un contrat à durée déterminée a été obtenu pour 5 mois, compensé par des indemnités d'assurance pour pertes de gain. La situation est toutefois en passe de se stabiliser.

En 2025, le changement de méthode des décomptes TVA pour 3 centres a bien occupé le service. Il a fallu faire des recherches pour la récupération de la TVA relatives aux investissements des 20 dernières années pour ces services, ce qui a permis de récupérer un montant important de plus de

CHF 2 millions. Une jurisprudence et une modification sur l'ordonnance sur la TVA au 1^{er} janvier 2025 ont permis cette opération.

Concernant le compte 3132030 – *Conseillers externes-Experts*, il s'agit de d'un mandat pour des conseils externes en matière de TVA ainsi que les honoraires de la société Moody's pour la notation financière de la Ville. Au niveau du du croire, on note une augmentation liée à un changement de méthode d'évaluation pour limiter les risques à futur. Le crédit-tempête a été amorti pour un montant de CHF 166'000.-. En ce qui concerne les charges financières, il est indiqué que les taux d'intérêt ont baissé pour atteindre un taux moyen inférieur à 1,8%. Les membres de la sous-commission sont informés qu'à fin 2025 les emprunts à court terme représentaient le 36% du total des emprunts. La stratégie du Conseil communal est de conclure des emprunts à court terme représentant le 30 à 35% de la dette totale. Cependant, en fonction des échéances et des conditions proposées, cette proportion peut être légèrement supérieure afin de ne pas conclure des emprunts à long terme à n'importe quelles conditions. Concernant les swaps, ces emprunts courent encore jusqu'en 2049, emprunts contractés dans les années 2011-2014 avec un taux plus élevé (environ 3%). Le marché financier était alors complètement différent de celui d'aujourd'hui, tout comme la situation financière globale de la Ville.

Reprenant le compte 3132030 – *Conseillers externes-Experts*, un-e commissaire demande quel retour escompter de la notation de la Ville par Moody's. Il lui est expliqué que le retour est positif dans le sens où il y a plus d'investisseurs ouverts à nous prêter. Cela permet d'avoir une légère pression sur les taux d'intérêt.

Pour le compte 3199014 – *Ecart statistique*, un-e commissaire relève que le montant est à zéro. Il est précisé que les variations figurent dans les comptes des services.

Un-e commissaire note une progression des pertes sur débiteurs. Il lui est répondu que les pertes augmentent et qu'on constate une hausse des actes de défaut de bien (ADB). Mais les démarches sont faites pour récupérer de potentiels montants avec des mises aux poursuites.

610 / Contributions

Les rentrées fiscales sont supérieures de CHF 11 millions à ce qui était budgété. Cette différence s'explique principalement par les variations des impôts des personnes morales. Les rattrapages liés aux taxations des années précédentes sont difficiles à anticiper. Un rendez-vous a été pris avec le service des contributions afin de mieux appréhender les recettes fiscales (IPM) à venir, notamment pour l'établissement du budget 2027. On peut encore relever qu'en 2025, il y a eu la deuxième et dernière année de

l'écèlement d'un montant de CHF 3 millions, montant ne figurant pas au budget car la prorogation de cette mesure n'avait pas encore été décidée lors de l'élaboration du budget.

Un-e commissaire trouve qu'il serait intéressant de voir si les impôts des personnes physiques augmentent en lien avec la politique de domiciliation. Il est mentionné qu'en réalité, l'impôt moyen par contribuable augmente. La légère baisse des impôts des personnes physiques est liée aux taxations définitives 2024 où le montant (différence entre les acomptes et la taxation) est inférieur à celui des exercices précédents.

Le rapporteur de la sous-commission
Jean-Pierre Brechbühler

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR)

Composition de la sous-commission

Madame Jennifer Angehrn	UDC, rapporteure
Madame Mathilde Reverchon Hans-Moëvi	POP
Monsieur Pierre-Alain Borel	PS

La sous-commission du DJEPR s'est réunie le mardi 31 mars 2026 de 7h45 à 12h15 en présence de Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe de dicastère, de Mme Ana Sarrias, assistante de direction et des personnes suivantes :

- Centres 620 et 621 : Mme Isaline Gurtner, cheffe du service des ressources humaines
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centre 115 : Mmes Noane Terranova et Serena Bamba co-présidentes et Aurelia Marchese du Parlement des jeunes
- Centres 550, 551, 552 : Mme Cristèle Segura (cheffe de service), pour le service de la jeunesse

Introduction

Ouvrant la séance, la cheffe de dicastère souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

115 / Parlement des jeunes

Toutes les activités prévues n'ont pu être menées à bien en 2025, entraînant une utilisation partielle du budget alloué de CHF 14'000.-. Un achat de T-shirts floqués a été effectué et l'excédent budgétaire de CHF 6'035.- a été versé au fonds en faveur de la jeunesse.

Pour 2026, un suivi rigoureux est prévu, ainsi qu'un accompagnement par le Service de la jeunesse pour ce qui a trait à la comptabilisation des écritures. Le fonctionnement en la matière va par ailleurs évoluer avec une enveloppe budgétaire définie par événement/activité.

Le renouvellement des membres du PJ constitue une priorité pour 2026. Un nouvel élan a eu lieu en 2025, avec la volonté de recruter plus largement au sein de la jeunesse (école, apprentissage ou lycée).

205 / Forêts

Pour mémoire, la gestion de la forêt est du ressort de la commune du Locle (service fusionné), avec une participation financière apportée par la Ville selon une clé de répartition fixée par convention.

Les comptes reflètent l'impact financier lié à la tempête, le montant de notre participation sous le compte *Prestations Ville du Locle – Forêts* est inférieur au budget, notamment dû à la vente des bois des récoltes forcées de bois chablis. À ce propos, il est précisé que la forêt jardinée semble se régénérer et que le plan de gestion des forêts communales a été approuvé ; celui-ci fixe le volume annuel de bois sur pied (sylvès) pouvant être récolté.

Pour terminer et en 2026, sont prévus l'acquisition d'une nouvelle parcelle dans la zone de captation des eaux aux Moyats et la poursuite du projet de reconstruction de la cabane du Gros-Crêt, en collaboration avec le garde-forestier et le Service des bâtiments et du logement.

550 / Service de la jeunesse

En préambule, une présentation liée aux missions et aux activités des 4 secteurs du service est effectué, à savoir les secteurs du secrétariat, de l'animation socio-culturelle, du préscolaire ainsi que du parascolaire.

S'agissant du secrétariat, les deux projets portés rencontrent un franc succès :

- la Carte vacances, avec la vente de plus de 900 pièces
- le projet Job à 1000m, qui attire toujours de nombreux jeunes. Une vingtaine de contrats ont été réalisés depuis le début du projet. Un travail de sensibilisation continue à être mené auprès des particulier-ère-s pour faire connaître le projet.

Un sondage a également été mené par le secrétariat auprès des familles du Crêt-du-Loche pour connaître les besoins en termes d'accueil extrafamilial. À ce jour, aucune perspective d'ouverture de structure parascolaire ne peut être envisagée, le besoin n'étant pas suffisamment avéré, mais d'autres

solutions peuvent être réfléchies pour ces familles et selon les demandes individuelles.

En ce qui concerne le secteur de l'animation socioculturelle, il continue de se déployer dans les quartiers, notamment à travers les animations de quartier du mercredi après-midi ainsi qu'avec les animations estivales durant les 2 premières semaines des vacances d'été et la dernière semaine avant la reprise scolaire. La fréquentation y est à chaque fois élevée. Les *Happy Sunday*, organisés 6 dimanches durant l'année, ont vu plus de 300 personnes y participer par journée, tout public confondu.

Une attention particulière est portée aux jeunes de 10 à 18 ans, dans le cadre du programme SMALA. Dorénavant, les jeunes sont accueillis au moins 3 soirs par semaine et des activités supplémentaires par thème sont organisées 1 week-end par mois.

En réponse à la demande d'un-e commissaire en lien avec la remarque liée au compte *Salaires du personnel en formation*, il est précisé que le poste CFC ASE a été repourvu pour la rentrée d'août 2026. Aucun-e candidat-e répondant aux critères n'avait été trouvé-e en 2025.

La rubrique *Attribution au fonds en faveur de la jeunesse* enregistre la dotation à ce fonds. Ce dernier était anciennement dénommé « Fonds Sombaille Jeunesse ».

551 / Accueil parascolaire

Le secteur compte 11 structures parascolaires et 4 Tables de midi. En octobre 2025, la création de 18 nouvelles places à Manège 19, a permis d'attribuer des places supplémentaires à 60 enfants. Ces ouvertures s'inscrivent dans la ligne voulue par le Conseil général en validant le rapport du Conseil communal du 3 avril 2025 relatif à une demande de crédit extraordinaire pour l'accueil extrafamilial.

Le nombre de places proposées aux familles s'élève dorénavant à 591, permettant d'accueillir plus de 900 enfants chaque semaine.

Différentes activités sont régulièrement proposées au sein des structures parascolaires telles que des journées thématiques, la création d'une ludothèque/bibliothèque, la participation d'une structure au BCN Tour ou encore l'organisation de goûters et ateliers regroupant différentes structures, permettant aux enfants de découvrir d'autres lieux d'accueil.

Un nouveau projet initié par le Canton et pour lequel la commune de La Chaux-de-Fonds est partenaire a vu le jour au premier semestre 2025. Il s'agit du projet FLORA, issu d'une réflexion basée sur les difficultés rencontrées par les enfants lors de l'entrée à l'école obligatoire à 4 ans. Le

projet cible les enfants ayant vécu peu d'expériences de séparation avec leurs parents et/ou n'ayant pas acquis une maîtrise suffisante du français en vue d'un début de scolarisation. L'accueil s'est déroulé dans 9 structures parascolaires et 25 enfants (30 places disponibles) ont pu bénéficier de deux matinées d'accueil (mercredi et vendredi) afin de se familiariser avec un accueil collectif hors du contexte familial et ainsi rendre l'entrée à l'école plus facile. Selon les premiers retours du Canton ainsi que les observations au sein des structures, l'évolution des enfants est positive. Ce projet s'avère pertinent, laissant espérer sa pérennisation.

Il est aussi à mentionner que depuis quelques années, les équipes de l'accueil extrafamilial, que ce soit en crèche ou au parascolaire, sont confrontées à des difficultés croissantes dans la prise en charge des enfants. Ces enfants dits à besoins spécifiques demandent un investissement en termes d'accompagnement, de recherche de prise en charge adaptée et adéquate. Le Canton subventionne les coûts liés à des engagement de personnel supplémentaire pour s'occuper de ces enfants mais la flexibilité et l'adaptabilité des lieux et des équipes sont nécessaires. En 2025, le nombre d'enfants pour lesquels des demandes de subvention ont été faites s'élève à 18. D'autres besoins au niveau d'un accompagnement spécifique à certains moments se font ressentir. Afin de soutenir les équipes et d'améliorer les connaissances, des analyses de pratique professionnelles sont régulièrement mises en place, avec des personnes externes. S'agissant de l'accueil spécialisé et en matière d'inclusion, il est précisé que des échanges et des réflexions sont en cours avec les Perce-Neige concernant un projet pilote.

Des difficultés financières croissantes sont constatées parmi les familles. L'augmentation du coût de la vie pèse sur les budgets des ménages à revenus modestes et moyens. Même si l'augmentation du prix de journée suite à l'introduction de la LAE3 peut expliquer une partie des difficultés, les causes précises de cette tendance restent, à ce stade, indéterminées.

S'agissant des comptes, l'amélioration significative du montant par rapport au budget, résulte de revenus plus important enregistrés (augmentation du prix de journée et de la participation financière des représentant-e-s légaux a·les). Dans l'ensemble, l'entrée en vigueur de la LAE3 s'est bien déroulée, notamment grâce à l'anticipation du service dans le cadre de l'introduction. Une nouvelle analyse sera effectuée en lien avec les Tables de midi (valorisées à 35% contre 50% précédemment) alors que le temps de pause de midi est conséquent. Pour ce qui est de la LAE3, elle devra faire l'objet d'une adaptation en lien avec les décisions prises au niveau fédéral quant au financement de l'accueil extra-familial.

Et pour finir, en juin 2025, une fête pour la fin de formation des apprenti-e-s ASE et éducateurs et éducatrices de l'enfance a été organisée pour la 1^{ère} fois, permettant d'exprimer la reconnaissance pour le travail accompli.

552 / Accueil préscolaire

Le secteur, avec ses 2 crèches communales, accueille chaque semaine, 125 enfants de 3 mois à 4 ans.

Depuis le mois de février 2025, 10 places supplémentaires ont pu être ouvertes à la crèche de la Ferme Gallet. Toutefois, il est constaté depuis le second semestre 2025, une baisse du nombre d'enfants en liste d'attente cantonale pour les crèches. Plusieurs hypothèses sont avancées : ralentissement économique, baisse des naissances ou encore volonté des parents de rester à la maison pour s'occuper de leur-s enfant-s.

Les équipes éducatives des crèches continuent de proposer diverses activités aux familles comme par exemple les fêtes d'été et de fin d'année, permettant de créer et de développer des liens conviviaux entre les familles et les équipes éducatives. Une nouveauté en 2025 est la proposition faite aux familles de partager un petit-déjeuner avec leur-s enfant-s au sein de la structure, entourées des professionnel-le-s.

620 / Service des ressources humaines

L'année a été occupée par la revisite des conditions cadres du personnel, qui pour rappel sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Les chef-fe-s de service ont été associé-e-s afin de favoriser l'appropriation du règlement et les échanges au sein de leurs équipes. Actuellement, le service s'attèle à la finalisation des processus centraux.

Au niveau du personnel et en raison de plusieurs absences, l'année a été passablement complexe pour le service. Une réorganisation interne a été nécessaire. L'augmentation du taux d'activité de collaborateur-trice-s à temps partiel, compensée par les indemnités journalières, a pu pallier en partie ces absences. La formation de la personne engagée pour succéder au responsable des salaires, lequel a quitté ses fonctions après plus de quarante ans d'activité, se poursuit à satisfaction. Au niveau de la politique salariale, il est prévu de lancer une réflexion afin d'identifier les besoins, en termes de travaux et de formation.

L'un des axes RH prioritaires concerne l'accueil des collaborateur-trice-s, avec un effort particulier porté sur la formation, notamment celle des cadres. Via une plateforme, mutualisée avec plusieurs communes neuchâteloises et le canton, il leur est proposé un catalogue de formations. De plus, des rencontres entre communes et canton sont organisées 3 à 4 fois par année.

Le plan d'action intègre également des actions en matière d'intégration et de lutte contre le racisme.

En ce qui concerne les charges du personnel, les échelons qualitatifs attribués ainsi que les primes budgétisées sont enregistrés dans le compte *Primes*. Le compte regroupe également le montant de CHF 50.- offert au personnel, sous forme d'Abeille, y compris les enseignant-e-s. S'agissant du compte *Allocations pour formateurs d'apprentis*, les montants nouvellement offerts aux formateur-trice-s sont budgétisés au SRH avant d'être imputés aux services avec du personnel en formation. À noter que pour établir le budget concernant les indemnités envisagées, le SRH se base sur la moyenne des trois dernières années pour chaque rubrique.

Concernant le compte *Rentes Pont AVS sans compensation*, il enregistre l'allocation de retraite en cas de départ anticipé de l'employé-e avant l'âge de 64 ans. Une deuxième allocation peut être octroyée en cas de départ anticipé, celle-ci devant être alors compensée par les services.

Pour 2026, les priorités portent sur une meilleure distinction entre formations obligatoires et continues (deux comptes distincts), ainsi que sur l'optimisation des coûts et canaux de recrutement.

S'agissant du dépassement du compte *Fourniture et matériel de bureau*, il découle des commandes papier et enveloppes avec logo LCDF27. Les quelques 13'000 envois annuellement sont affranchis essentiellement en courrier B.

En lien avec les *Prestations informatiques*, le SIEN a informé que le système logiciel relatif aux salaires (SAP) ne sera plus supporté en 2027. Une analyse est en cours, à savoir s'il convient d'adopter le système utilisé par les finances (ABACUS) ou d'opter sur une autre solution. Pour la gestion des salaires des enseignant-e-s, il y aura lieu de maintenir le même programme que celui utilisé par l'Etat (actuellement SAP).

Le compte *Conseillers externes-Experts* englobe les frais liés à la cellule d'écoute ou aux accompagnements des services dans leur organisation et/ou processus. Une diminution des appels à la cellule a été constatée en 2025.

À la demande d'un-e commissaire, il est précisé que l'absentéisme pour cause de maladie ou d'accident est suivi attentivement par les services. Une analyse de l'impact et des difficultés est menée lors d'absences prolongées, les effectifs étant particulièrement serrés. Le remboursement des indemnités par l'assurance intervient après trois mois d'absence, ce qui permet de remplacer la personne ou de redistribuer certaines tâches au sein du même service. Le remplacement au sein d'un même service est, dans tous les cas, organisé sur une base volontaire. Malgré une tendance nationale à la hausse

de l'absentéisme, le taux enregistré au sein de l'Administration communale demeure modéré. En cas d'accident, un accompagnement individualisé est assuré en collaboration avec l'assurance, avec un contact maintenu mensuellement ou hebdomadairement selon les situations. Par ailleurs, les cadres bénéficient d'une formation renforcée afin de faciliter un retour au travail dans les meilleures conditions.

Il est à relever que certains postes sont immédiatement remplacés (SISMN ou SDJ). Lors d'absences répétées au sein d'un service, le SRH entreprend d'autres démarches pour évaluer la situation et rechercher des solutions. Lorsque la surcharge est évoquée, une analyse approfondie permet parfois d'identifier des pistes d'amélioration, notamment par l'automatisation de certaines tâches ou la révision des processus en place. Les notions de surcharge peuvent être subjectives et être influencées par divers facteurs tels que le management ou les changements organisationnels.

Une cellule d'écoute est disponible, offrant un espace de débriefing lorsqu'une situation de détresse est signalée, que ce soit par la hiérarchie ou par des alertes internes. Le cas échéant, les collaborateur-trice-s peuvent être orienté-e-s vers un suivi externe. En cas de difficultés d'ordre psychique, un médecin-conseil est sollicité afin d'accompagner les personnes concernées ou de les aider à trouver le/la spécialiste approprié-e.

621 / Sécurité et santé au travail

Le processus de réorganisation du secteur a été initié, incluant notamment la consultation des collaborateurs concernés et des réflexions avec les Villes de Neuchâtel et du Locle. L'objectif est de mutualiser les ressources entre les villes afin de bénéficier des compétences externes d'un-e ingénieur-e et d'une hygiéniste, et de favoriser les échanges dans ce domaine.

Des réflexions sont également en cours pour rattacher le secteur, qui dépend directement de la directrice du dicastère, à un Service, probablement au SRH. Les séances mensuelles se tiennent actuellement de manière hebdomadaire, notamment pour mener à bien les différents projets. L'un d'eux vise à renforcer la sécurité sanitaire sur le territoire communal, en privilégiant l'installation de défibrillateurs accessibles à la population 24h/24, le projet devrait voir le jour d'ici l'été. Par ailleurs, des formations aux premiers secours vont être proposées, gratuitement et sur une base volontaire, au personnel communal dès 2026. Celles-ci seront dispensées par le SISMN.

700 / Administration des infrastructures

Les comptes ne suscitent pas de questions. Il est précisé que le service a vu le départ en retraite de sa plus ancienne collaboratrice. Un deuxième départ en retraite est prévu en 2026.

708 / Service des espaces publics

Le résultat de l'exercice par rapport au budget est excédentaire (CHF 494k) et reflète les efforts consentis en matière de gestion. Même lorsque le budget le permet, des ajustements sont opérés afin d'allouer les ressources au plus juste et/ou à des secteurs en développement, sans pour autant prêter les missions de base. L'hiver constitue un facteur déterminant pour l'organisation du service, qui doit disposer en permanence du personnel nécessaire.

Ce travail d'optimisation s'étend également sur les lieux de travail, où des efforts sont menés pour réorganiser l'espace à disposition, en ce qui concerne le stockage (Marais 6 ou décharge des Bulles). Il est à noter que le secteur des espaces verts est celui qui connaît le développement le plus soutenu, et pour lequel les effectifs sont progressivement renforcés, par des transferts à l'interne du service sans augmentation globale des effectifs.

La formation métier (*Formation métier* dépassement CHF 20k) est placée au cœur des priorités, avec un investissement important afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil pour les 11 apprenti-e-s du service. À titre d'exemple, l'un des apprentis chauffeur effectue désormais des trajets de manière autonome.

Une attention particulière est portée à l'anticipation des départs et transfert de compétences, notamment des contremaîtres et autres collaborateurs clefs. Afin d'assurer la continuité, les formations sont planifiées en amont des départs prévus. Pour les postes de cadres, à l'image du responsable du nettoyage et de celui des déchets partant à un mois d'intervalle, les engagements vont exceptionnellement s'effectuer six mois à l'avance afin d'assurer une transmission adéquate du savoir-faire. Les nouveaux responsables bénéficient ainsi d'un parcours structuré de six mois, dont trois mois dédiés spécifiquement à la prise en main du poste par le titulaire et trois mois à la fonction de responsable, tout en assurant la formation de leurs propres remplaçants. L'organisation mise en place permet d'absorber partiellement le coût du titulaire par des ajournements d'engagement sur des postes moins stratégiques. Ces postes étant déterminants dans la prise de décision, une formation solide est indispensable. Le transfert de connaissances permet aussi de valoriser les équipes et de faciliter l'intégration du nouveau responsable.

Enfin, pour les recrutements, on constate que la sphère privée prend de plus en plus l'ascendant sur les considérations économiques, les jeunes candidat-e-s recherchant davantage des postes à temps partiel. Les contraintes liées au service hivernale représentent également un obstacle.

710 / Voirie - frais d'entretien

En matière de lutte contre les graffitis (compte *Matériel d'exploitation & fournitures*), une intervention rapide est privilégiée dès qu'un signalement est reçu, accompagnée d'un dépôt de plainte en ligne.

Concernant le dispositif des poubelles à déchets pour chien, un changement de fournisseur sera opéré. Le fournisseur précédent, basé en Chine, a été remplacé par un fournisseur européen, en Espagne, engendrant un léger surcoût, mais avec une volonté de privilégier un approvisionnement plus proche.

Actuellement, 23 corbeilles de tri sont en place ; de nouvelles ont été acquises cette année. Les déchets collectés sont acheminés directement vers les entreprises de recyclage qui se chargent d'effectuer le tri si nécessaire. La qualité des déchets déposés dans ces stations de tri est acceptable. Le dispositif fonctionne de manière satisfaisante.

Pour ce qui est du compte *Élimination des déchets*, il enregistre notamment les coûts liés à l'élimination et en particulier au lavage du gravier. Celui-ci est transporté par train jusqu'à une entreprise qui s'occupe de son lavage, et de son recyclage pour des matériaux de construction. Bien que cela représente un coût, il y a un intérêt environnemental.

Plusieurs rubriques détaillent les frais liés à *l'entretien des routes et chemins, canalisations bâtiments, mobilier urbain, autre matériel et jeux et bancs*, permettant d'avoir un aperçu pour chaque poste. Ainsi, les coûts pour les abribus y compris la partie électrique, ou les places de jeux (44) sont facilement identifiables. Chaque prestation effectuée par le service est identifiée par un code, permettant l'imputation dans les rubriques correspondantes.

Pour ce qui est des postes *Dédommagements de la Confédération et canton et concordats*, il est précisé que des négociations sont en cours avec le Canton et l'Office fédéral des routes concernant la prise en charge par la Confédération des frais d'entretien des routes nationales traversant la Ville et des voies de mobilité douce (trottoirs et pistes cyclables) longeant ces axes. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'entretien des trottoirs et pistes cyclables longeant les routes nationales est également à charge de la Confédération. L'objectif des négociations est la pérennisation de ces revenus (respectivement CHF 82K et 91K aux comptes) et la

reconnaissance des surcoûts liés à l'entretien hivernal. Le service a les ressources (personnel et véhicules) pour assurer l'entretien de ces axes par contrat de prestation.

En réponse à une question d'un-e commissaire portant sur la possibilité d'installer des poubelles dans les zones agricoles, notamment dans le contexte de l'augmentation de la taxe sur les chiens (CHF 120.– contre CHF 60.–), il est précisé que cette proposition sera examinée.

711 / Enlèvement de la neige

L'hiver 2025 s'est inscrit dans la lignée des années précédentes, avec un enneigement autour des 1.30 mètres, mais globalement les trois dernières années se situent en dessous de la moyenne, ce qui se reflète positivement dans les comptes.

La préparation hivernale demeure une priorité. Un travail est mené en collaboration avec l'École Polytechnique de Lausanne, faculté environnement, en vue d'un questionnement du dispositif actuel de déneigement. L'objectif est d'analyser l'évolution climatique et d'évaluer la pertinence du dispositif actuel sur le long terme.

Depuis cet hiver, un revenu minimum est versé aux entreprises privées en contrepartie de leur participation au dispositif de déneigement.

S'agissant du brevet Stop Gliss Bio, comptabilisé dans *Autres charges d'exploitation*, le dossier est suivi par le service financier. Ce produit présente des résultats contrastés au regard du changement des conditions hivernales (gel - dégel) actuel et de son prix.

715 / Ateliers

Les coûts liés aux lubrifiants, au carburant sont en hausse, une tendance qui devrait se poursuivre et s'accroître. Le marquage au sol enregistre également une augmentation, tant au niveau des prix que du volume de travail, notamment avec les passages piétons réalisés en sortie d'hiver.

La rubrique *Prestations de services de tiers* enregistre CHF 4'400.- pour des travaux de sellier. Il est à relever que ces travaux effectués auparavant à l'interne ont été abandonnés depuis quelques années, ce qui a permis de réaliser l'économie d'un poste. Le compte *Entret. Machines-app. -véhic. -équip. -outil* a été encore une fois dépassé de CHF 100k, le budget alloué étant un budget insuffisant.

Enfin, l'adjoint mécanique part à la retraite et son remplacement a d'ores et déjà été assuré par un nouvel engagement.

725 / Déchets des personnes physiques

La collecte des encombrants, sur appel et durant toute l'année, représente un cout d'environ CHF 250k. En réponse à un-e commissaire, il est précisé que les encombrants doivent effectivement être déposés sur la voie publique, cela permet par ailleurs de limiter les risques liés aux manœuvres. Cette prestation mobilise un temps important pour le personnel, à savoir environ 15 à 20 interventions quotidiennes, totalisant 3'868 interventions sur l'année.

Les volumes de papier-carton et de déchets spéciaux sont en augmentation, ce qui explique les écarts constatés dans les comptes. La gestion des déchets organiques représente un enjeu important. Une étude par échantillonnage (seulement 2 échantillons à La Chaux-de-Fonds) révèle une qualité insuffisante du tri, problématique qui s'inscrit dans un contexte plus général. Des réflexions, avec le Canton et les autres communes, sont en cours et portent sur l'identification des conteneurs ainsi qu'un renforcement de la communication auprès de la population. L'un des objectifs est d'éviter l'introduction de plastique dans le compost ; la question des sacs compostables et/ou biodégradables doit également être traitée à un niveau politique. Pour la Ville, il est important de pouvoir garantir la qualité du compost et le maintien de sa labellisation. Vadec, qui gère les bio-déchets, a augmenté son prix de CHF 10.- la tonne.

Concernant les déchets textiles (compte *Ristourne déchets valorisables*), la filière ne génère presque plus de revenu. Cette situation représente également une perte pour certaines associations (Emmaüs, CSP, Croix-Rouge, Procap), auxquelles étaient reversés deux tiers des revenus, le tiers restant couvrant les coûts opérationnels.

Les propositions de changement de loi au niveau fédéral qui pourraient permettre la libéralisation du ramassage des déchets urbains suscitent des inquiétudes, tant au niveau du recyclage que de la gestion. Le risque est que les entreprises s'intéressent uniquement aux déchets financièrement intéressants et ne veulent plus s'en occuper lorsque la situation s'inverse. Les communes devraient réduire leur dispositif au risque de ne pas pouvoir répondre à la demande lorsque les entreprises se retireraient du marché. L'Union des Villes Suisses et les communes ont pu faire part de leurs demandes à la Confédération par le biais d'une consultation.

726 / Déchets des entreprises

La baisse des recettes liées aux déchets des entreprises pourrait être directement corrélée au ralentissement de l'activité économique.

727 / Déchetterie intercommunale

La dernière réunion avec les communes partenaires s'est bien passée. Des travaux d'entretien de la surface enrobée sont prévus à la déchetterie, de même que l'acquisition d'une machine de compactage des déchets. Au niveau du personnel, le responsable a été promu au sein du service des espaces publics, il conservera pour le moment la responsabilité de la déchetterie. Il est relevé la qualité du service fourni à la population.

730 / Espaces verts

Le secteur des espaces verts se développe bien, comme en témoignent les comptes. Si les dépenses sont en hausse, elles reflètent du volume accru de travail avec un recours aux engrais biologiques. Il est relevé l'élan de solidarité qui a fait suite à la tempête, notamment via des versements au Fonds des arbres.

Le secteur amorce un virage notable, à l'image des prairies fleuries sur l'avenue Léopold-Robert. Chaque projet fait l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les conditions optimales de plantation et de croissance des arbres.

Dans la volonté de soutenir encore davantage le fonctionnement de ce secteur en pleine croissance, un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir sur une réorganisation interne et accompagner les changements. Un travail avec les RH est mené pour accompagner les collaborateur-trice-s dans ces évolutions et nécessite un effort particulier de communication. Ces mesures s'inscrivent globalement dans une volonté d'amélioration de l'organisation des missions, du cadre du travail, mais également de la santé et sécurité au sein du service.

À la demande d'un-e commissaire, il est précisé que le temps de déplacement doit être intégré dans la pause. Celle-ci a été portée à 30 minutes contre 15 minutes auparavant. Si les exigences envers le personnel ont augmenté, elles s'accompagnent d'améliorations, par exemple en lien avec la reconnaissance de la pénibilité, le temps accordé pour l'habillement ou encore la flexibilité en lien avec l'horaire, adaptée aux conditions météorologiques.

735 / Centre horticole

Ce chapitre ne suscite pas de questions.

740 / Cimetière et centre funéraire

Il est précisé que le projet de réaménagement du cimetière est en cours d'étude ; la volonté étant d'évoluer vers un cimetière plus naturel en respectant les aspects historiques et du patrimoine. La différence pour le compte *Prestations de services de tiers* de CHF 30'000.- concerne le test du niveau de pollution, reporté à 2026. La planification de ce test relève de la compétence du Canton.

902 / Services industriels

Pour mémoire, la Ville est actionnaire de Viteos, laquelle dispose d'un mandat de gestion pour l'éclairage public. Il est à noter que la situation a évolué et que la Ville adapte son approche avec un suivi plus rigoureux, notamment sur la facturation de Viteos.

Concernant l'extinction de l'éclairage public, les réflexions sont en cours suite à la décision du Canton de ne pas prolonger les mesures d'extinction au-delà d'avril 2026. Une communication suivra.

911 / Eaux - réseau

Les travaux de l'usine relatifs à la nouvelle usine de traitement des eaux et des captages au Moyats ont débuté avec un premier arrêt en décembre, qui s'est déroulé dans de bonnes conditions. D'autres phases d'arrêts de six puis dix jours, nécessitant une planification minutieuse, sont prévues. Lors de ces coupures, la commune est entièrement approvisionnée en eau par le SIVAMO (Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâteloises), engendrant un surcoût, la tarification au m³ étant plus élevée.

Un nouveau prélèvement a dû être effectué sur la réserve du service de l'eau (fonds) de plus de CHF 1.2 million, le prix actuel de l'eau ne couvrant pas suffisamment les coûts. Une analyse est en cours concernant le règlement, qui date de quarante ans, afin de le moderniser et de revoir la tarification, en y englobant une taxe de base et une taxe au m³ ainsi qu'une participation au renouvellement des installations. M. Prix devra être consulté pour préavis. Il est précisé que les réserves du fonds arrivent à épuisement.

La rapporteure de la sous-commission
Jennifer Angehrn

Rapport de la sous-commission des comptes 2025

Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Composition de la sous-commission

Membres : Madame Lara Zender POP
 Madame Monique Gagnebin PS
 Monsieur Claude-André Moser PLR, rapporteur

La sous-commission du DSESS s'est réunie le 30 mars 2026 en présence de M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Mathilde Piguet, assistante de direction du DSESS (procès-verbal), des commissaires, et des personnes suivantes :

- Centres 311, 482 et 483 : M. Olaf Makaci, chef de service, médecin communal
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Michel Villarejo, chef de service
- Centre 860 : M. Jérémy Vögtlin, chef de service
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Grégory Duc, chef de service, commandant du SISMN

Remarque : Pour tous les centres, les augmentations de charges du personnel sont induites notamment par les échelons automatiques et discrétionnaires octroyés ainsi que la compensation de l'IPC, il n'en sera donc pas fait mention à chaque fois.

Introduction : Le chef de dicastère souhaite la bienvenue aux commissaires, notamment M. Claude-André Moser, nouveau membre, désigné rapporteur. Il annonce qu'une visite de la caserne du SISMN est prévue à l'issue de la séance.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Le Service de la santé fonctionne de manière satisfaisante dans sa globalité, et les comptes sont stables pour l'ensemble des centres. Une réorganisation est intervenue au cours de l'année 2025, avec l'engagement d'une nouvelle sage-femme, portant désormais l'effectif à deux sage-femmes et deux infirmières.

Une augmentation significative des consultations relatives aux tests de dépistage a été constatée, ce qui représente 20% de l'ensemble des dépistages sanguins réalisés au niveau cantonal dans le cadre du planning familial. Le service est en lien direct avec ADMED pour les analyses de

laboratoire, ce qui lui permet de bénéficier de conditions tarifaires préférentielles.

Le contrat de prestation relatif au subventionnement de la santé sexuelle doit être renégocié avec la Santé publique d'ici la fin de l'année 2026. Une rencontre a été organisée avec le centre de santé de Neuchâtel afin de recueillir un avis unanime, les contacts avec ce dernier étant très bons. D'un commun accord, un projet a été présenté à la CDC Santé et la CDC Social concernant une volonté de prise en charge d'une partie des coûts par le biais de la facture sociale, avec une meilleure répartition des financements.

482 / Centre de santé scolaire

Parmi les principaux projets de l'année 2025 figure *Ta santé, ton choix*, dans le cadre d'un appel à projets. Des élèves de l'École d'arts appliqués du CPNE ont rencontré des classes afin d'identifier les thématiques à traiter (IST, pornographie, TDHA, etc.). Ils ont ensuite développé ces sujets sous forme de courtes vidéos de 40 secondes. Le projet a été largement diffusé, permettant de sensibiliser les jeunes et favoriser une prise de conscience autour de ces thématiques. Ces vidéos seront réutilisées dans les centres d'orthophonie et de santé sexuelle, à des fins de promotion de la santé mais également dans le cadre d'Eco-sentier et la lutte contre la sédentarité. Ces contenus sont libres de droits pour les autres communes, mais leur usage à titre privé nécessite l'acquisition des droits d'auteur. La commune de Neuchâtel a d'ailleurs manifesté son intérêt.

Le deuxième projet mené durant l'année a consisté à restructurer, en concertation avec l'École, la collecte des informations médicales des élèves avant leur rentrée scolaire. En effet, depuis la mise en place du système HarmoS, aucun carnet de vaccination n'est exigé. Désormais, un formulaire médical est transmis aux parents. Cette démarche, menée en collaboration avec les pédiatres, a permis d'identifier certaines problématiques, principalement relationnelles, et d'orienter les élèves vers des prises en charge adaptées.

Il est demandé par un-e commissaire des informations complémentaires concernant le projet *Intermède*, actif depuis deux ans déjà. Il s'agit d'une structure destinée aux enfants en décrochage scolaire présentant de graves troubles psychologiques. Ce projet, mené par l'École, au travers de classes spécialisées, présente des résultats positifs, avec un taux élevé de réintégration dans le circuit scolaire. Le dispositif a initialement bénéficié d'un subventionnement de la Croix-Rouge dans le cadre d'un projet pilote, et est désormais intégré au budget de l'École.

Aux remarques au compte de résultats, sur le compte 3106000 *Matériel médical et sanitaire*, il est indiqué qu'une mise à jour des pharmacies

scolaires a été effectuée. En effet, des analgésiques ont été introduits, tandis que les antihistaminiques ont été retirés en raison de leur non-utilisation.

483 / Centre d'orthophonie

Le compte 4240000, *Prestations de service*, présente une hausse des recettes en raison de l'augmentation des tarifs de consultation. En effet, l'État a appliqué rétroactivement, au 1^{er} janvier 2025, un tarif horaire de CHF 130.- contre CHF 120.- auparavant.

Le service a intégré 17 tablettes tactiles sécurisées, mises à disposition, en prêt, aux enfants présentant des troubles. Celles-ci sont imputées au compte 3910100, *Prestations informatiques*. Un dépassement est constaté en raison des abonnements Swisscom, qui n'avaient pas été pris en compte dans le budget.

Il est demandé par un-e commissaire des précisions concernant les délais d'attente pour les traitements. Il est répondu qu'une augmentation de 20% des demandes de bilans a été constatée. Toutefois, il a été observé que 32% des patient-e-s ayant effectué un bilan ne nécessitent finalement pas de suivi, en raison, dans certains cas, d'un mauvais aiguillage. Des vidéos seront réalisées à destination des parents et du corps enseignant en vue de favoriser un meilleur aiguillage. Afin de réduire ces délais d'attente, le nombre de bilans de base sera augmenté et ceux-ci seront réalisés durant les vacances scolaires, ce qui facilite également l'organisation de l'École et des parents, chaque bilan durant environ trois heures. Une statistique relative à ces temps d'attente pourra être présentée lors de la commission du budget 2027.

Le projet de déménagement du service à Serre 14 est en cours, en collaboration avec le SBL et l'architecte chargé de l'étude des espaces. Le dossier devrait être soumis au Conseil général cette année. Le déménagement est envisagé durant les vacances scolaires de 2029, avec la fusion des secrétariats des différents centres de santé.

520 / Service des sports

Le Service des sports a connu une année 2025 particulièrement chargée notamment en termes de projets soumis au Conseil général dont le rapport relatif à la rénovation des patinoires et celui concernant le stade d'athlétisme de La Charrière.

L'organisation du service a considérablement évolué avec le départ de l'adjointe et l'arrivée d'un nouveau chargé de mission, en charge des projets transversaux et ayant repris le rôle d'adjoint. Parmi les principales évolutions dans la gestion de l'équipe, il y a eu la fusion des secteurs piscines et

patinoires en un seul secteur avec un responsable unique, l'arrivée d'un nouveau collaborateur responsable stade et terrains, ainsi que d'un nouveau collaborateur chargé de promotion et d'organisation des événements sportifs. Les EPT restent cependant inchangés, et le Service des sports fonctionne à la satisfaction générale.

Le Service a également obtenu le soutien du Fonds cantonal CISIC pour les deux grands projets en cours, un financement qui témoigne d'une réelle volonté de coordonner les infrastructures d'importance cantonale.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Une augmentation est constatée par un-e commissaire au compte 3130000 *Prestations de services de tiers*. Il lui est expliqué que le nettoyage du pavillon le week-end est désormais confié à une entreprise externe. Les tournois et matchs nécessitent un niveau d'hygiène élevé, garantissant un accueil approprié et une image positive. Cette externalisation a également permis une optimisation des ressources et une réorganisation au sein de l'équipe.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Il est demandé par un-e commissaire quels ont été les retours suite à la fermeture estivale de six semaines de la piscine des Arêtes. Selon le chef de services quelques habitué-e-s ayant choisi de ne pas se rendre aux Mélèzes ont exprimé leur mécontentement, mais globalement le retour est positif, la fréquentation étant relativement faible l'été. Cette fermeture présente également un intérêt économique car le personnel des Arêtes est transféré aux Mélèzes durant l'été et des économies d'énergie sont réalisées.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Le compte 3130000 *Prestations de services de tiers* est en augmentation, en lien avec la forte fréquentation estivale. Le recours à des entreprises externes pour le nettoyage a été renforcé, tout comme la surveillance par une entreprise de sécurité, afin de prévenir les incivilités.

Concernant le compte 3101020 *Matériel d'exploitation et fournitures*, l'augmentation des consommables (papier WC, papier mains, articles à usage unique) est liée à la forte fréquentation des Mélèzes durant l'été dernier. Une hausse similaire est constatée pour le compte 3101040 *Produits et matériel de nettoyage*.

Suite au communiqué de presse récemment publié, un-e commissaire souhaite connaître l'état d'avancement du projet de la patinoire. Il lui est

répondu que la Fondation pour la promotion et le développement des sports de glace dans le canton de Neuchâtel est créée, avec une composition majoritairement représentée par la Ville. Cette structure permet de poursuivre le projet, la demande de permis de construire étant signée. La mise à l'enquête publique se déroulera prochainement et l'étude de mobilité fera l'objet d'un rapport qui sera joint au dossier à la demande de permis de construire. Le démarrage des travaux est prévu au plus tôt au printemps 2027. Le planning dépendra des éventuelles oppositions à traiter.

860 / Sécurité publique

La sécurité publique fonctionne à satisfaction avec notamment une très bonne stabilité des effectifs et aucun départ depuis plus d'une année, ce qui favorise le maintien des compétences à l'interne du service. Les indemnités de piquets des agent-e-s, du lundi au vendredi, ont également pu être revalorisées (les week-ends étant déjà valorisés jusqu'alors).

L'une des réorganisations majeures de la Sécurité publique concerne le secteur des chantiers, recentralisé désormais au Service technique afin d'y regrouper un pool de compétences, y compris la gestion des arrêtés de chantiers. Ce transfert représente 0.9 EPT en faveur du Service technique. Cette évolution, menée en 2025, n'apparaît pas dans les comptes, car elle a été comptabilisée à compter du 1^{er} janvier 2026. Des démarches sont aussi en cours concernant le projet de réhabilitation de l'Hôtel-de-Ville, incluant la mutualisation de certaines prestations, notamment avec le Service à la population.

Récemment, le Conseil communal a redéfini les principales orientations stratégiques afin de concentrer la présence des agent-e-s dans le secteur hypercentre, dans le but d'améliorer la qualité de vie de chacun-e. Cette nouvelle stratégie d'intervention s'accompagne du développement des horaires du service, interfacés désormais sur les téléphones portables des agent-e-s au moyen d'une application dédiée. À présent, leurs activités sont visibles sous forme de plages définies, permettant un dispositif mieux maîtrisé.

L'activité sur le terrain est restée stable en 2025 et La Braderie s'est déroulée dans de bonnes conditions, sans incident majeur. Près de 330 manifestations culturelles et sportives ont généré une activité importante pour le service, ainsi que l'émission de 30'000 amendes d'ordre et la gestion opérationnelle de 18'000 macarons de stationnement.

Les comptes sont passés en revue. Le compte 3010000, *Salaires du personnel* présente une légère économie due à plusieurs diminutions de taux d'activité qui n'ont, à ce jour, pas été compensées.

Une économie de CHF 26'000.- est également constatée sur le compte *3112001 Vêtements, équipements, linges et textiles*, en raison du retard de livraison du nouvel uniforme KEP. En effet, tous les corps de police, à l'échelle nationale, ont l'obligation d'uniformiser leurs tenues.

Le compte *3130000 Prestations de services de tiers*, concerne principalement l'externalisation des commandements de payer à une société de sécurité privée. Il présente un dépassement de CHF 70'000.-, lequel est compensé par le compte *4260028 Commandement de payer*, qui enregistre les recettes perçues par l'État, lequel présente un excédent de recettes de CHF 111'000.00. Cette prestation est donc pleinement autoporteuse. Ces deux comptes ont d'ores et déjà été adaptés lors de l'élaboration du budget 2026 en raison de l'augmentation du nombre de commandements de payer depuis deux ans.

Un-e commissaire s'interroge sur l'écart constaté au compte *427000 Amendes / contraventions*. Il est répondu que le budget des amendes d'ordre est fixé chaque année au même montant, mais qu'il demeure difficile à atteindre. Comme précisé dans les remarques relatives aux comptes, l'accent est mis sur l'appréciation des situations et la tolérance en fonction de la gravité des infractions, selon une approche pragmatique. Par ailleurs, la mise en place d'aménagements urbains plus qualitatifs (aménagement mise en conformité, signalisation clarifiée, etc.) contribue à une diminution du nombre de sanctions.

S'agissant du compte *4472001 Locations de salles-terrains-installations*, une légère augmentation des recettes est constatée par une commissaire. Celle-ci est liée à la hausse de la taxe des étals au marché, justifiée par le toilettage de l'arrêté et du règlement concernant les taxes et émoluments communaux validés par le Conseil général.

Il est précisé que le compte *4910004 Participation aux frais du personnel* concerne la part du personnel dédiée à la politique de stationnement introduite le 1^{er} novembre 2020.

En matière d'investissements, l'acquisition d'un nouveau véhicule de patrouille ainsi que le remplacement des équipements radio Polycom devenus obsolètes ont été réalisés.

870 / Défense incendie région

Le centre 870 présente des dépenses inférieures au budget prévu, et le service fonctionne à satisfaction du commandant. Les conditions cadres ont pu évoluer de manière positive pour le personnel avec des effectifs stables, ce qui garantit un fonctionnement optimal.

La principale particularité du SISMN est d'être sous l'égide de la Ville de La Chaux-de-Fonds tout en étant à disposition de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises. L'effectif du personnel est composé de 320 sapeur-euse-s pompier-ère-s professionnel-le-s, volontaires, et d'ambulancier-ère-s. L'effectif professionnel comprend 70 personnes totalisant 55.10 EPT.

Les pompier-ère-s professionnel-le-s sont également toutes et tous technicien-ne-s ambulancier-ère-s, ce qui leur permet de répondre tant aux missions sanitaires que de défense incendie. Cette mixité génère de l'efficacité financière et renforce l'attractivité de la fonction.

Chaque année deux étudiant-e-s ambulancier-ère-s sont formé-e-s et à l'issue de leur formation, un poste leur est proposé en cas de poste vacant. À l'inverse, les aspirant-e-s sapeur-euse-s-pompier-ère-s doivent être engagé-e-s avant de pouvoir suivre l'école, ce qui engendre des frais d'écologie d'environ CHF 90'000.- par aspirant-e à la charge de l'employeur. En 2025, quatre aspirant-e-s ont été engagé-e-s à la suite de départs non planifiés, impactant le compte de résultat 3010030, *Salaires du personnel en formation*.

Affilié à l'Association suisse des pompiers professionnels, le chef de service défend depuis plusieurs années une évolution du modèle de formation. Celle-ci viserait à permettre aux aspirant-e-s de suivre une formation ES avant leur entrée sur le marché du travail, afin de réduire les coûts d'écologie en emploi. Actuellement la formation de sapeur-euse-s-pompier-ère-s professionnel-le-s / technicien-e-s ambulancier-ère-s s'étend sur trois ans avec un mécanisme de redevance financière sur cinq ans. Les aspirant-e-s sont ainsi engagé-e-s pour une durée totale de huit ans. En cas de départ anticipé, la personne formée prend en charge la part résiduelle de cette redevance. Ces éléments sont présentés lors de la journée de recrutement.

Les collaborations interservices ont été renforcées, notamment avec la Ville de Neuchâtel, qui met une ambulance de réserve à disposition. De nouvelles synergies sont également mises en œuvre dans le cadre de la formation et des processus d'intervention. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un projet de « *Maison cantonale de la sécurité* », en cours d'élaboration entre le canton et les communes, pour une mise en œuvre envisagée à l'horizon 2030. Le projet vise à optimiser la gouvernance, à améliorer la transparence financière et à harmoniser le fonctionnement des différents services de protection de la population. Il est toutefois prématuré d'aborder plus en détail ce projet qui doit faire l'objet d'une analyse approfondie et d'une réflexion politique.

Il est demandé par un-e commissaire si le compte 4240037 *Facturation service feu*, reflète une baisse du nombre d'interventions. Il lui est précisé que les prestations telles que le relevage et l'aide au portage sont désormais

facturées par l'ECAP et n'apparaissent plus directement dans les comptes, étant intégrées aux missions cantonales de secours.

Un-e commissaire souhaite obtenir des informations sur la gestion des ressources humaines au sein du SISMN. Le chef de service expose les défis opérationnels actuels, notamment en ce qui concerne le volume d'heures supplémentaires nécessaires au maintien de la capacité d'intervention 24h/24. Cette situation découle principalement d'une charge liée à l'absentéisme de longue durée, laquelle représente un nombre d'heures supplémentaires conséquent. Pour garantir la continuité des missions qui lui sont confiées, le service fait preuve d'une grande réactivité en mobilisant un pool d'ambulancier-ère-s auxiliaires externes. Si ce modèle d'appui est fonctionnel pour la branche sanitaire, une réflexion pourra être menée sur son extension au corps des sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, le service s'inscrit résolument dans une politique d'employeur moderne en favorisant le travail à temps partiel (taux allant de 30 % à 80 %), particulièrement chez les ambulancier-ère-s. Bien que cette flexibilité génère certains coûts logistiques et d'équipement, elle représente un levier d'attractivité indispensable sur un marché de l'emploi concurrentiel, tout en répondant aux aspirations d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des collaborateur-trice-s.

871 / Service ambulancier

Le centre 871 enregistre des dépenses inférieures au budget prévu, et le service fonctionne à satisfaction du commandant.

S'agissant du compte *3181001 Pertes sur débiteurs*, le service observe une augmentation notable des créances. Cette tendance s'explique essentiellement par les modalités actuelles du système de remboursement des assurances-maladies (Tiers Garant) ainsi que par une couverture limitée à 50% des coûts, plafonnée à une intervention annuelle. Malgré des négociations menées avec les assureurs, aucune modification structurelle de ce cadre n'a pu être obtenue à ce jour. Face à ces contraintes externes, le service a mis en place des mesures d'accompagnement proactives, telles que la possibilité d'échelonner les paiements pour les bénéficiaires en difficulté. Enfin, il est rappelé que la mission de service public prime : l'accès aux soins est garanti de manière inconditionnelle à l'ensemble de la population, indépendamment de la situation financière des personnes prises en charge.

Il est demandé par un-e commissaire la proportion de collaboratrices parmi le personnel ambulancier et les modalités de gestion des grossesses. Il est précisé que 25% du personnel est féminin, ce qui constitue une plus-value pour l'équilibre des équipes. Les coûts liés au remplacement des

ambulancier-ère-s enceintes sont mutualisés entre les trois services d'ambulances du canton. Une collaboratrice enceinte ne peut exercer que des tâches administratives, conformément à l'obligation légale de se retirer du terrain. Cette organisation permet une répartition équitable des coûts.

Un-e commissaire demande un complément d'information concernant les investissements liés à l'acquisition de nouvelles ambulances. Il est répondu que le crédit d'engagement n'a pas encore été octroyé. Un rapport sera présenté au Conseil général au mois de mai afin de solliciter un crédit pour le remplacement de l'ambulance 703, mise en circulation en 2018.

Le chef de service précise que les investissements relatifs à la rénovation du bâtiment SISPOL relèvent de la compétence du Service des bâtiments et du logement (SBL), bien qu'ils soient formellement imputés au budget du SISMN. Les coûts sont répartis à 51% pour la Ville et 49% pour l'État.

876 / Service du feu

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie puisque l'organisation est régionale et ne suscite pas de remarques particulières. Les comptes sont inférieurs aux montants budgétés.

877 / Service de sauvetage

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie puisque l'organisation est régionale et ne suscite pas de remarques particulières. Les comptes sont inférieurs aux montants budgétés.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le chef du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre constitue la part de la Ville au fonctionnement de la Protection Civile des Montagnes neuchâteloises (coût par habitant CHF 13.50, défini par le Comité directeur stratégique, pas de modification du montant prévue dans un proche avenir).

890 / OPC Organism. Protection Civile

Les comptes sont stables et ne suscitent pas de remarques particulières. Ce centre concerne le fonctionnement de la Protection Civile pour l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission
Claude-André Moser

COMPTES 2025

Rapports du Conseil communal (26.022), de la Commission financière (26.025) et des sous-commissions

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Grégory Rochat, président de la Commission financière :

- Je ne vais pas exposer ici l'ensemble des chiffres des comptes 2025, qui seront repris par les prises de parole des groupes. Je me permets tout de même de souligner que les comptes affichent une amélioration de 7,4 millions par rapport au budget, ce qui est une très bonne nouvelle, transformant le déficit projeté de 6,2 millions en un bénéfice de 1,2 million. Ce résultat tout à fait positif permet à notre Commune d'être dans les chiffres noirs pour une deuxième année consécutive, grâce, notamment, à des rentrées fiscales supérieures à celles projetées.

Cette bonne nouvelle doit nous encourager à poursuivre nos travaux et notre engagement pour notre ville, tout en remerciant ses services pour leur travail et leur engagement qui permettent ces comptes positifs, chacune et chacun ayant, pour ainsi dire, effectué sa part et participé au dynamisme de notre cité.

La Commission financière s'est réunie à trois reprises pour ces comptes, ainsi qu'une quatrième fois afin de discuter d'un projet d'arrêté concernant la politique cantonale en termes de sauvegarde du patrimoine horloger, dont nous parlerons tout à l'heure.

Lors de la séance du 18 mai, les comptes ont été acceptés à l'unanimité par la Commission financière. Je m'en tiendrai là pour l'analyse et laisserai le soin aux groupes politiques de développer et interpréter ces résultats à ma suite.

Ici s'achève mon année de présidence de la Commission financière. J'ai eu plaisir à la présider dans une ambiance tout à fait positive, et même joviale par moment, ce qui n'a rien enlevé, selon moi, au sérieux des travaux. S'il est évidemment plus facile de présider une Commission financière avec des chiffres positifs, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des commissaires ainsi que les membres du Conseil communal, qui ont tiré à la même corde et ont, de ce fait, facilité mon travail.

Je remercie également Madame Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour son travail rigoureux, ainsi que Madame Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI, pour l'organisation des séances, ainsi que la tenue des procès-verbaux.

Mme Jennifer Angehrn, rapporteure de la Commission financière :

- La Commission financière s'est réunie à trois reprises afin d'examiner les comptes 2025 de la Ville.

Les travaux se sont déroulés dans un climat sérieux, rigoureux et constructif, permettant à la commission d'obtenir les informations nécessaires à l'analyse de la situation financière de notre Ville.

Les comptes 2025 présentent un résultat positif de 1,2 million, alors qu'un déficit de 6,2 millions était initialement prévu au budget. Ce résultat, meilleur qu'attendu, mérite naturellement d'être relevé.

Toutefois, la commission a également constaté que cette amélioration repose en partie sur des éléments favorables qui ne peuvent pas tous être considérés comme durables ou structurels, notamment la forte progression des recettes fiscales des personnes morales.

Les recettes totales atteignent CHF 301,6 millions pour des charges de CHF 300,4 millions. Les charges salariales demeurent importantes, avec CHF 128 millions, soit près de la moitié des charges globales de la Ville. Les revenus fiscaux représentent également environ 50 % des recettes totales.

La dette communale reste élevée et s'établit à CHF 548,3 millions au 31 décembre 2025. Même si le taux moyen d'intérêt demeure actuellement relativement bas, la commission a rappelé l'importance de maintenir une vigilance particulière concernant l'évolution future des charges financières des investissements.

Les investissements nets réalisés atteignent CHF 34,4 millions, correspondant à 69 % des crédits acceptés par notre Conseil.

La Commission financière a également porté une attention particulière à la dégradation de la facture sociale, qui augmente de CHF 2,4 millions. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des subsides LAMal et du nombre de bénéficiaires à l'aide sociale.

Concernant les biens, services et marchandises, un dépassement de CHF 0,8 million par rapport au budget a été constaté. Même si une baisse des coûts énergétiques a permis d'atténuer certaines charges, la commission a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses courantes.

Les pertes sur débiteurs restent élevées, même si elles diminuent légèrement par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs commissaires ont relevé que cette situation mérite un suivi attentif.

L'autofinancement atteint près de CHF 16 millions, permettant de couvrir une partie des investissements réalisés. Ce résultat reste toutefois insuffisant pour financer l'ensemble des investissements sans recours à l'endettement.

Au terme de ses travaux, la Commission financière a pris acte d'une amélioration de la situation par rapport aux prévisions budgétaires, tout en rappelant que plusieurs défis structurels demeurent, notamment le niveau de la dette, l'évolution des charges sociales, les charges de personnel et le financement futur des investissements.

Je remercie le Conseil communal et le Service des finances, ainsi que l'ensemble des collaborateurs ayant participé aux travaux de la commission, pour leur disponibilité et leurs réponses apportées pendant l'examen des comptes.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Je ne reviendrai pas en détail sur les éléments déjà développés dans la prise de position de nos commissaires membres de la Commission financière.

J'aimerais simplement relever que ces comptes 2025 confirment une évolution positive des finances communales. Après plusieurs exercices difficiles, voir la Ville présenter un deuxième résultat bénéficiaire consécutif est un signal encourageant. Cela démontre que les efforts entrepris ces dernières années portent leurs fruits, et que la rigueur dans la gestion des finances publiques reste *indispensable*.

Nous saluons le travail réalisé par l'ensemble des services communaux, ainsi que par le Conseil communal. La qualité de la gestion financière est un élément essentiel pour garantir la stabilité de notre collectivité et préserver sa capacité à investir lorsque cela est nécessaire.

Ces résultats témoignent aussi d'une certaine dynamique positive que connaît actuellement La Chaux-de-Fonds. Celle-ci nous permet d'aborder l'avenir avec davantage de confiance, notamment à l'approche d'échéances importantes, telles que le projet de *Capitale culturelle 2027*. Cet événement représente une opportunité significative pour le rayonnement de la commune, mais il impliquera également des responsabilités financières qu'il conviendra de gérer avec prudence et discernement.

Nous devons toutefois également garder à l'esprit qu'une partie de ce résultat repose sur des recettes exceptionnelles, et qu'il serait prématuré de considérer que toutes les difficultés financières sont derrière nous.

C'est précisément dans les périodes favorables qu'il convient de rester discipliné. La maîtrise des dépenses, la recherche d'efficience dans l'action

publique et la préservation de marges de manœuvre financières doivent demeurer des priorités. C'est à cette condition que nous pourrons continuer d'investir dans les domaines essentiels pour la population, soutenir le développement de la Ville et maintenir une bonne qualité de vie pour les habitantes et les habitants.

Le groupe UDC accueille donc favorablement ces comptes 2025 et les acceptera à l'unanimité.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le Centre prend acte avec satisfaction des comptes 2025 de notre Ville, qui affichent un bénéfice de CHF 1,2 million, alors qu'un déficit de plus de 6 millions était annoncé au budget.

Je salue le travail du Conseil communal, de l'administration et de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, dont l'engagement quotidien permet d'offrir des prestations de qualité à la population, tout en maintenant une maîtrise des charges.

Je relève également que les dépenses de personnel sont restées inférieures à celles budgétées, et j'en suis ravie.

Comme l'ont relevé le Conseil communal et la Commission financière, ce résultat favorable s'explique malheureusement surtout en raison de recettes fiscales des personnes morales en augmentation. On peut s'en réjouir pour le dynamisme économique de notre ville. Cependant, il convient de bien penser que cela risque de ne pas durer, et que les prochaines années risquent d'être compliquées.

Je suis aussi très attentive aux signaux plus préoccupants qui sont derrière ces comptes, notamment l'augmentation de la facture sociale, qui dépasse de CHF 2,4 millions les prévisions budgétaires, ainsi que les pertes sur débiteurs, toujours élevées.

Ces deux postes traduisent les difficultés croissantes rencontrées par une partie de la population : derrière ces chiffres se cachent des familles qui peinent à faire face à la hausse des primes d'assurance-maladie, des loyers, des coûts de l'énergie, ou encore des dépenses du quotidien. Ces réalités doivent rester au cœur de nos préoccupations politiques.

Je constate aussi, malgré tout cela, que la dette communale poursuit sa progression pour atteindre les CHF 548 millions. Certes, les taux d'intérêt restent actuellement favorables et les investissements réalisés sont nécessaires pour maintenir et développer nos infrastructures, mais cette évolution ne peut être ignorée.

Ceci est d'autant plus vrai que les perspectives financières des prochaines années demeurent préoccupantes. Nous le savons tous, le plan financier annonce le retour de déficits importants dès 2027. Dans ce contexte, les bons résultats de 2025 ne doivent pas conduire à un sentiment de confort ou à un relâchement de la discipline budgétaire. Ils doivent, au contraire, nous inciter à renforcer nos réserves et à préparer l'avenir avec lucidité.

Le Centre soutient, bien entendu, les investissements qui améliorent durablement la qualité de vie et l'attractivité de notre ville. Toutefois, chaque nouveau projet devra être évalué à l'aune de sa pertinence, de son coût et de sa valeur ajoutée pour la population.

A cet égard, si la perspective de *Capitale culturelle suisse* présente une belle opportunité de rayonnement pour notre ville, elle ne devra pas devenir un prétexte à l'augmentation des dépenses publiques ou à la création de charges durables supplémentaires. Les retombées concrètes pour la population devront demeurer au centre des préoccupations.

En conclusion, je soutiendrai l'approbation des comptes 2025. Je le fais avec satisfaction, mais aussi avec prudence, car si ces comptes démontrent que notre Ville est capable de redresser sa situation financière, ils rappellent également que cet équilibre reste fragile et que les défis qui nous attendent exigent responsabilité, rigueur et proximité avec les préoccupations de nos habitants et de nos habitantes.

M. Pascal Kaufmann, PVL :

- Le groupe vert/libéral remercie le Conseil communal, ainsi que l'ensemble des services de la Ville pour la qualité de leur travail. En effet, le bénéfice de CHF 1,2 million de cet exercice apporte une bouffée d'oxygène bienvenue à notre Commune.

Néanmoins, face à ces chiffres noirs, il faut rester lucide. Oui, la politique de domiciliation et l'arrivée de nouveaux habitants portent leurs fruits, mais ne nous y trompons pas : les recettes fiscales de cette année profitent de l'élan d'une conjoncture haute ces années dernières.

Or, depuis quelques mois, vous le savez, le vent a tourné : un retournement conjoncturel est en marche, les diverses crises géopolitiques frappent nos entreprises, et certaines ont déjà dû recourir à la RHT.

Ces effets se feront sentir dès demain. Hélas, à peine retrouvé un moment d'accalmie que nous devons déjà anticiper l'amenuisement inévitable des revenus, liés, notamment, aux personnes morales. Certains signes avant-coureurs, tels que la précarisation croissante, illustrée par la hausse de la facture sociale, avec CHF 2,4 millions, ne sont pas particulièrement rassurants.

De plus, la diminution de CHF 24 millions issus de la péréquation fédérale versée aux cantons, finira inévitablement, au gré d'arbitrages politiques subtiles, par se répercuter sur les comptes communaux.

Au chapitre des investissements, le PVL a pu constater que, si l'année dernière, le taux de réalisation atteignait un encourageant 80 %, ce taux est redescendu à 69 % cette année : gare à ne pas se penser riche de l'argent que l'on ne dépense pas. Ce niveau reste en deçà des standards attendus qui se situent vers 75 %.

L'assainissement du patrimoine bâti et l'accélération de la transition énergétique, chère aux Vert'libéraux, exigent des investissements soutenus. Loin d'être de simples dépenses, ces choix stratégiques réduiront nos coûts à venir, renforceront la résilience de notre ville et préserveront les ressources pour les générations futures.

Oui, les comptes sont tenus avec rigueur. Nous nous en réjouissons, et l'ensemble des partis s'accordent sur ce point. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler ici que, s'agissant des dépenses non structurelles, les comptes reflètent l'addition des crédits votés un à un, ici, dans cet hémicycle. Il nous arrive d'y voir une majorité approuver à l'unisson, avec une légèreté parfois déconcertante, des charges pourtant lourdes.

On sent l'intention qui part du cœur : elle est généreuse, sincère, pleine d'allant. Mais veillons à ce que cette bonne conscience à crédit ne se transforme pas, notamment par l'endettement, en un fardeau trop lourd pour les générations à venir. Un fardeau qui, paradoxalement, malgré son apparente probité, pourrait bien finir par porter le nom d'égoïsme politique.

Le PVL se veut pragmatique face à chaque projet, et invite les groupes à ne pas seulement se poser la question, pour tel ou tel projet, « Est-ce cher, n'est-ce pas cher ? », mais plutôt « Est-ce crucial ? » et, surtout, « En avons-nous les moyens ? »

Cela dit, regardons en face la véritable épine financière de notre Ville : le poids historique de la dette, qui frôle les CHF 550 millions. Nous bénéficions aujourd'hui d'un taux d'intérêt inférieur à 2 %, ce qui limite la casse, mais cette montagne financière demeure comme un éboulement en embuscade. Elle restreint notre marge de manœuvre politique, et nous rend vulnérables.

Le PVL réclame depuis longtemps un plan financier à moyen terme, intégrant explicitement la question de la dette. Cela permettrait d'amortir, avec une vision à long terme, les coups de boutoir sur les finances publiques.

Pour le PVL, la responsabilité financière et la durabilité ne s'opposent pas : elles se renforcent mutuellement. Loin des positions extrêmes, une politique ouverte au dialogue, responsable, doit nous permettre d'assainir nos

finances à long terme, et d'être capables d'efficacité pour concrétiser nos investissements dans la transition énergétique. C'est à cette condition que l'attractivité de La Chaux-de-Fonds sera garantie.

Le projet de *Capitale culturelle* aura un impact direct sur le prochain exercice. Gouffre ou mine de retombées économiques ? Le groupe vert'libéral fait le pari du succès : un million de visiteurs attendus, des navettes – comme le PVL l'avait proposé, d'après ce que nous avons pu lire dans la presse – et un rayonnement à long terme pour notre ville : les conditions d'une retombée sont, en principe, réunies. De quoi peut-être stopper l'hémorragie de nos commerces, qui ferment les uns après les autres, et redonner du souffle à notre secteur d'accueil : la restauration, les prestataires touristiques, etc. A nous de les faire fructifier, d'en faire un succès culturel et financier palpable au prochain exercice comptable.

C'est sous le bénéfice de ces observations que le groupe vert'libéral votera l'acceptation, avec une certaine satisfaction, de ces comptes 2025.

Mme Lara Zender, POP :

- Le groupe POP a pris connaissance avec grand intérêt des différents rapports relatifs aux comptes 2025, et en remercie leurs auteurs.

Comment ne pas saluer et applaudir ce résultat qui présente à nouveau un bénéfice, fruit du travail effectué et de la dynamique positive instaurée par nos autorités, et, surtout, par l'ensemble des services ? En cela, nous tenons à les en féliciter.

Nous tenons également à saluer la politique communale d'attribution des échelons salariaux, ainsi que la pleine compensation du renchérissement pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de notre Commune.

Ce résultat, reflet d'une ville qui se stabilise, montre très bien aussi les entrelacements financiers entre nos objectifs et les décisions cantonales, et, surtout, notre dépendance à la politique fiscale de notre Canton.

En effet, notre bénéfice s'explique, en grande partie, par des revenus fiscaux des personnes morales largement plus élevés que budgétés. La différence est d'environ 10 %, mais ces résultats restent difficiles à estimer et à budgéter pour notre Commune d'année en année, puisqu'ils varient grandement selon le climat économique, l'instabilité ou la stabilité pour notre industrie et ses exportations, les comportements géopolitiques versatiles de dirigeants mégalomanes et néolibéraux, et, comme nous le disions, selon la politique fiscale cantonale.

Il est également bon de rappeler que notre Ville souffre d'un problème structurel de recettes et non de charges. Nous le répétons encore, et la

politique d'austérité, dont nous sommes heureusement sortis, l'a bien montré : couper dans les charges ne nous a jamais permis d'avoir des bénéfices aux comptes.

Si les comptes sont positifs aujourd'hui, il sont surtout le reflet de l'année passée, et ce décalage ne permet pas de se réjouir pleinement de ces résultats bénéficiaires. En effet, si les revenus des personnes morales continuent d'augmenter aux comptes, la situation économique actuelle – dont l'augmentation significative de la facture sociale est la sonnette d'alarme – ne peut que nous préoccuper.

Il est donc primordial de continuer de soutenir une politique communale dynamique en termes d'investissements, proactive dans la réévaluation de sa grille salariale – nous attendons toujours la réponse à notre postulat – et volontariste en termes de soutien aux associations sportives, sociales ou culturelles. Là aussi, nous attendons une réponse concrète à notre postulat.

En effet, si nos finances commencent à se stabiliser, la situation économique, comme on l'a dit, est, quant à elle, dans une période de crise. Il est donc important de continuer de renforcer les services communaux, ceci afin de renforcer les projets et, surtout, les prestations à la population.

Quand le taux de pauvreté dans le canton atteint les 15 % – chiffre déjà annoncé en 2024 – ce ne sont pas de baisses d'impôt dont notre population a besoin, mais d'une politique sociale qui tienne compte des réalités socio-économiques, et d'une fiscalité qui sache reconnaître où sont ses richesses et comment les redistribuer. Le groupe POP acceptera les comptes à l'unanimité.

M. David Houlmann, PS :

- Le groupe socialiste se réjouit des bénéfices dégagés par les comptes 2025, alors qu'un déficit important était annoncé.

Ce résultat reflète une gestion rigoureuse des finances communales, l'engagement du personnel et le dynamisme économique de notre ville. Nous saluons également le maintien d'investissements ambitieux au service de la qualité de vie de la population.

Nous tenons, en particulier, à souligner l'engagement de la Commune dans la dépollution de l'entrée est de la ville. Malgré son coût important, cet investissement témoigne d'une prise de responsabilités envers les générations futures.

Nous relevons les efforts consentis pour la valorisation de nos rues, de nos parcs, de nos infrastructures sportives, sans oublier le soutien apporté à la vie culturelle particulièrement dynamique, qui s'apprête à connaître de

nouveaux développements et à réunir encore davantage dans les prochains mois.

Si ce résultat est encourageant, il convient de rester attentif à l'évolution des recettes fiscales et à la progression de la dette. Toutefois, nous pouvons nous réjouir qu'un montant de CHF 500'000.- ait été attribué à la réserve de politique conjoncturelle, alors que nous nous attendions plutôt à devoir y puiser.

Tout cela démontre qu'une politique ambitieuse, tournée vers l'investissement et le développement peut aller de pair avec une gestion financière responsable. L'attractivité croissante de notre ville, la résilience de son économie, son embellissement par la végétalisation, ainsi que l'augmentation de sa population constituent des indicateurs encourageants de cette dynamique.

Enfin, l'augmentation de la facture sociale et du nombre de bénéficiaires de subsides LAMal nous rappellent l'importance de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, afin que chacun et chacune puisse bénéficier du développement de notre commune.

La paix sociale constitue l'un des fondements de notre stabilité et de notre prospérité. Elle passe par la garantie que l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens puisse vivre dignement et participer pleinement à la vie de notre cité.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera également les comptes à l'unanimité.

M. Alain Vaucher, PLR :

- Le groupe PLR prend acte avec satisfaction des comptes 2025 de notre Ville, qui présentent un bénéfice de CHF 1,2 million, alors que le budget prévoyait un déficit de plus de 6 millions. Ce résultat confirme que La Chaux-de-Fonds est capable, lorsque les conditions sont réunies, de maîtriser un tant soit peu ses charges et de dégager des comptes équilibrés.

Nous relevons, en particulier, la progression importante des recettes fiscales, supérieures de CHF 11,5 millions aux prévisions, ainsi que l'augmentation des recettes liées aux taxes. Ces éléments ont permis de compenser plusieurs hausses de charges et de présenter un résultat positif.

Le groupe PLR se réjouit tout particulièrement de la bonne tenue des recettes provenant des personnes morales. Au-delà de leur contribution aux comptes 2025, ces résultats témoignent de la résilience, du dynamisme et de la capacité d'innovation des entreprises et des industries de notre ville. Le groupe PLR tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble

des entrepreneuses, entrepreneurs, industriels et acteurs économiques, qui créent de la valeur, des emplois et des perspectives pour notre région. Leur engagement quotidien constitue un pilier essentiel de la prospérité de La Chaux-de-Fonds et de la santé financière de notre collectivité.

Nous devons toutefois garder la tête froide. Une partie de cette amélioration repose sur des facteurs dont le caractère durable n'est pas garanti. La conjoncture économique actuelle est moins favorable que celle qui a généré ces recettes, et nous savons que les revenus fiscaux – en particulier ceux des personnes morales – peuvent être volatils. Il serait donc imprudent de considérer ces résultats comme acquis pour les années à venir.

Par ailleurs, le bénéfice affiché a également bénéficié d'un élément purement temporel : le report de l'arrivée des trolleybus a permis d'éviter, en 2025, environ un million de francs de charges de transfert qui apparaîtront ultérieurement. Sans cet effet, le résultat aurait été sensiblement plus modeste.

Nous constatons également, avec préoccupation, l'augmentation des charges financières, supérieures d'environ CHF 2 millions au budget. Dans un contexte où la dette atteint désormais CHF 548 millions, cette évolution doit retenir toute notre attention. Malgré des taux d'intérêt plutôt favorables ces dernières années, rappelons que chaque franc consacré aux intérêts est un franc qui ne peut être investi dans les prestations ou les infrastructures dont notre population a besoin.

Le groupe PLR tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et la qualité du travail accompli. Les prestations offertes à la population demeurent de bon niveau, et, comme toutes ces dernières années, nous soutenons la pleine compensation du renchérissement, ainsi que l'octroi des échelons. Toutefois, si nous voulons continuer de valoriser correctement le travail des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, nous devons veiller avec grande rigueur à l'évolution des effectifs. La maîtrise des EPT reste une condition indispensable à la pérennité de nos finances.

Nous saluons également l'effort d'investissement réalisé, avec CHF 34,4 millions engagés au service du développement de notre ville. Le taux de réalisation de près de 70 % est un peu décevant, par rapport aux comptes 2024 – il était alors de 80 %, comme l'a relevé le groupe PVL – et il demeure en deçà de ce que nous considérons comme satisfaisant. Un objectif d'environ 75 % nous paraît réaliste et souhaitable, afin d'assurer une meilleure concrétisation des projets votés par notre Conseil.

Enfin, nous demeurons préoccupés par la hausse de CHF 2,4 millions des charges sociales. Cette augmentation s'explique, en partie, par les choix politiques opérés ces dernières années au niveau cantonal, notamment par

l'élargissement du cercle des ayants droit à certaines prestations sociales, voulu par la majorité de gauche au Grand Conseil.

Si ces décisions relèvent d'un débat politique légitime, elles ont des conséquences financières bien réelles pour les collectivités publiques. Dans un contexte où les marges de manœuvre demeurent limitées, il est essentiel que toute extension de prestations soit accompagnée d'une réflexion rigoureuse sur son financement et sur ses effets à long terme pour les finances communales.

En conclusion, le groupe PLR accueille favorablement ces comptes 2025. Ils démontrent qu'une gestion rigoureuse permet d'obtenir des résultats équilibrés malgré un environnement complexe. Mais nous ne souhaitons pas considérer ce bénéfice comme un exploit exceptionnel, ou un exceptionnel exploit. Pour nous, ces comptes doivent désormais constituer la norme. Après deux exercices bénéficiaires consécutifs, l'objectif pour les années à venir doit être clair : maintenir des comptes positifs, poursuivre les investissements nécessaires, maîtriser l'endettement et préserver les marges de manœuvre de notre Ville. C'est à cette condition que nous pourrions continuer de préparer sereinement l'avenir de La Chaux-de-Fonds. Le groupe PLR acceptera les comptes 2025 à l'unanimité.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Pour une deuxième année consécutive, les comptes de notre cité s'affichent en positif, avec un bénéfice d'environ 1,2 millions, alors que le budget, prudent, tablait sur un déficit de 6,2 millions.

« A nouveau historique ! », serait-on tenté de s'exclamer. Ce bon résultat s'explique premièrement, et majoritairement, par des revenus fiscaux largement supérieurs aux prévisions de 11,5 millions. Il s'explique secondement par la bonne maîtrise des charges, fruit des efforts de gestion rigoureuse de la part des services.

Si ces charges sont supérieures au budget de CHF 800'000.-, cela ne représente « que » 1,8 % d'augmentation : sachant l'ensemble des paramètres exogènes – comme, par exemple, le coût de l'énergie – qui impactent ces charges à la hausse ou à la baisse, ce résultat démontre la bonne gestion de la part des services communaux. Nous tenons à les en remercier très vivement. Ces deux points nous démontrent une fois de plus que, pour pouvoir assurer ses missions, au-delà d'une bonne gestion des ressources à disposition, encore faut-il que notre Ville ait des ressources suffisantes, la marge de manœuvre étant plus que ténue.

Ce bon résultat comptable ne doit pas pour autant nous pousser à crier victoire, ni à nous reposer sur nos lauriers. En effet, le contexte géopolitique

et économique rend les recettes des personnes morales particulièrement volatiles, tandis que l'augmentation de la facture sociale indique qu'une partie de la population se précarise, ce qui pèse à la fois sur les coûts et sur les rentrées. Dans ce contexte, je vous laisse imaginer les problèmes pour nos finances si une baisse d'impôt cantonale, profitant avant tout aux plus aisés, venait à se réaliser.

Cela étant, le niveau de la dette brute est conséquent et ne doit en aucun cas être mésestimé. Nous avons dû et choisi de concéder à des investissements très importants ces dernières années, investissements qui ont nécessité des emprunts également importants, mais qu'il était urgent de réaliser afin de rattraper un retard accumulé précédemment. Si la dette financière n'est pas un héritage idéal, ne pas investir pour entretenir ses infrastructures est tout aussi problématique. Depuis plusieurs années, nous faisons le choix de rattraper ce retard afin de créer une dynamique positive, tout en améliorant les conditions de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Cette dette financière ne doit pas nous faire occulter une autre dette que nous accentuons également chaque jour, à savoir la dette environnementale. Nous pouvons ne pas nous entendre sur les choix à effectuer, les décisions à prendre. Toujours est-il que les réalités scientifiques sont irréfutables et que les conséquences liées au dérèglement climatique ainsi qu'à la perte de biodiversité nous impactent chaque jour un peu plus, qu'on le veuille ou non, que l'on y adhère ou qu'on le nie. C'est pourquoi il en va de notre responsabilité de prendre les mesures nécessaires afin d'en atténuer les effets pour notre population, en termes de santé, de qualité de vie, de sécurité des approvisionnements ou encore des conséquences financières toujours plus lourdes quand on ne fait rien ou trop peu.

Des actes et des axes importants doivent être imaginés et mis en œuvre, afin de nous protéger des conséquences climatiques tout en développant notre résilience. Pour ce faire, nous devons poursuivre nos efforts, afin de développer notre autonomie énergétique, accentuer la végétalisation de notre ville pour nous prémunir, notamment, des îlots de chaleur, soutenir notre économie locale, tout en développant des principes de circularité, encourager notre population à consommer local plutôt que sur internet, porter attention à celles et ceux qui, parmi notre population, peuvent être les plus touchés par ces changements climatiques, protéger notre jeunesse, nos aînés, les personnes fragilisées dans leur santé. Nous devons aussi contribuer à soutenir notre population lorsque ces mesures de transition sont mises en place, pour que personne ne soit laissé de côté.

Le groupe des Vert-e-s attend avec impatience le plan communal des énergies et du climat. Avoir un plan, c'est bien mais insuffisant, et un plan n'est utile que si nous mettons en œuvre les mesures qu'il préconise.

Permettez-moi ici une petite digression, tirée de l'introduction d'un film de Matthieu Kassovitz, film que vous connaissez peut-être. C'est l'histoire d'un homme qui tombe d'un immeuble de cinquante étages, et qui, pour se rassurer, au fur et à mesure de sa chute, se répète sans cesse : « Jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien, jusqu'ici tout va bien... » Mais l'important n'est pas la chute, c'est l'atterrissage. Sans tomber dans le catastrophisme, cette métaphore nous invite à déployer des parachutes et des solutions, toutes et tous ensemble, pour transformer la rudesse de la réalité et ne pas détourner le regard face à la souffrance, aux inégalités, à la réalité climatique et à ses sources, comme à ses conséquences. Il en va de notre responsabilité politique de ralentir la chute et d'en amortir l'atterrissage. Et c'est ensemble que nous pourrions faire face aux défis qui se présentent à nous et qui risquent fort de s'accroître.

Notre Ville fait beaucoup avec des moyens limités, grâce à l'implication de sa population au sein de nombreux actes, événements, associations, ainsi que grâce à ses services communaux, qui s'impliquent pleinement dans leurs missions et avec dynamisme. Sans pouvoir effectuer ici une liste exhaustive de ces actions, on peut dire que, grâce à l'ensemble de ces initiatives, La Chaux-de-Fonds est – ces derniers temps plus encore – une ville où il fait à chaque fois un peu plus bon vivre. Nous devons continuer ainsi, en maintenant une approche solidaire, basée sur la reconnaissance de la diversité de notre population, qui fait la richesse de notre ville sur les plans associatif, culturel, économique et politique.

A défaut de réciter une liste exhaustive des nombreux projets et tâches portés par l'ensemble des services communaux, je mentionnerai, notamment, la déléguée à la valorisation du patrimoine, qui nous emmène à la découverte d'un quartier ou d'un bâtiment emblématique...

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, interrompt l'intervenant pour remettre un peu d'ordre dans les rangs :

- Si vous pouviez écouter le conseiller général au lieu de blaguer dans les rangs, cela m'arrangerait. Merci.

M. Grégory RoCHAT poursuit :

- Je mentionnerai donc la déléguée à la valorisation du patrimoine, qui nous emmène à la découverte d'un quartier ou d'un bâtiment emblématique, et qui propose des visites de la ville pour les nouveaux arrivants, en collaboration avec le Service de l'intégration et de la cohésion sociale. Je citerai également la séance de présentation du fonctionnement des finances de la Ville et des impôts aux jeunes de 18 ans, avec le Service des finances,

le Service des contributions, le Parlement des jeunes et le Service de la jeunesse. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

Comme vous l'aurez compris, le groupe des Vert-e-s acceptera les comptes 2025 à l'unanimité, avec également ses remerciements à notre Exécutif et aux autres groupes politiques, afin de continuer ensemble à faire vivre notre cité, et à la renforcer en vue des défis actuels et futurs.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Beaucoup de choses ont déjà été dites, et je vous en remercie. Il y a une mode malheureuse qui s'installe en politique, qui privilégie l'usage de la première personne du singulier, ce qui est regrettable, la politique étant un exercice collectif, du moins dans notre démocratie.

Ce soir, *nous* pouvons être satisfaits et même fiers des comptes 2025 de la Métropole horlogère. Le bénéfice affiché, le deuxième consécutif – ce qui n'est plus arrivé depuis si longtemps que l'on ne s'en souvient plus – résulte d'un effort collectif qui doit susciter notre gratitude.

Tout d'abord, *nous*, politiques réunis dans ce cénacle, de par des décisions mesurées et raisonnées. Certes, certaines et certains d'entre vous auraient peut-être aimé voir la Commune plus généreuse ou entreprenante, d'autres, au contraire, plus économe. Mais force est de constater que la sagesse collective a prévalu, permettant à la fois à notre ville de se développer, tout en ménageant ses finances.

Mais nous devons aussi remercier toutes celles et tous ceux qui, au sein de l'administration, de par la rigueur de leur gestion, l'implication dans leurs missions et la responsabilité de leurs décisions, ont permis ce résultat positif des comptes 2025 : chefs de service, cadres et employés de notre Commune soyez-en remerciés. Vous êtes des acteurs essentiels de la bonne gestion des dépenses, tout en assurant des prestations de haut niveau. Merci. Vous avez permis une bonne maîtrise des charges, biens, services et marchandises, mais vous avez également permis une bonne maîtrise des effectifs de la fonction publique.

Si les charges sur lesquelles la Commune a une influence ont été bien maîtrisées, il faut reconnaître que les revenus ont dépassé les prévisions, et même les espérances.

C'est particulièrement le cas de l'impôt sur les personnes morales, qui performe et permet d'afficher un exercice bénéficiaire pour la Métropole horlogère. Nous devons aussi être reconnaissants à toutes celles et tous ceux qui, des patron-ne-s aux employé-e-s, ont permis à notre économie

d'être résiliente et compétitive dans un environnement économique international compliqué, pour ne pas dire hasardeux et imprévisible.

Cette capacité d'adaptation et d'inventivité est sans doute une composante majeure de notre région. Le résultat positif de l'exercice est une œuvre commune, et nous devons nous en féliciter.

Cependant, ce résultat ne doit pas être un oreiller de paresse. Nous devons continuer d'avoir une politique parcimonieuse dans les charges dont nous avons la maîtrise, que ce soit en termes de BSM ou d'EPT. En effet, d'autres charges qui relèvent d'autorités supérieures ne cessent d'augmenter : nous pouvons, notamment, penser à la facture sociale, qui représente près de 8 % du total des charges de la Ville, ainsi qu'à notre contribution au pot commun des transports.

Ces charges augmentent, et ceci durablement, alors que nos revenus sont beaucoup plus incertains. L'évolution démographique et socio-économique est positive et réjouissante, mais fragile encore.

Quant à l'impôt sur les personnes morales, il est hautement volatil et pourrait se trouver fortement obéré suivant les aléas de la conjoncture. Rien n'est certain pour les exercices futurs, et il est de notre responsabilité d'être prudents, vigilants, responsables. Mais il est également de notre devoir de rester optimistes et de continuer d'investir pour conforter le bien-être de notre population et l'attractivité de notre ville, que ce soit au regard de la domiciliation ou de son attractivité économique.

Investir, c'est construire l'avenir de notre ville, et nous allons continuer de le faire, parce que cela relève de notre responsabilité pour les générations à venir. Toutefois, dans le même esprit, nous devons également veiller à ne pas creuser notre dette qui est élevée, pour ne pas dire *très* élevée.

En conclusion, le résultat bénéficiaire ainsi que les investissements importants témoignent de la vitalité de La Chaux-de-Fonds et de sa capacité à se projeter avec ambition dans l'avenir, renforçant ainsi son rôle de centre urbain majeur de l'Arc jurassien.

Nous vous remercions de l'accueil réservé aux comptes 2025 bénéficiaires et de la confiance ainsi témoignée.

Avant de passer à la discussion de détail, le président, **M. Frédéric Vaucher**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Celle-ci est dès lors acceptée tacitement.

DISCUSSION DE DÉTAIL ET TRAITEMENT DES INTERPELLATIONS

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, précise que les questions pourront être posées au niveau de chaque centre financier. Le Conseil communal répondra aux questions à la fin de chaque chapitre, et les interpellations en suspens seront traitées à la fin du chapitre auquel elles sont liées.

1 / Administration générale

110 / Conseil communal

Mme Carmen Brossard, PS :

- En fait, il ne s'agit pas d'une question : notre groupe souhaitait remercier le Conseil communal de s'être associé aux deux villes du canton que sont Le Locle et Neuchâtel pour apporter le soutien de notre cité aux habitants de Blatten, qui ont été, il y a une année, fortement impactés par l'effondrement d'un glacier.

115 / Parlement des jeunes

Mme Lara Zender, POP :

- Le fonctionnement administratif comptable va être simplifié par événements et activités, ce que nous saluons. En effet, nous craignons qu'une trop grande rigidité et/ou complexité constitue une barrière à l'engagement des jeunes. Cette simplification peut-elle permettre d'augmenter le nombre de projets et d'offrir une plus grande perméabilité entre eux ?

M. David Houlmann, PS :

- Avant les modifications dans l'organisation des commissions, le Parlement des Jeunes avait accès à certaines d'entre elles, sous certaines conditions : qu'en est-il actuellement ?

Il semble également rencontrer des problèmes au niveau de sa communication par e-mail, avec les services de la Ville. Est-ce vraiment le cas ?

122 / Service de l'économie

Mme Carmen Brossard, PS :

- Nous souhaiterions savoir si de nouvelles entreprises sont venues s'installer en ville de La Chaux-de-Fonds l'année passée. *A contrario*, y en a-t-il qui sont parties ?

Y a-t-il une bonne entente intercantonale ou existe-t-il des tensions entre les cantons voisins et nous ?

La RHT – la réduction de l'horaire de travail – a-t-elle permis à certaines entreprises chaux-de-fonnières de rester à flot ?

M. Eric Simonin, POP :

- Le rapport de sous-commission mentionne que l'attribution des subventions va se faire à l'avenir de manière plus stricte. Le Conseil communal peut-il être plus précis sur les modalités d'attribution des subventions ? Quel effet cela aura-t-il sur l'enveloppe globale des subventions ?

123 / Service informatique communal

Mme Line Vögtli Demarle, Les Vert-e-s :

- Un test sur l'impact environnemental du numérique est prévu cette année grâce à la plateforme MIKUJY, qui est spécialisée dans l'implémentation des stratégies Green IT. En début d'année, le SIEN n'avait pas encore validé et réalisé l'interface permettant la réalisation de ce test. Qu'en est-il aujourd'hui et quand pourrions-nous avoir des résultats ?

126 / Communication et promotion de la Ville

Mme Sarah Curty, PLR :

- Le groupe PLR se demande si les séances du Conseil général sont en train de concurrencer les plus grands événements sportifs de la planète. Le Conseil communal peut-il nous dire combien de spectatrices et spectateurs ont suivi activement la vie politique chaux-de-fonnière par la diffusion en direct et en rediffusion des séances du Conseil général durant l'exercice 2025 ? Comment cette audience a-t-elle évolué ces dernières années ? Enfin, à partir de quel niveau d'audience le Conseil communal considère-t-il que cette prestation constitue encore un outil pertinent d'information de la population, au regard des ressources qui lui sont consacrées ?

Mme Carmen Brossard, PS :

- Notre groupe remercie vraiment M. Christophe Mirabile pour l'immense travail qu'il a réalisé au Service de la communication de notre Ville.

Nous souhaiterions avoir quelques nouvelles quant à son remplacement : y a-t-il eu beaucoup de postulations ? Son remplacement est-il bientôt effectif ? A 6 mois de *Capitale culturelle*, il est peut-être important d'avoir cela en tête.

150 / Transports

M. Christophe Ummel, PLR :

- Combien coûte la ligne actuellement desservie par les trolleybus et quels seront les coûts supplémentaires des prochaines lignes mises en service et à quel horizon ?

Mme Alicia Maillard, PS :

- Concernant le rabais Onde Verte sur les abonnements financés conjointement par la Ville et le Canton : comment le Conseil communal entend-il mieux faire connaître cette mesure ? En effet, il semble que de nombreux habitants ignorent encore son existence.

Par ailleurs, quel montant le Conseil communal prévoit-il d'inscrire au budget 2027, afin de poursuivre ce dispositif ?

Ensuite, concernant l'offre en soirée des correspondances, nous nous réjouissons de l'amélioration de l'offre de transports publics en soirée. Toutefois, pouvez-vous nous préciser s'il y a des correspondances pour les usagers qui viennent de Bienne ou du Vallon de Saint-Imier ? Des améliorations sont-elles également prévues afin de garantir des liaisons satisfaisantes en soirée pour ces personnes ?

Pour terminer, concernant le respect des horaires : plusieurs usagers nous ont rapporté avoir manqué leur bus, parce que celui-ci était parti avant l'heure prévue. Le Conseil communal pourrait-il intervenir auprès de TransN, afin de rappeler l'importance du respect des horaires aux arrêts, notamment lorsque les véhicules sont en avance ?

Est-il également possible de sensibiliser l'entreprise – je sais que cela a déjà été fait, il s'agit donc de le rappeler – pour une conduite plus souple et adaptée pour améliorer le confort des passagers ?

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je répondrai aux deux questions liées à la communication, et je commencerai par la question du groupe socialiste au sujet des postulations.

Nous partageons aussi les remerciements au responsable de la communication. Il y a eu plus de 100 postulations, dont 60 ont été évaluées. Les personnes devraient être convoquées normalement d'ici à l'été.

Il y a beaucoup de bons dossiers, ce qui démontre la bonne dynamique de notre Ville, dont vous avez toutes et tous parlé, que ce soit pour *Capitale culturelle*, mais aussi plus largement de l'image qui se dégage de notre ville.

Pour la deuxième partie de votre question et la question du tuilage : le chef de la communication a annoncé son départ en amont, notamment pour la fin de l'année. La volonté était justement de pouvoir transmettre les dossiers, notamment en vue de *Capitale culturelle*, avec environ un mois de tuilage. Le chef de service participera, et a anticipé aussi les préparatifs en vue de *Capitale culturelle*, notamment avec un concept de communication qui implique Le Tourbillon, les réseaux sociaux, l'affichage, les visites de médias, etc., tout ceci en collaboration avec *Capitale culturelle* et le Conseil communal.

J'en viens à la deuxième question, qui est celle de la retransmission des séances du Conseil général. Je ne sais pas si vous pensiez sérieusement à ce que l'on atteigne les résultats de la France hier ou du Portugal ce soir, mais, en moyenne, il y a une trentaine de personnes qui nous suivent – aujourd'hui peut-être moins avec le Mondial – connectées en direct, par séance du Conseil général.

Les chiffres fluctuent évidemment beaucoup au fil du temps, notamment en fonction des enjeux et des dossiers traités lors de nos soirées. Lors de la séance traitant de la patinoire, nous avons comptabilisé près de 9'000 personnes connectées en direct durant cette seule session.

Les *replays*, quant à eux, comptabilisent une centaine de vues par mois. Au total, ce sont donc environ 130 vues par session du Conseil général, si l'on additionne le direct et les *replays*. La diffusion en direct et en *replay* répond ainsi aux attentes recherchées – que nous avons évoquées devant vous – de transparence, mais aussi de participation.

Selon nous, ce dispositif participe à la vie locale, favorise une meilleure compréhension des enjeux et contribue, d'une certaine manière, à rapprocher les institutions que nous représentons et la population. Il est donc difficile – et je vous laisserai apprécier la comparaison – de répondre concrètement à la question du nombre minimum de consultations à obtenir

pour conserver ou non cette prestation, celle-ci répondant à des enjeux plus vastes.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- En réponse aux quatre questions du groupe socialiste concernant le Service de l'économie – le SECO – il convient premièrement de préciser que celui-ci a effectué un important travail de fond avec les acteurs industriels locaux, ce qui a permis de rapatrier effectivement certaines entreprises, l'année passée, au sein de notre tissu économique. C'est notamment le cas de Technicor, depuis Les Breuleux – qui appartient au groupe Sellita – et de Casutt & Co, depuis Cressier (Fribourg), qui appartient au groupe ADMO Plastique, ainsi que d'autres entreprises plus petites ou des startups qui doivent encore se consolider.

De plus, la marque Speake-Marin, installée à Genève, construit actuellement son nouveau site dans la zone industrielle – derrière ce que l'on appelait Neode – qui permettra, entre autres, le rapatriement de l'entreprise Le Cercle des Horlogers, actif actuellement dans le Val-de-Ruz.

Cependant, la mission première du SECO n'est pas de faire de la prospection exogène, qui relève des compétences du NECO, le Service de l'économie du canton de Neuchâtel. Durant ses premières années d'activité, le SECO s'est donc principalement attaché à stopper l'érosion du tissu économique local, en limitant les départs d'entreprises – ce qui répond, en grande partie, à la question suivante – et en favorisant l'implantation durable d'entreprises privées ou appartenant à des groupes. Les résultats sont encourageants : depuis fin 2021, 17 projets de nouvelles constructions ou d'agrandissements majeurs de sites existants ont été initiés et, à ce jour, aucun n'a été interrompu.

Pour répondre à la deuxième question : oui, une entreprise est partie, il s'agit de FAULHABER. Ni la Ville ni le Canton, malgré d'excellents rapports avec sa direction, n'ont été associés à cette décision – qui n'a pas été prise par ladite direction – et ont eu la possibilité d'influer sur cette décision. Celle-ci demeure difficile à comprendre, à nos yeux, dans la mesure où le site concerné était rentable suivant nos informations. Si nous pouvons regretter cette décision, notamment en termes de perte de savoir-faire dans les micromoteurs, il ne nous appartient pas de juger la stratégie de la famille Faulhaber – c'est un groupe familial allemand – dont certaines entreprises du groupe sont encore actives à La Chaux-de-Fonds et devraient y rester.

En ce qui concerne la concurrence entre cantons, il faut savoir que les responsables du développement économique des cantons de Suisse occidentale se sont engagés à ne pas se faire concurrence et à ne pas

démarcher les entreprises établies dans les autres cantons que le leur. Sur le plan politique, cet engagement est largement respecté. Dans la pratique, la situation est toutefois plus nuancée, et la concurrence intercantonale demeure une réalité. Je dirais que les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Enfin, il est difficile de répondre de manière précise à la question relative aux RHT, le Service de l'emploi ne communiquant pas ces données. Les informations dont nous disposons sur le terrain montrent toutefois des situations très contrastées selon les secteurs d'activité. De manière générale, la conjoncture économique actuelle demeure préoccupante.

Le ralentissement marqué des exportations pèse sur de nombreuses entreprises de notre région et les perspectives à court terme restent incertaines. Notre tissu économique local devra, une nouvelle fois, faire preuve d'innovation, d'adaptabilité et de résilience pour relever les défis qui se présentent. Cependant, *nous* sommes optimistes.

Pour ce qui est de la question du POP, la remarque mentionnant une attention particulière portée aux subventions ne concerne que celles délivrées par le SECO, subventions qui, au demeurant, sont peu nombreuses et très modestes : un peu plus de CHF 8'000.- pour 2025. Notre politique se veut raisonnable et maîtrisée et, surtout, orientée vers l'avenir économique de notre région.

Cependant, nous avons fait une mauvaise expérience avec le « Paradigme Bitcoin », que nous avons soutenu à sa création, et qui, une fois bien établi, s'est déplacé à Neuchâtel. En d'autres termes, désormais nous demandons une garantie morale de rester sur le territoire chaud-de-fonnier pour les événements que nous subventionnons. C'est en cela que nos règles se sont un petit peu « durcies ». J'espère ainsi avoir répondu à vos attentes sur les questions du Service de l'économie.

En ce qui concerne le Service informatique communal – SIC – l'accès à la plateforme de MIKUJY, spécialisée dans la mise en œuvre d'une approche numérique responsable, est ouvert au SIC depuis le 16 janvier 2026 seulement. De premières données d'inventaire partielles ont finalement été mises à disposition par le SIEN – Service informatique de l'entité neuchâteloise – au moyen d'une interface, en date du 13 mai. Bien que le processus de partage des données d'inventaire ne soit pas encore entièrement automatisé, un traitement manuel complémentaire a été réalisé fin mai pour combler quelques manques, et ainsi permettre une analyse préliminaire de notre partenaire MIKUJY, livrée le 15 juin.

Selon ses premiers retours d'analyse, MIKUJY relève des points forts préexistants favorables à une approche numérique responsable. On peut

citer la durée de vie des ordinateurs – 6 ans pour les fixes, 5 ans pour les portables – qui est bonne. Celle-ci pourrait toutefois être portée à 6 ans pour l'ensemble des ordinateurs, voire 7 pour les derniers modèles achetés. Nous y travaillons. MIKUJY souligne également la durée de vie particulièrement longue et rare des imprimantes constatée au sein d'une administration, soit 8 ans, pour la moitié du parc.

De manière générale, le profil technique informatique de la Ville – équipements, logiciels, infrastructure – est solide du point de vue du numérique responsable. Du côté de la gouvernance, la ventilation des coûts informatiques dans les services est saluée comme une approche vertueuse favorisant la transparence et le développement d'une culture numérique responsable.

MIKUJY relève également quelques grands axes d'amélioration : un effort peut être consenti pour optimiser l'usage des courriels, pour l'optimisation des impressions, la limitation du stockage des données, des ressources des sites internet ou de certains services en ligne.

Pour la prochaine étape, MIKUJY a annoncé le déploiement d'une nouvelle version de sa plateforme prévue pour la seconde moitié de juin 2026. Cette mise à jour offrira à ses partenaires, dont la Ville, une analyse autonome plus fine et plus complète des données.

Par conséquent, un retour plus complet et approfondi, intégrant l'ensemble des données et des analyses détaillées, devrait être disponible via la plateforme, d'ici la fin d'année 2026. Et je me réjouis de répondre à la même question l'année prochaine pour Les Vert-e-s...

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Concernant les questions sur le Parlement des Jeunes, je commencerai avec celles du groupe socialiste.

Les commissions du Conseil communal sont en cours de constitution, et une attention particulière sera portée pour que le Parlement des Jeunes puisse amener son expertise dans certaines commissions. Concernant les commissions du Conseil général, leur constitution a été choisie par votre Autorité. Nous ne pouvons donc qu'encourager les commissions à inviter le Parlement des Jeunes selon les thématiques abordées.

Concernant les courriels, il y a effectivement eu des difficultés concernant la communication par courriel entre les services et le Parlement des Jeunes : la boîte mail de celui-ci n'était plus relevée depuis plusieurs mois. La problématique d'accès nous a été remontée lors d'une rencontre avec les coprésidentes. Les personnes rencontrant des soucis avec leur accès ont

été orientées vers le service compétent. A ce jour, nous n'avons pas reçu l'information des coprésidentes comme quoi la boîte mail était à nouveau relevée.

En réponse à la question du POP : avec cette proposition émanant du Service de la jeunesse, nous espérons qu'en cas d'annulation d'événements, ceux-ci pourront être remplacés par de nouveaux projets, ce qui n'a pas pu être le cas en 2025. Le montant global n'étant pas augmenté, il ne pourra pas avoir un budget plus important pour les événements, mais nous espérons que leur prévision soit plus optimale. Nous avons également proposé au Parlement des Jeunes de diversifier leurs événements, afin de prévoir davantage de moments intergénérationnels ouverts à l'ensemble de la population, comme ce qui se pratique dans d'autres communes.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je réponds à plusieurs questions du PLR et du PS concernant les transports. Pour le PLR, il s'agissait de la question du coût des trolleybus. Pour la ligne 302, actuellement très partiellement desservie par des trolleybus – deux trolleybus depuis ce mois de juin – nous allons veiller à ce que rien ne nous soit facturé avant que la ligne soit complètement exploitée par les trolleybus. Un courrier du Conseil communal à l'adresse du Conseil d'Etat a d'ailleurs été validé aujourd'hui en séance ordinaire, à cet effet.

Pour les coûts futurs, nous essayons d'obtenir le détail de notre participation au pot commun. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter depuis 2 ans, mais nous n'avons, à ce jour, pas obtenu de réponse éclairante et suffisamment convaincante de la part du Canton.

L'impact global des 18 trolleybus pour la Ville de Neuchâtel et des 2 trolleybus actuels pour la ligne 302 de La Chaux-de-Fonds est connu, mais la répartition analytique par ligne – qui permet de déterminer l'augmentation des coûts par réseau, donc aussi par commune – n'est pas encore en la possession du Canton, donc encore moins dans notre sphère de connaissance.

Cela dit, nous pouvons estimer que le surcoût total de l'électrification des lignes 301, 302, 304, à terme, s'approchera du million de francs. Ceci à moins que, dans la perspective de la décarbonisation de la flotte – il me semble que ce serait logique – l'Etat admette qu'il s'agit de cesser de pénaliser les véhicules électriques en regard des véhicules thermiques dans le calcul de la participation communale au pot commun.

Le groupe socialiste a posé quelques questions, tout d'abord sur le rabais pour les jeunes pour l'abonnement Onde Verte, rabais que la Ville de La

Chaux-de-Fonds non seulement soutient, mais *finance* également – et je tiens à le préciser parce que ce n'est pas toujours apparu dans la communication cantonale – à hauteur de 40 %, via le pot commun.

L'effort qui sera consenti par la Ville est difficile à calculer, puisqu'il est aussi facteur de ce qui se passe à travers le pot commun dans les autres régions du canton – c'est un peu la même réponse qu'à la question précédente – et nous estimons qu'il faudra vraisemblablement prévoir, pour cette subvention, une somme qui risque d'approcher les CHF 300'000.- à CHF 400'000.-.

Nous souhaitons naturellement que nos jeunes puissent en profiter très largement. Aussi, il y aura une communication via le Canton à l'échelle cantonale, et via la Ville, notamment à travers le journal Le Tourbillon.

Vous demandez encore ce qu'il en est de la correspondance entre les trains qui arrivent de Bienne en soirée et les bus : c'est un dossier de longue haleine, sur lequel nous ne trouvons pas de solution. Le Conseil communal est déjà intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil d'Etat et du Service cantonal des transports pour ce faire.

En fait, la difficulté est la suivante : les trains depuis Bienne ou Saint-Imier arrivent aux 12 ou aux 34 minutes, et les trains depuis Neuchâtel arrivent aux 12 et aux 43. C'est donc le train de 34 qui pose problème. Et l'on voit bien qu'avec un horaire à la demi-heure pour les bus, on n'arrive pas à desservir tout le monde.

Pour ce faire, le Conseil communal souhaiterait que l'on revienne à l'ancien système, soit à une cadence aux 20 minutes. Mais naturellement, le Canton nous répond que c'est cher, et ce n'est pas tout à fait pour demain. Néanmoins, nous ne perdons pas courage. Sans cette cadence aux 20 minutes, il me semble impossible de résoudre le problème réel que vous avez relevé.

Vous relevez également le fait qu'il arrive parfois que les bus aient de l'avance, et que, lorsqu'ils ont de l'avance, ils n'attendent pas forcément à l'arrêt, et des usagers qui arrivent à l'heure à l'arrêt voient ainsi le bus déjà au bout de la rue. Vous sollicitez également plus de souplesse de la part des conducteurs. Sachez que ces remarques ont été transmises, ou seront transmises ces prochains jours, à TransN, tant elles nous apparaissent marquées du sceau de l'évidence.

2 / Immeubles

200 / Service des bâtiments et du logement

M. Gaëtan Bieler, POP :

- Lors des rénovations de bâtiments, quels sont les résultats, d'un point de vue de la consommation d'énergie, dans les années qui suivent ? Peut-on estimer et quantifier les avantages énergétiques de nos rénovations ?

M. Pascal Kaufmann, PVL :

- Le rapport mentionne l'absence de longue durée de la cheffe du Service des bâtiments, et ses conséquences sur la charge de travail des personnes en place sont évoquées. Quels sont les tenants et aboutissants de cette absence prolongée, et quelles mesures d'accompagnement ou de gouvernance transitoire la direction envisage-t-elle pour soulager l'équipe et garantir la continuité du service ?

210 / Gérance – secrétariat

M. Eric Simonin, POP :

- Sur l'ensemble du parc immobilier, quel est le pourcentage géré par la gérance communale en termes d'habitants et d'appartements, par rapport aux autres gérances ?

211 / Bâtiments locatifs

M. Pascal Kaufmann, PVL :

- Il est indiqué qu'une dizaine d'appartements vétustes seront mis à disposition de *Capitale culturelle*, pour y loger des artistes.

Le terme *vétuste* pouvant prêter à confusion et susciter quelques craintes, quelles garanties juridiques, techniques et d'assurances la Ville a-t-elle concrètement prises, ceci également dans l'idée de protéger l'image de la Ville ?

212 / Parkings

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Lors de la Fête de mai, les barrières du parking de la Ronde sont restées ouvertes durant une partie du week-end. Le Conseil communal peut-il nous indiquer :

- pour quelles raisons cette décision a été prise,
- quel manque à gagner financier cela représente,
- et si une évaluation a été réalisée quant à la pertinence de renoncer aux recettes d'un week-end particulièrement fréquenté.

Par ailleurs, cette mesure était-elle planifiée ou résulte-t-elle d'un problème technique ou organisationnel ?

Mme Sarah Curty, PLR :

- Comme chaque année, ou presque, le groupe PLR ne saurait laisser passer l'occasion d'évoquer le désormais célèbre parking de la Ronde... Il semble être devenu un rendez-vous aussi incontournable que les comptes eux-mêmes.

Cette année, toutefois, un nouvel événement – cité par ma préopinante – a retenu notre attention : le parking a connu plusieurs dysfonctionnements, notamment durant la Fête de mai. A force d'être peu sollicitée, sa barrière serait-elle devenue sensible à tout excès d'activité ?

Plus sérieusement, le Conseil communal peut-il nous indiquer :

- quelles sont les causes des pannes récurrentes observées en 2025,
- si le taux de pannes constatées est supérieur à celui des autres parkings de la ville et au-delà,
- quel manque à gagner ces dysfonctionnements ont engendré,
- et quel a été le taux d'occupation du parking de la Ronde durant l'exercice 2025 ?

Nous sommes curieux de savoir si les difficultés rencontrées proviennent d'un problème technique, d'exploitation, ou si elles sont simplement la conséquence d'un succès soudain auquel les installations n'étaient pas habituées ?

240 / Domaines

Mme Carmen Brossard, PS :

- J'ai une question peut-être un petit peu futile, mais qui nous a traversé l'esprit lors de notre séance de préparation. Je me permets donc de la poser : y aura-t-il une cuvée spéciale des vins de la Ville *lcdf* 2027 ?

Nous pensions à une Perdrix Blanche, dont le nom a été protégé et que l'on connaît peu, alors que l'Oeil-de-Perdrix, dont on n'a pas labellisé le nom, nous a un petit peu échappé.

M. Michaël Vögtli, Les Vert-e-s :

- En l'absence de notre collègue Nathalie Tissot, je vous lis la question qu'elle a elle-même rédigée.

Le groupe des Vert-e-s se demande si, consciente du rôle moteur des agricultrices et agriculteurs dans la protection de la biodiversité, la Commune ne pourrait pas intégrer cette préoccupation dans les baux qui la lient à ses fermiers au moment de leur conclusion, comme de leur renouvellement, en insistant, en particulier, sur l'intérêt écologique à la préservation des haies et des bosquets, des murs de pierre sèche et des arbres majeurs qui se trouvent souvent à proximité des fermes et qui constituent un des marqueurs importants des paysages de notre région.

La sauvegarde de tous ces éléments, qui agissent en symbiose, est en effet essentielle au maintien de la biodiversité et à la préservation de la nature face au réchauffement climatique. Les haies et les arbres, lorsqu'ils sont conservés, offrent en outre une ombre bienvenue en période de forte chaleur.

Le Conseil communal peut-il donc nous dire si, suite aux différentes interventions dans ce sens lors des précédentes législatures, il a développé une politique en la matière avec la gérance communale, et comment il envisage de l'appliquer ?

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je remarque que, même depuis le bout du banc, je reste président du centre 200...

Il y a d'abord une question du POP concernant la rénovation des bâtiments. C'est une question extrêmement complexe.

Comme vous le savez, lors des rénovations de nos bâtiments, *a minima* – nous avons déjà eu l'occasion de le dire – nous isolons les toitures, nous isolons les dalles sur cave, ceci de manière systématique, et nous changeons les fenêtres.

Dès que c'est possible – et dans la plupart des cas, c'est possible – nous posons une centrale solaire photovoltaïque, et parfois une centrale solaire thermique, lorsque l'agent énergétique est malheureusement encore le gaz ou le mazout. S'agissant du mazout, nous n'en avons presque plus, mais le chauffage à gaz est encore bien présent.

Parfois, nous allons plus loin, en isolant les façades, comme ce fut le cas, par exemple, pour nos bâtiments de Crêtets 22, 24, 26, avec du crépi isolant,

ou encore dans de grands chantiers en cours : vous l'avez sans doute remarqué, juste avant les Anciens abattoirs, sur Commerce 107 et 109.

Par ailleurs, il faut mentionner qu'il existe des fiches de certificat énergétique cantonal des bâtiments – le fameux CECB – pour la quasi totalité des bâtiments en gestion du Service des bâtiments et du logement, le SBL, tant pour le parc administratif, que pour le parc financier.

L'impact des travaux à plus-value énergétique peut être analysé seulement lors de la mise à jour des CECB. Il n'y a pas eu d'analyse globale sur l'ensemble du parc, tant financier qu'administratif, permettant de quantifier précisément l'impact d'une rénovation. Néanmoins, les analyses de la consommation du poste *chauffage* montrent des économies – qu'il faudra relativiser, j'y viens tout de suite – lorsque l'on optimise l'isolation de l'enveloppe.

Une étude globale serait effectivement pertinente, vous avez raison, et devrait faire l'objet d'une réflexion, dès le moment où le Service des bâtiments et du logement en trouvera les ressources.

Je disais précédemment qu'il fallait relativiser les économies. Pourquoi ? Il est à noter que, sur les bâtiments anciens de notre parc immobilier – lesquels sont nombreux – l'isolation des toitures, des dalles sur cave et des fenêtres a surtout généré une amélioration de confort, ceci vraisemblablement plus qu'une amélioration en termes d'économies d'énergie.

En d'autres termes, dans nombre de nos bâtiments anciens, la consommation est restée la même, mais en hiver, désormais, on ne vit plus à 18 degrés, on vit à 21 degrés.

Le PVL pose une question concernant l'absence de la cheffe du Service des bâtiments et du logement. Afin de renforcer l'organisation du service et de limiter les effets de cette situation, qui est effectivement prolongée, les mesures suivantes ont été prises par le Conseil communal il y a déjà de nombreux mois.

D'abord, la suppléance est assurée par l'adjointe à la cheffe de service, Mme Jacopin, que le Conseil communal tient à remercier chaleureusement pour son immense engagement.

Pour le secteur architecture, il a été décidé de confier certains mandats à des architectes de la région, permettant ainsi d'absorber les pics de charge et de sécuriser les projets en cours. Dans ce cadre, des mandats bien précis ont été confiés à M. Antoine Guilhen, que vous connaissez bien, ancien chef du SBL, ancien architecte communal, bénéficiant du statut d'indépendant en tant qu'architecte.

Les dossiers sont les suivants :

- le suivi de SISPOL – mais nous avons un architecte pour SISPOL,
- le suivi de Beau-Site – le rapport a été voté il n'y a pas si longtemps – nous avons un architecte pour ce projet, mais M. Guilhen suit le projet pour la Ville,
- enfin, l'Hôtel de Ville, même système,
- et Le Châtelot, même système.

Il est à noter que M. Guilhen est mandataire et ne remplace en aucune manière la cheffe de service.

Par ailleurs, une collaboratrice du secteur architecture a vu son taux d'activité augmenter de 20 % de manière temporaire. Pour le secteur administratif, affaibli fatalement par les nouvelles charges de l'adjointe à la cheffe de service, il a été décidé de mettre en place un renfort administratif ciblé pour un taux de 70 % de manière temporaire, afin de soulager les tâches opérationnelles et de réduire les effets de surcharge en cascade.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour annoncer la démission de la cheffe de service. Aussi, une procédure de recrutement sera lancée après l'été. Encore une fois, il est important pour nous de remercier toutes celles et tous ceux qui, depuis 10 mois, ont permis de maintenir l'ensemble des prestations du service.

Du côté du POP, vous posez la question du pourcentage des logements gérés par la Gérance communale. En ne tenant compte que des logements d'habitation du parc de la Ville et du parc de la CPCN en gestion par le SBL, le SBL gère près de 750 appartements propriété de la Ville et 750 appartements propriété de la CPCN, soit 1'500 logements d'habitation en ville de La Chaux-de-Fonds, dont majoritairement des 3 pièces.

Si l'on estime qu'en moyenne, les logements sont occupés par deux personnes, le SBL gère le logement de près de 3'000 citoyens de La Chaux-de-Fonds, soit près de 8 % de l'ensemble de ses habitants.

Le chiffre se recoupe avec le nombre d'habitations. La Ville gère 1'500 logements, ce qui correspond également à près de 8 % du total des 19'500 logements en ville de La Chaux-de-Fonds.

Pour avoir une vision globale de l'influence, sur le marché immobilier, de la gestion publique et parapublique, il faudrait ajouter à ce chiffre la part du parc immobilier de la CPCN qui n'est pas gérée par la Ville, et les coopératives d'habitation dans lesquelles la Ville est presque toujours partie prenante, que ce soit la Cité de l'Est, la Cité des Mélèzes, la Cité de Beau Site, la coopérative « Le Corbusier », la coopérative « La Renouveau », et

j'en oublie sans doute. Aussi, sans que nous ayons le chiffre précis, nous pouvons considérer que, globalement, à La Chaux-de-Fonds, plus de 15 % du parc immobilier est en mains publiques ou parapubliques.

Du côté du PVL, vous posez la question des appartements vétustes qui sont prêtés à *Capitale culturelle*, qui paie, toutefois – je tiens à le rappeler – les charges de ces appartements.

Comme vous le dites vous-même, le terme *vétuste* prête à confusion. Un appartement vétuste est un appartement qui est salubre et sans danger. Il n'y a pas de plafond qui s'écroule ou de plancher qui s'effondre. Néanmoins, c'est un appartement qui nécessite des travaux d'entretien et des travaux à plus-value importants : la peinture, la réfection des parquets, parfois, l'installation d'une cuisine agencée, pratiquement toujours, la rénovation de la salle de bain, avec installation d'une cabine de douche, etc. Nous ne prenons donc aucun risque en permettant à des artistes d'habiter temporairement ces lieux, et les artistes n'en prennent aucun non plus.

Il y a ensuite deux questions de Mme Curty et de Mme Angehrn sur le parking de la Ronde. Il est assez normal que l'on tourne en rond lorsque l'on évoque le parking de la Ronde, n'est-ce pas ? En préambule à cette question, j'aimerais vous dire quelques mots de l'occupation générale du parking.

Entre l'année 2024 et l'année 2025, le revenu des caisses du parking, pour les places à l'heure, a augmenté de 82 %. A ce revenu s'ajoutent 83 places louées au mois, au 31 décembre 2025.

L'année 2026 connaît encore, dans ses premiers mois, une augmentation du revenu des caisses à l'heure de l'ordre de 17,5 % par rapport à 2025. Vous voyez donc que ces résultats sont encourageants.

En ce qui concerne la Fête de mai, j'aurais aimé vous dire, madame Angehrn, que tout était planifié, et que si les barrières étaient levées, c'était parce que le Conseil communal, dans sa grande mansuétude, souhaitait offrir des places à la population. Malheureusement, le jour de la Fête de mai, la borne du parking a eu un bourrage de papier, et la distribution des tickets, et, *de facto*, son ouverture, sont tombées en panne. Vous voyez que c'est beaucoup moins glorieux.

Cet événement est arrivé de manière inopinée et sans antécédent. Notre mandataire, NSA, a essayé d'intervenir, mais la réparation nécessitait l'intervention d'un technicien spécialisé. Ce dernier ne pouvant être sur les lieux immédiatement, il a été décidé d'ouvrir les barrières pour éviter que les usagers se trouvent devant un parking fermé, alors qu'il était destiné à être le parking officiel de la Fête de mai.

La réparation a été faite avec succès le jour même, mais il n'était plus envisageable de fermer la barrière de sortie, compte tenu du fait que beaucoup d'usagers n'avaient pas pu prendre de ticket et seraient eux-mêmes restés bloqués pour sortir. Les barrières ont été remises en fonction dès les premières heures du lendemain.

Par rapport à l'année passée, les caisses du parking de la Ronde le samedi de la Fête de mai ont fait un chiffre d'affaires d'un peu plus de CHF 1'000.- de moins que l'année précédente, ce que l'on peut considérer comme le manque à gagner, malheureusement, de cette panne.

En ce qui concerne les pannes de la barrière du parking en général, il est à noter qu'elles ne sont pas plus fréquentes qu'ailleurs, par exemple au parking de l'hôpital. Les caisses et les barrières disposent de contrats d'entretien, et sont régulièrement contrôlées. Par contre, l'utilisation intensive des caisses lors des manifestations augmente le risque de pannes, et les conséquences financières d'une défectuosité ce jour-là sont, *de facto*, plus importantes.

Le parking n'a pas de guérite avec du personnel sur site dévoué uniquement à son entretien, surveillance et fonctionnement, à l'instar de grands parkings de centre-ville.

En cas de panne, seule l'ouverture de la barrière à distance est possible, faute d'une intervention immédiate sur site par du personnel travaillant sur place. Cette gestion de l'urgence à distance peut impliquer un certain manque à gagner en cas de panne. C'est le cas ici, mais elle est largement compensée par le coût que représenterait une présence continue sur le parking. Si l'utilisation du parking devait continuer de s'intensifier, une réflexion sur la gestion sur site pourrait être analysée dans les prochaines années.

Quant à la question de savoir s'il serait pertinent de renoncer à des recettes les jours de grandes manifestations, elle est intéressante. Néanmoins, le Conseil communal, pour l'heure, n'y est pas favorable, au vu de la modicité des tarifs pratiqués – je rappelle que c'est CHF 1.- par heure – et, par effet de levier, des montants qui, de fait, sont importants les jours de grande affluence.

En ce qui concerne les *Domaines*, madame Brossard, vous posez la question du vin de la Ville en année de *Capitale culturelle*. La réflexion sur le détail de l'étiquette en lien avec l'événement de *La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle 2027*, bien que secrètement gardée – j'ose à peine vous en parler – est en cours, avec la collaboration de toute l'équipe de *Capitale culturelle*.

Par contre, il n'y aura pas de cuvée spéciale au sens de nouveau produit ou d'un assemblage particulier. Mais le vin de la Ville aura clairement sa place dans les manifestations en 2027. La réflexion sur le développement de la gamme avec la Perdrix Blanche, qui est un souhait du Conseil communal, a déjà été pensée, mais l'Oeil-de-Perdrix faisant peau neuve cette année, avec une nouvelle bouteille transparente et « redesignée » pour valoriser ce produit au niveau cantonal, nous désirons mettre en avant ce produit avant de présenter un « Blanc de Noir », qui viendra donc dans les années suivantes.

Du côté des Vert-e-s, vous posez des questions par rapport à nos domaines et à l'influence écologique que nous pouvons avoir, notamment à travers les baux à ferme.

La Commune a mis en place, en collaboration avec les services cantonaux compétents – je pense au Service de l'agriculture, au Service de la faune, des forêts et de la nature, également – un plan de gestion intégrée – que l'on appelle PGI – des pâtures boisés communaux, dont le rapport définitif date du 21 mai 2021, ce qui a déjà donné la possibilité de vous en parler.

Treize parcelles communales, qui couvrent 87,5 hectares de pâtures, de pâtures boisés et de forêts ont été retenues pour l'élaboration de ce PGI, et ont fait l'objet d'une analyse comportant un important volet sur la gestion agricole et sylvicole, un inventaire nature et paysage, des données floristiques et faunistiques, ainsi que des données quant à l'empreinte touristique sur les lieux.

Tous les agriculteurs concernés par le PGI ont signé un dossier individuel pour les domaines propriété de la Ville, domaines qu'ils doivent exploiter avec des mesures précises à respecter, notamment des modes d'exploitation selon les zones et les éléments d'intérêt à préserver. Dès qu'un nouveau contrat de bail est signé sur la zone du PGI, les mesures du PGI sont incluses, et leur évolution future à considérer comme faisant partie intégrante.

Comme prévu dans le PGI, le SBL a rénové la quasi-totalité des loges, par exemple les citernes attenantes, indispensables pour le bétail, qui plus est en période de sécheresse.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PGI, 7 mares ont été créées dans les pâtures boisés communaux, en collaboration avec le Parc naturel régional du Doubs, en particulier pour le crapaud accoucheur, mais également pour d'autres espèces protégées.

Sur les parcelles agricoles hors PGI – donc, potentiellement moins intéressantes du point de vue de la préservation – une attention particulière

est mise sur les modes d'exploitation. Toutefois, il n'est pas possible, notamment au vu de la liberté du commerce et de l'industrie, d'imposer un mode d'exploitation unique sur l'ensemble des domaines communaux à ce jour.

Finalement, nous rappelons que nos vignes sont exploitées en bio, selon les principes encore plus restrictifs de la biodynamie.

3 / Actions sociales

311 / Centre de santé sexuelle – Planning familial

Mme Laure Houlmann, PS :

- De quelle manière les thématiques liées aux violences sexistes et sexuelles, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre sont-elles abordées dans le cadre de l'école obligatoire ?

Des interventions ou des programmes spécifiques, tels que « Mon corps est à moi ! », de *Protection de l'enfance Suisse*, sont-ils ou seront-ils proposés aux élèves ?

Par ailleurs, juin étant le *mois des fiertés*, quelle place est-elle accordée à cette thématique dans nos écoles, et sous quelles formes est-elle abordée ?

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- L'ensemble de ces thématiques est pleinement intégré au cursus de l'école obligatoire, non pas sous la forme d'actions isolées, mais à travers un continuum d'interventions adaptées aux différentes étapes du développement psychosocial de l'élève.

Pour répondre précisément à la mise en œuvre de programmes spécifiques :

- L'intervention ciblée, en 5^e Harmos, intègre des éléments et des objectifs pédagogiques extrêmement proches du programme « Mon corps est à moi ! ». Elle se concentre sur l'intégrité corporelle, la pose des limites et la prévention des abus.
- Bien que les contraintes de temporalité et de ressources scolaires actuelles ne permettent pas d'étendre davantage ce dispositif spécifique à d'autres niveaux pour le moment, la couverture globale reste assurée par un maillage régulier sur l'ensemble de la scolarité. La force de cette approche repose sur une continuité d'interventions

en santé sexuelle tout au long de la scolarité obligatoire, garantissant un suivi cohérent de l'évolution des jeunes. Les équipes du Centre de santé sexuelle interviennent ainsi de manière systématique dans les classes aux degrés suivants :

- aux cycles 1 et 2, avec des interventions en 2^e et 5^e : fondation de l'intégrité, du respect de soi et d'autrui ;
- aux cycles 2 et 3 : reprise et approfondissement des thématiques en 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e.

Cette récurrence permet d'aborder, en premier lieu, l'orientation affective, puis d'inclure par la suite, aux âges appropriés, les questions complexes de l'identité de genre, ainsi que la notion fondamentale de consentement.

Ce dispositif est renforcé en milieu scolaire par le programme « As de cœur », axé sur le développement des compétences psychosociales, et par des modules de prévention contre le harcèlement et les discriminations.

Enfin, concernant le *mois des fiertés*, bien qu'il ne s'agisse pas d'une thématique directement abordée dans le cadre des programmes scolaires intramuros, cet événement s'inscrit logiquement dans ce cadre sur un plan social plus large. Il offre, en dehors de l'école, une opportunité précieuse de consolider auprès des jeunes les notions d'inclusion, de respect de la diversité, et de lutte contre les violences sexistes et homophobes.

4 / Instruction publique

430-455 / École obligatoire

Mme Carmen Brossard, PS :

- Notre groupe s'est montré très inquiet en observant le montant de l'augmentation des remplacements, surtout au cycle 1. Peut-on savoir quelle est l'origine de ces remplacements ? S'agit-il de maladies, d'accidents, de congés maternité, ou est-ce quelque chose de plus grave encore ? Est-ce que les choses sont bien prises en main par les directions ?

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Le Conseil communal peut-il nous indiquer quelle est la politique actuelle appliquée concernant l'utilisation des téléphones portables et des écrans personnels par les enseignants durant le temps scolaire ? Plus particulièrement,

- existe-t-il des directives claires concernant l'usage privé des téléphones durant les heures de cours ?
- des contrôles ou recommandations sont-ils prévus afin de garantir l'exemplarité attendue dans le cadre scolaire ?
- une réflexion est-elle en cours concernant la cohérence entre les restrictions imposées aux élèves et les pratiques observées chez certains adultes dans les établissements ?

483 / Centre d'orthophonie

Mme Julie Perret, POP :

Le centre connaît une forte augmentation des demandes de bilans et, corollairement, des besoins de traitement. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur le délai d'attente pour les bilans et pour les traitements ? Comment explique-t-il également cette augmentation de près de 20 % en matière de bilans ?

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je répondrai tout d'abord à la question du groupe socialiste sur les statistiques d'absences du personnel enseignant. Nous pouvons tirer les constats suivants :

- concernant les absences jusqu'à 3 jours, elles sont assez hautes, mais restent stables sur les dernières années,
- les absences de 4 à 30 jours sont en diminution,
- et, malheureusement, cela va dans le sens de ce que vous avez dit, les cas de maladie de 30 jours et plus sont en forte augmentation, notamment sur les deux dernières années, avec des fluctuations assez importantes.

Ces absences ne comptabilisent pas non plus les remplacements d'enseignants pour cause d'enfant malade, des situations qui sont également importantes chez les enseignantes. Ceci explique aussi le chiffre assez haut au niveau financier.

Il est cependant difficile de ne pas faire le lien entre l'augmentation de ces remplacements, notamment au cycle 1, et la gestion de plus en plus difficile de ces classes très hétérogènes, en matière d'éducation, de divers troubles – diagnostiqués ou non, à cet âge – voire avec une part d'allophonie importante.

Bien entendu, ce sont ces absences de longue durée qui nous interrogent. En termes de chiffres, sur l'année dernière, elles représentent 65 cas de maladie, 11 cas d'accident, 17 de maternité et 28 de paternité, avec l'allongement à 10 jours.

En les analysant – dans la mesure de ce que nous pouvons connaître en tant qu'employeur – on se rend compte qu'elles ne reposent finalement que peu – en tout cas de notre point de vue – sur le facteur *travail*. Néanmoins, le cadre de travail professionnel, qui est parfois stressant, avec une pression en augmentation, peut parfois déclencher ou accentuer certaines difficultés.

Le travail du personnel enseignant et de la direction devient de plus en plus complexe. Le Conseil de l'école s'est réuni dernièrement, et a travaillé sur cette question de l'amélioration du bien-être au travail. Différentes mesures ont déjà été mises en place – nous vous avons parlé de quelques-unes de celles-ci ces derniers mois – comme l'engagement d'assistants socio-éducatifs au cycle 1, des mesures de co-enseignement, parfois, ou le renforcement du dispositif OASIS, le parrainage des nouveaux enseignants, de même que l'encouragement à la participation, avec des projets d'école ou des espaces conviviaux, ainsi que des simplifications administratives. Donc, oui, nous partageons vos préoccupations et y travaillons, notamment encore au travers du COPIL « inclusion », qui est mené à l'échelle cantonale, car je pense que les réponses doivent venir de la Commune, mais aussi, plus largement, du Canton.

J'en viens à la question de l'UDC sur la problématique des téléphones portables. Je vais vous rassurer, les instructions données au personnel scolaire sont claires, précises, et vont dans le sens d'une cohérence et d'une exemplarité. Il est précisé – je vous cite la directive : « Dans les lieux qui ne sont pas réservés au personnel enseignant, chacun s'efforcera de respecter lui aussi les règles imposées aux élèves : tenue vestimentaire, consommation de boissons dans les couloirs et les classes, usage de téléphones portables, fumer ostensiblement, etc. »

Il convient néanmoins de noter que la validation des absences – mais j'imagine que ce n'est pas cela que vous évoquez – peut se faire sur le téléphone de l'enseignant. Et comme il n'y a plus de téléphone fixe dans les classes du cycle 3, le personnel peut aussi être atteignable sur son téléphone privé en cas d'urgence.

Le téléphone peut aussi être utilisé parfois pour des élèves malades, mais pour le reste, il paraît évident que l'usage du téléphone – et j'imagine que c'est de cela dont vous parlez – n'est pas recommandé et n'est pas autorisé en classe.

Cela dit, nous n'allons évidemment pas mettre des caméras dans les classes. Il est très difficile de contrôler tous les enseignants, mais nous comptons évidemment sur le respect des règles, et aussi sur leur professionnalisme. Si ce n'est pas le cas, rien ne vous empêche de vous approcher de l'enseignant-e, voire de la direction, si cela se répète.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Concernant le centre d'orthophonie, les délais d'attente pour l'obtention d'un bilan sont actuellement de 6 mois.

Toutefois, une dynamique positive est amorcée : les nouvelles mesures mises en œuvre depuis le début de cette année portent aujourd'hui leurs fruits. A titre d'exemple, des bilans initialement programmés pour le mois d'août ont pu être anticipés et réalisés ainsi dès le mois de mai.

La charge résiduelle se décline de la manière suivante : il est fait état, à ce jour, de 120 demandes de bilan actuellement en attente, et de 11 situations en attente de traitement, dont la prise en charge thérapeutique effective est planifiée pour débuter dès la rentrée scolaire.

Cette augmentation de 20 % des demandes résulte d'une nette amélioration des dynamiques de santé publique locales : l'identification des troubles s'opère désormais de manière très précoce, dès l'âge préscolaire. Cette efficience est le fruit d'une vigilance coordonnée entre les médecins de premier recours – les pédiatres, notamment – les professionnels des structures d'accueil et les parents eux-mêmes. Ces derniers sont, en effet, de plus en plus acteurs de cette démarche, portés par l'impact direct des campagnes de sensibilisation menées notamment par le centre.

C'est précisément la précocité et la pertinence de ce dépistage institutionnel, médical et familial chez les plus petits qui démontrent la nécessité absolue de garantir des suivis thérapeutiques solides par la suite. Un dépistage précoce ne prend tout son sens que s'il débouche sur une continuité de la prise en charge, évitant ainsi la rupture des parcours de soins au moment de la transition scolaire.

26.028 – Interpellation interpartis intitulée « Vers la fin de l'accueil des enfants aux urgences de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds »

Le Conseil général demande au Conseil communal :

1. Le Conseil communal a-t-il connaissance de réflexions, projets ou discussions en cours concernant une modification de l'accueil des enfants aux urgences adultes de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, notamment pour les situations ne pouvant être prises en charge dans le cadre de la Polyclinique pédiatrique des Montagnes (petite traumatologie) ?
2. Est-ce que le Conseil communal sait quelle est aujourd'hui la répartition des prises en charge pédiatriques entre la Polyclinique pédiatrique des Montagnes, les urgences de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds et le site de Pourtalès, et si cette organisation est appelée à évoluer ?
3. Est-ce que le Conseil communal, sur la base de ses contacts avec RHNe, partage nos inquiétudes liées :
 - œ à une possible dégradation de l'accès aux soins de proximité pour les familles des Montagnes neuchâteloises,
 - œ à une surcharge accrue des urgences pédiatriques du site de Pourtalès,
 - œ ainsi qu'à une perte de compétences des équipes des urgences et du SMUR dans la prise en charge pédiatrique ?
4. Le Conseil communal entend-il entreprendre des démarches, ou peut-être en a-t-il déjà entrepris, auprès du Conseil d'État et des instances concernées, afin de défendre le maintien d'un accueil pédiatrique hospitalier de proximité à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses à nos inquiétudes quant à l'accueil pédiatrique dans les Montagnes neuchâteloises.

Développement écrit :

Des rumeurs persistantes circulent actuellement concernant une possible limitation, voire une suppression, de l'accueil des enfants au sein des urgences adultes de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds pour certaines prises en charge ne pouvant être assurées dans le cadre de la Polyclinique des Montagnes ou ne relevant pas de celle-ci.

L'accueil pour toutes et tous sur les deux sites est un élément essentiel de la loi garantissant deux hôpitaux sûrs et complémentaires. Certes, le service hospitalier pédiatrique est centralisé sur un site, mais RHNe a toujours assuré vouloir organiser un accueil des enfants dans les Montagnes avec la polyclinique pédiatrique en ville, mais aussi, et surtout, en accueillant la petite traumatologie qui, en tout cas pour les sutures et les premières mesures conservatoires, peuvent être prises en charge par tout urgentiste. Même si cette activité n'est pas toujours bien connue du public, elle donne satisfaction. Si ces pratiques étaient abandonnées sur le site de La Chaux-de-Fonds, cela constituerait une rupture avec une pratique importante pour le confort, le

soulagement et la sécurité des jeunes patients. Les enfants peuvent y être accueillis, évalués et orientés selon leur situation clinique.

Cette organisation permet donc aujourd'hui :

- œ de traiter directement sur le site de La Chaux-de-Fonds les situations pouvant l'être localement, en s'appuyant sur les compétences techniques et les infrastructures déjà présentes sur le site de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds,
- œ d'assurer un premier tri et une évaluation sécurisée des situations plus complexes,
- œ et, lorsque cela est nécessaire, d'orienter les patient-e-s vers le site de Pourtalès pour une prise en charge spécialisée.

La prise en charge régulière de situations pédiatriques sur le site de La Chaux-de-Fonds participe également au maintien des compétences des professionnel-le-s des urgences et du SMUR amené-e-s à intervenir sur l'ensemble du territoire des Montagnes neuchâteloises. Les équipes préhospitalières et hospitalières doivent pouvoir conserver des compétences concrètes dans la prise en charge des enfants, normalement acquises dans leur formation et nécessitant régulièrement une mise à jour. Cela paraît d'autant plus envisageable que les chirurgiens sont, semble-t-il, apparemment les mêmes.

Cet enjeu apparaît d'autant plus important que les véhicules du SMUR ne disposent pas de pédiatres dédiés lors des interventions. Les équipes engagées sur le terrain doivent donc être en mesure de prendre en charge tout type de situation, y compris pédiatrique, avant un éventuel transfert vers un centre spécialisé.

Ce fonctionnement constitue un élément important de l'accès aux soins de proximité pour les familles des Montagnes neuchâteloises, et contribue également à éviter une concentration excessive de l'ensemble des situations pédiatriques sur l'unique site de Pourtalès, sans valeur ajoutée médicale pour de nombreuses situations de petite traumatologie.

Les députés nous informent que cette organisation s'inscrit, par ailleurs, dans la logique des soins intégrés défendue par la POLSAN et par le programme de législature cantonal, qui visent à maintenir des prestations de base accessibles dans les régions tout en évitant une surcharge des structures hautement spécialisées.

Dans un contexte déjà marqué par une pénurie de pédiatres et par des tensions importantes sur les structures d'urgences, une remise en question de cette organisation soulèverait des interrogations majeures en matière :

- œ de sécurité,
- œ de délais de traitement,
- œ de charge reportée sur les urgences pédiatriques du site de Pourtalès au détriment de toutes les régions.

Nous sommes conscients que la gouvernance de RHNe n'est pas du ressort du Conseil communal, mais nous estimons que celui-ci doit intervenir pour défendre les droits de ses habitants. Il peut s'appuyer aussi sur les politiciens du groupe interpartis

qui restent actifs avec lui pour rappeler au Conseil d'Etat et à RHNe l'importance de respecter la loi et les droits des habitants de l'ensemble du canton.

Pour le groupe PLR : Claude-André Moser

M. Claude-André Moser, PLR, auteur de l'interpellation :

- Des rumeurs persistantes circulent actuellement concernant une possible limitation, voire une suppression, de l'accueil des enfants au sein des urgences adultes de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds. Ceci concernerait des prises en charge ne pouvant être assurées dans le cadre de la Policlinique des Montagnes.

L'accueil pour toutes et tous sur les deux sites est un élément essentiel de la loi. Certes, le service hospitalier pédiatrique est centralisé sur le site du Bas, mais RHNe – le réseau hospitalier neuchâtelois – a toujours assuré vouloir organiser un accueil des enfants dans les Montagnes, en accueillant la petite traumatologie, ce que l'on nomme tout simplement les « coupés-cassés », donc les consultations comportant la réalisation potentielle d'une suture ou une suspicion de fracture.

Ces situations peuvent être prises en charge par tout urgentiste, moyennant un plateau technique standard et, si nécessaire, une téléconsultation spécialisée, par exemple pour la radiologie, parfaitement obtainable aujourd'hui. Cette possibilité n'est cependant pas toujours connue du public, elle est néanmoins précieuse et très utile.

Savez-vous s'il est vraiment question de les abandonner, apparemment sur l'argumentation d'un manque de compétences ou de refus d'assumer ses responsabilités ?

Ce premier accueil de proximité est essentiel pour le confort et la sécurité des petits patients, et aussi pour ceux qui en ont la charge : les parents, les enseignants ou le personnel de l'accueil parascolaire.

Ce sont apparemment les mêmes chirurgiens ou radiologues qui interviennent sur les deux sites. La réalisation d'une suture chez un enfant relève, en principe, de la compétence de tout-e chirurgien-ne. A l'heure où l'on recourt de plus en plus aux compétences des pharmaciens et aux infirmières, il paraît logique d'utiliser aussi largement les compétences des médecins, et notamment des chirurgiens et des urgentistes. Ils peuvent au moins effectuer un premier tri et, souvent, une prise en charge adéquate.

Sur le site de La Chaux-de-Fonds, vu la grande population concernée – que l'on va encore voir dans deux semaines dans nos rues – il s'agit forcément d'une situation fréquente, et cela participe, de ce fait, au maintien des compétences des professionnels des urgences et du SMUR, amenés à

intervenir sur l'ensemble du territoire des Montagnes neuchâtelaises. Les équipes préhospitalières et hospitalières doivent pouvoir conserver ces compétences acquises dans leur formation.

Cet enjeu apparaît d'autant plus important que les véhicules du SMUR ne disposent pas de pédiatres dédiés pour les interventions. Les équipes engagées sur le terrain doivent donc être en mesure de prendre en charge tout type de situation, y compris pédiatrique, avant un éventuel transfert vers un centre spécialisé.

Ce fonctionnement est un élément important de l'accès aux soins de proximité pour les familles des Montagnes neuchâtelaises, et contribue également à éviter une concentration excessive de l'ensemble des situations pédiatriques sur le site de Pourtalès. Il s'agit donc bien d'un problème cantonal également.

Les députés nous informent que le maintien de ces prestations s'inscrirait, par ailleurs, dans la logique de la politique des soins intégrés, avec des prestations de base accessibles dans les régions, tout en évitant une surcharge des structures hautement spécialisées.

Dans un contexte très marqué de pénurie de pédiatres et de tensions importantes sur les structures d'urgences, une remise en question de cette organisation soulèverait des interrogations majeures.

Nous sommes conscients que la gouvernance de RHNe n'est pas du ressort du Conseil communal. Cependant, il doit et il peut s'ériger en porte-parole ferme pour défendre les droits de ses habitants. Il a un contact indirect avec le conseil d'administration, qui comprend, comme la Ville de Neuchâtel, un membre qu'elle a pu proposer conformément à la loi. Pour cette personne, défendre la position que nous exprimons ici n'est d'ailleurs pas incompatible avec l'intérêt de l'ensemble de RHNe. Nous aimerions savoir si le Conseil communal a déjà eu l'occasion d'évoquer la problématique de ce jour avec lui, ou s'il lui transmettra nos préoccupations.

Par cette interpellation – appuyée par une très large partie du Conseil général – nous souhaitons montrer au Conseil communal que, comme la défense des deux sites de soins aigus, cette problématique préoccupe l'ensemble des forces politiques et de la population, quelle que soit l'appartenance partisane.

Par ailleurs, nous aimerions savoir si, pour le Conseil communal, un avenir moins sombre se dessine à propos des cabinets de pédiatrie, ce qui ne résoudrait cependant pas le problème actuel. Si ce n'était pas le cas, le sujet que nous traitons aujourd'hui donnerait d'autant plus d'importance aux inquiétudes et aux souhaits d'intervention que nous exprimons à travers cette interpellation. Il n'est pas question pour nous de rester passifs.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- En préambule, le Conseil communal tient à saluer la démarche unanime qui porte ce texte. Le fait que votre Autorité s'unisse donne un poids politique considérable à cette préoccupation légitime. Pour le Conseil communal, cette interpellation représente un appui institutionnel précieux. Elle renforce notre position et notre capacité d'influence lors de nos discussions avec les instances cantonales et hospitalières pour défendre les prestations fournies, lesquelles se doivent naturellement de respecter le cadre fixé par le législateur.

L'accès à la santé et aux soins de proximité de qualité sont des priorités absolues pour notre Autorité, et nous partageons pleinement les points de vigilance soulevés par l'interpellation.

Face à ces enjeux, le Conseil communal n'attend pas non plus que les crises surviennent pour agir. Nous rencontrons très régulièrement la direction du RHNe, ainsi que le président de son conseil d'administration. Ces échanges sont constructifs, transparents et directs. Dans ce cadre, nous suivons de très près et avec une attention permanente l'évolution de la situation : notre rôle est d'anticiper.

Cependant, pour être pleinement efficace, notre démarche doit aussi faire preuve de pragmatisme : s'il est de notre devoir de porter avec fermeté les attentes de notre population, nous devons aussi intégrer et comprendre les enjeux structurels et de personnel auxquels fait face RHNe, afin de co-construire, d'une certaine manière, des solutions viables. C'est également dans cet esprit que nous entretenons des contacts réguliers et étroits avec le membre du conseil d'administration représentant les Montagnes, qui a été proposé par notre Autorité.

Pour répondre de manière plus précise aux questions posées, et s'agissant tout d'abord de la prise en charge des patients pédiatriques : oui, le Conseil communal a connaissance de ces réflexions et a déjà interpellé la direction du RHNe à ce sujet. Selon les informations transmises, une réflexion médico-organisationnelle est effectivement menée depuis plusieurs années concernant la prise en charge des patients pédiatriques au sein des urgences adultes. Toutefois, aucune décision formelle n'a été prise ni validée à ce jour concernant une modification de l'organisation actuelle.

Cette réflexion repose avant tout sur des considérations de qualité et de sécurité des soins, issues notamment des recommandations des sociétés médicales. En effet, les urgences adultes ne constituent pas l'environnement idéal pour la prise en charge pédiatrique, y compris pour la petite traumatologie. L'enfant présente des spécificités physiologiques, cliniques et

thérapeutiques importantes, et la traumatologie pédiatrique constitue une discipline particulière où une prise en charge inadéquate peut immédiatement entraîner des conséquences, voire des conséquences à long terme.

A cela s'ajoute une évolution des pratiques médicales : les équipes d'urgences adultes sont aujourd'hui relativement peu exposées à la pédiatrie, rendant le maintien des compétences plus difficile. L'objectif de ces réflexions en cours n'est donc pas de réduire l'accès aux soins, mais bien de garantir une prise en charge adaptée, sécurisée et conforme aux standards actuels.

L'offre pédiatrique urgente dans le canton devra continuer d'être renforcée et coordonnée, et – c'est une excellente nouvelle – le Conseil communal a été informé, en primeur, par RHNe qu'il renforcera l'offre en médecine pédiatrique de premier recours dans les Montagnes, d'une part, par l'engagement de médecins hospitaliers en 2027 et 2029 et, d'autre part, par l'augmentation de la dotation de médecins assistants dès 2028.

S'agissant de la répartition actuelle des prises en charge pédiatriques, les chiffres officiels communiqués par RHNe pour l'année 2025, à la demande de notre Conseil, sont les suivants : la Polyclinique des Montagnes de la rue de la Serre a accueilli 8'050 patients, les urgences de pédiatrie de Pourtalès, 21'500, et les urgences pédiatriques aux urgences adultes de La Chaux-de-Fonds, 450 passages.

RHNe prévoit d'augmenter progressivement la dotation en pédiatres au sein de la Polyclinique des Montagnes au cours des prochaines années, et des engagements ont déjà été formalisés. A plus long terme, l'objectif est de renforcer l'accès aux soins pédiatriques de premier recours dans un maillage territorial plus large, notamment au travers de sa filiale *Réso.ne*, ce qui suppose de lever certains obstacles, liés notamment à la formation du personnel.

Concernant les urgences pédiatriques traumatiques, les urgences de La Chaux-de-Fonds prennent actuellement en charge certains cas – et notamment les « coupés-cassés » – lorsque la situation clinique le permet, et en fonction des compétences disponibles. En cas de doute, les jeunes patients sont orientés vers le site de Pourtalès, qui dispose d'urgences pédiatriques spécialisées.

Ce sujet occupe naturellement une place croissante dans les échanges institutionnels, mettant en lumière les éventuelles responsabilités des professionnels qui suivent ces standards. Dans ce contexte, l'organisation se doit d'être cohérente avec les recommandations professionnelles et les exigences.

Dans cet état d'esprit, RHNe privilégie une approche fondée sur la qualité et la sécurité, même lorsque celle-ci implique un déplacement vers un site spécialisé. Lorsqu'il s'agit de la santé d'un enfant, la nécessité d'une orientation vers la structure la plus appropriée est généralement bien comprise dès lors qu'elle vise à garantir les meilleures conditions de soins. Cette organisation reste pleinement valable, l'articulation se faisant de manière complémentaire avec la Polyclinique de jour.

Au sujet des inquiétudes exprimées, le Conseil communal comprend celles-ci, qui sont légitimes et qui sont également les siennes. Notre position reste finalement inchangée : il est nécessaire et indispensable que le RHNe garantisse une offre de qualité répondant aux besoins dans nos Montagnes.

Au vu du renforcement progressif de la dotation en pédiatres dans les Montagnes, le Conseil communal ne considère pas que les évolutions envisagées traduisent une dégradation, mais plutôt une adaptation de l'offre aux exigences actuelles de qualité. Il garde néanmoins un œil très, très attentif quant à l'évolution de la situation.

Concernant les compétences du SMUR et des urgentistes, les prises en charge pédiatriques et adultes répondent à des exigences et du matériel spécifiques. Le personnel actuel des urgences adultes – en raison du turnover et des évolutions historiques depuis 2010 – manque parfois de formation spécifique. Cela étant, les équipes du SMUR conservent l'entier des compétences nécessaires à la prise en charge préhospitalière. Les médecins sont formés à la réanimation et à la stabilisation, et les ambulanciers diplômés entretiennent leurs compétences par des formations continues régulières.

Il convient encore de relever que les effectifs dédiés initialement au SMUR viennent renforcer le pôle des urgences durant les temps d'attente, et qu'il ne s'agit pas de l'inverse. La question porte donc sur l'orientation de l'enfant vers la structure la plus appropriée, où les principes de sécurité doivent prévaloir.

En conclusion, le Conseil communal entretient un dialogue régulier avec les instances dirigeantes du RHNe : il s'entretient au minimum deux fois par année avec la présidence du conseil d'administration et la direction du site de La Chaux-de-Fonds, tout en bénéficiant d'échanges très réguliers avec notre membre du conseil d'administration.

Dans ce cadre, les questions relatives à l'organisation pédiatrique ont été abordées à plusieurs reprises, et nous faisons régulièrement part de nos préoccupations, tout en sollicitant des clarifications. Nous avons également pris connaissance des démarches constructives du collectif H+H, qui entretient, lui aussi, des contacts réguliers avec RHNe.

A ce stade, les indicateurs montrent que l'hôpital entend maintenir et renforcer l'offre pédiatrique dans les Montagnes, tout en concentrant certaines prises en charge spécialisées sur le site de Pourtalès.

Le Conseil communal demeurera extrêmement attentif à l'évolution de ce dossier et poursuivra ses échanges avec les autorités cantonales et RHNe, afin de s'assurer que la population des Montagnes neuchâtelaises continue de bénéficier d'un accès adéquat à des prestations pédiatriques de qualité.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

M. Claude-André Moser, PLR :

- Concernant l'attitude, la volonté du Conseil communal, je crois que les interpellateurs sont relativement satisfaits. En revanche, les réponses que vous nous rapportez maintenant de RHNe rejoignent beaucoup les préoccupations que j'ai exprimées. Il y a beaucoup d'excuses, de prétextes qui ne nous paraissent pas acceptables, et il faut continuer d'être extrêmement attentifs. Je crois que les interpellateurs diront avec moi que nous sommes derrière le Conseil communal pour le soutenir dans cette action.

PAUSE DE 15 MINUTES.

5 / Culture-sports-loisirs-cultes

500 / Service des affaires culturelles

Mme Carmen Brossard, PS :

- Ceux qui, comme moi, ont eu la grande chance de rencontrer l'équipe de *Capitale culturelle* sont rassurés : nous pouvons nous réjouir, ce sera une année 2027 absolument fantastique. Mais qu'en est-il après ? Nous nous inquiétons déjà un petit peu, au sein de notre groupe, que cet immense élan qui va souffler sur notre ville l'année prochaine ne soit pas un peu perdu les années suivantes.

Aussi, les Affaires culturelles sont-elles déjà un petit peu sensibles à ce genre de situation ? Il faut évidemment laisser la personne en charge arriver, et c'est peut-être une question qui est posée un petit peu trop tôt. Le cas échéant, je la reposerai l'année prochaine.

515 / MUZOO – Secteur zoologique

Mme Sarah Curty, PLR :

- Avec le retour des beaux jours, de nombreux enfants se réjouissaient de profiter de la fontaine ludique du Bois du Petit-Château. Pourtant, une nouvelle fois, plusieurs d'entre eux ont découvert une œuvre parfaitement silencieuse et immobile.

Pour mémoire, cette réalisation a nécessité un crédit d'investissement de CHF 550'000.-, ainsi que plus de deux années d'attente – et je suis gentille... – entre son approbation et sa mise en service.

A ce niveau d'investissement, nous pouvions raisonnablement espérer une fontaine au sens propre du terme. Les enfants semblent pourtant avoir hérité d'une remarquable installation d'art statuaire contemporain...

- Le Conseil communal peut-il nous indiquer pour quelle raison cette installation est si fréquemment hors service ?
- Quelle est la cause de fond de ces dysfonctionnements récurrents : s'agit-il de problèmes de conception, de choix techniques, d'exploitation ou d'entretien ?
- Combien de jours la fontaine a-t-elle été indisponible en 2025, ainsi que depuis le début de la saison 2026 ?
- Quelles mesures ont-elles déjà été prises pour résoudre durablement le problème ?
- Quel montant a-t-il déjà été consacré aux réparations et interventions depuis sa mise en fonction ?
- Face à ce constat accablant – pour ne pas dire scandaleux – le Conseil communal estime-t-il que les objectifs présentés lors de la demande de crédit sont aujourd'hui atteints ?
- Enfin, afin d'adapter la signalétique à la réalité observée par les familles, devons-nous encore parler d'une fontaine ludique, ou envisager officiellement sa reconversion en œuvre d'art contemporaine intitulée « L'eau, une intention »...

M. Vincent Pittet, UDC :

- Le Conseil communal peut-il indiquer à quelle date la fontaine ludique a été ouverte au public cette année ? Par ailleurs, l'ensemble des installations a-t-il été pleinement fonctionnel dès l'ouverture ? Dans le cas contraire, quel est le calendrier prévu pour une mise en service complète ?

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

M. Mourad Crevoisier, POP :

- Suite à l'augmentation des prix d'entrée, nous aimerions savoir si cela a eu un impact sur les ventes d'abonnements, notamment les *abonnements famille*. Peut-on savoir combien d'*abonnements famille* ont été vendus en 2025, comparativement aux années précédentes ?

551 / Accueil parascolaire

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Selon les possibilités prévues par la LAE3, les structures d'accueil pourraient, en fonction de la demande, étendre leurs horaires d'ouverture d'une heure supplémentaire.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer si une consultation des parents a été faite afin d'évaluer concrètement les besoins des familles concernant cette extension d'horaires ?

Dans la négative, pour quelle raison aucune consultation n'a-t-elle été menée ? Le Conseil communal envisage-t-il d'interroger les parents avant d'écarter cette possibilité ?

M. Mourad Crevoisier, POP :

- On constate une augmentation des pertes sur débiteurs que le Conseil communal impute, à raison, à la situation économique. Toutefois, l'augmentation des frais des journées représente une charge supplémentaire trop conséquente pour certaines familles. Des réflexions sont-elles en cours pour permettre de soutenir ces familles ?

Face à la multiplication des situations nécessitant une prise en charge particulière, peut-on imaginer solliciter davantage le Canton ?

Mme Line Vögtli Demarle, Les Vert-e-s :

- Quel est le retour des parents et des collaborateurs-rices des secteurs parascolaire et préscolaire suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil des enfants au 1^{er} août 2025 ? Quels sont les points marquants et les enjeux quotidiens liés à cette nouvelle loi et aux objectifs à atteindre d'ici fin 2028 ? Combien de places ont-elles pu être ouvertes et combien d'enfants sont-ils

encore en attente ? Quel est le retour des familles par rapport à l'augmentation des tarifs ?

Sayenthini Karunakaran, PS :

- J'ai à peu près la même question : nous sommes surpris que nombre d'enfants soient encore en attente de places d'accueil parascolaire. Leur nombre se stabilise-t-il ou augmente-t-il chaque année ? Ce nombre comprend-il uniquement les places d'accueil au sein des structures communales, ou englobe-t-il aussi les structures privées ? Concernant ces dernières, envisagent-elles également de grandir ?

Nous nous demandons également si de nouvelles places ont été créées depuis le rapport 25.021 concernant le développement de l'accueil extrafamilial, voté le 3 avril 2025, et combien sont prévues en 2027.

D'autre part, nous félicitons toutes les équipes éducatives pour leur engagement, leur motivation et leur participation à de multiples projets innovants.

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je commence par la question du groupe socialiste sur l'après-*Capitale culturelle*.

Nous réfléchissons depuis longtemps à la question de l'après-*Capitale culturelle*. Pour nous – vous l'aviez aussi lu dans les rapports que nous avons fournis – il s'agit de favoriser vraiment les impacts de Capitale culturelle sur l'ensemble de la culture chaux-de-fonnière, notamment au niveau de la participation, du décroisement, voire du partage des publics, et tout ce que l'on peut imaginer de positif.

Il s'agit aussi de transformer l'élan positif suscité par cette manifestation d'ampleur et aux effets concrets, que l'on veut véritablement pérennes, qu'il s'agisse de projets ou d'infrastructures : nous l'avons déjà fait avec les rénovations de nos musées, des Anciens abattoirs et du TPR. Nous l'imaginons aussi en termes de visibilité, de collaboration, de synergies, voire de soutiens repensés entre différents acteurs.

Dès les prémices du projet, il y a vraiment eu une volonté de laisser un héritage et que l'on ne soit pas que dans l'éphémère, à la fois pour le tissu local, mais aussi pour l'ensemble de la population. Il s'agit aussi – et je crois que vous en êtes toutes et tous convaincus – de valoriser notre culture particulière et notre vie locale.

Ce sont des objectifs importants, notamment dans un contexte de fragilité de l'écosystème culturel. Plusieurs structures et associations doivent faire face à des charges importantes. Il y a aussi certaines incertitudes qui portent sur certaines sources de financement, notamment du côté de la Loterie romande, la LoRo.

Durant cette année, mais aussi l'année prochaine, la déléguée culturelle, qui vient d'arriver, poursuivra les rencontres initiées depuis 2-3 mois avec les différents intervenants du milieu, afin de véritablement établir les besoins et les enjeux prioritaires.

Sur cette base, des réflexions seront menées en concertation avec l'Etat, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la LEAC et des moyens financiers – de plus de 2,9 millions – qui l'accompagnent. Par ailleurs, le Canton a exprimé sa volonté de renforcer les retombées de *Capitale culturelle* au-delà de 2027, justement grâce à ces ressources.

Certaines pistes sont déjà à l'étude, sans qu'il s'agisse d'anticiper pour l'après-2027. On peut penser, en particulier, au renforcement du soutien aux formes de culture participative qui font rayonner notre région. On pense, en particulier, aux domaines à la fois singuliers et novateurs des arts de rue et des arts du cirque, aujourd'hui soutenus au travers du CCHAR, de La Plage, mais aussi de Circo Bello.

Ces orientations s'inscrivent dans une volonté claire : faire en sorte que les dynamiques créées par *Capitale culturelle* ne se limitent pas à 2027, mais s'inscrivent bien dans la durée et contribuent, de manière générale, à la vitalité, la diversité et l'attractivité de notre ville.

J'en viens maintenant aux questions sur MUZOO. Je serai peut-être un peu moins lyrique et métaphorique que l'intervenante.

Il convient tout d'abord de rappeler que la dernière saison constituait la première année complète d'exploitation de la nouvelle installation, après les rénovations principalement dues aux nouvelles normes relatives à la qualité de l'eau. On peut les discuter, mais elles sont malheureusement celles qu'elles sont, je n'y reviens pas : j'avais déjà répondu, je crois, à d'autres interpellations de l'autre côté de l'assemblée.

Enfin, comme vous l'avez peut-être lu – et peut-être votre réflexion est-elle issue du rapport de la sous-commission – un travail de collaboration a été mené avec le SEP, le Service des sports et le SCAV, en fin d'année, pour trouver des solutions – parce que les problèmes existent – donnant lieu à une reprise du suivi opérationnel par le personnel de MUZOO.

Je précise quand même, par rapport à ce que vous avez dit, que nous ne souhaitons pas, *a priori*, en faire une sculpture, et que la saison dernière,

même si vous êtes mal tombée, a confirmé globalement l'intérêt de la population pour cet équipement. La fréquentation a tout de même été bien élevée tout au long de l'été. Nous sommes vraiment satisfaits et voulons maintenir l'intérêt de cette fontaine, qui a toujours été et qui doit rester ce lieu de rafraîchissement en sus de la piscine des Mélèzes.

Enfin, concernant l'année dernière, différents ajustements se sont révélés nécessaires suite à certains incidents techniques, notamment des pannes de pompes, une sonde défectueuse, ainsi que, malheureusement, deux inondations du local technique – probablement dues à des erreurs de manipulation – ayant entraîné les fermetures les plus longues, d'une dizaine de jours. C'est peut-être à ce moment-là que vous y êtes allée.

En outre, la qualité de l'eau est aussi l'un des éléments problématiques. Néanmoins, elle dépend de nombreux facteurs, notamment de la fréquentation – le week-end dernier, des dizaines d'enfants étaient présents – et, parfois, des petits problèmes de besoins propres aux enfants, problèmes qui ont nécessité des opérations complètes de vidange et de désinfection avant de pouvoir rouvrir l'installation au public.

Ainsi, sur l'ensemble de la saison 2025, la fontaine a été exploitée durant 133 jours et a malheureusement connu 21 jours de fermeture. Cependant, malgré ces incidents, l'installation est quand même restée accessible à plus de 80 %, 90 % si l'on enlève les deux inondations, lesquelles ne devraient pas se renouveler cette année avec la nouvelle organisation et, en particulier, la surveillance quotidienne de l'installation. Ceci devrait permettre d'éviter des erreurs de manipulation, comme celles évoquées, et aussi une meilleure réactivité, notamment en cas de difficultés au niveau de la qualité de l'eau.

Sur le plan technique, certains équipements ont aussi été remplacés et adaptés. Une filtration nocturne continue a notamment été introduite, afin d'améliorer la stabilité de la qualité de l'eau.

S'agissant de la question de l'ouverture, la fontaine a été ouverte en même temps que la piscine, avec les beaux jours. Vous êtes peut-être tombée au mauvais moment, parce qu'il y a effectivement eu un jour où quelques difficultés ont été rencontrées, notamment avec notre responsable technique extérieur qui s'occupe de la qualité de l'eau. Une page dédiée est en création pour informer les futurs utilisateurs des jours d'ouverture et de fermeture. C'est pour bientôt.

Enfin, un bilan sera présenté au Conseil communal à l'issue de la saison, afin de mesurer l'efficacité des différents dispositifs mis en place, et, le cas échéant, d'apporter les adaptations complémentaires nécessaires. Toutefois, au vu du fonctionnement de ces derniers jours, avec le succès

que vous avez peut-être aussi constaté le week-end dernier – et des jours qui vont suivre, souhaitons-le – nous espérons vraiment que les mesures mises en place produiront les effets attendus.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Concernant l'accueil parascolaire, je réponds tout d'abord à la question du groupe socialiste et des Vert-e-s.

La mise en place de la LAE3 s'est bien déroulée. La Ville avait pu anticiper une partie des nouvelles obligations, comme les taux d'encadrement. Pour le personnel des structures, il n'y a pas de différence significative au quotidien : par exemple, le taux de présence hors enfants était déjà en place, et les salaires respectent la nouvelle grille salariale pour ce secteur. Il est même dans le haut en comparaison cantonale.

Nous avons eu, au début, des retours de parents inquiets pour l'augmentation du prix de journée, mais souvent avant d'avoir reçu les factures. Depuis, nous n'avons pas eu de remarques, ni de retraits d'enfants plus significatifs que les autres années. Fait assez rare pour le relever, le service a reçu des remerciements de la part des employées du RHNe pour les mesures mises en place pour la rentrée scolaire prochaine.

Depuis l'acceptation du crédit-cadre d'engagement destiné à l'accueil extrafamilial, 24 places ont été créées, 80 enfants ont pu en bénéficier : 18 places en parascolaire, grâce à une extension de la structure de Manège 19, et 6 places en préscolaire privé. Pour la rentrée d'août, 4 places supplémentaires en Tables de midi à Charrière sont prévues. Le service est actuellement en train d'étudier de nouvelles Tables de midi dans le quartier ouest, ainsi que l'augmentation des places à Crêtets 91. Nous avons attendu d'avoir la validation des derniers chiffres pour pouvoir identifier précisément les besoins.

L'objectif de réalisation des 230 places pour 2029 – il faut un petit peu de patience, créer 230 places prend du temps – est donc en bonne voie. Des nouvelles structures dans de nouvelles constructions sont également en étude, les locaux disponibles proches des écoles se faisant très rares.

A ce jour, 145 enfants sont en attente d'au moins 1 plage horaire sur la liste d'attente prioritaire. Nous étions à 282 à la rentrée 2024 et à 180 en décembre 2025.

Enfin, nous n'avons pas reçu de demandes de structures privées pour des ouvertures de places supplémentaires.

En réponse au groupe POP concernant l'augmentation des pertes sur débiteurs, l'accueil extrafamilial est régi par une loi supérieure cantonale, qui définit notamment le prix de journée, ainsi que son financement, ceci afin de respecter une égalité entre les familles sur l'ensemble du canton. L'accueil est financé par les parents, la Commune et le fonds alimenté par le Canton et les entreprises.

Les parents paient ainsi l'accueil en fonction de leurs revenus. Cette manière de procéder permet d'être la plus équitable et la plus proche de la réalité. Par exemple, une famille peut payer « de sa poche », par mois, pour un accueil à 100 % pour 2 enfants, entre CHF 414.- et CHF 1'911.- selon ses revenus. A notre connaissance, il n'y a, à ce jour, pas de décisions cantonales, ni de décisions envisagées, pour modifier le financement de l'accueil extrafamilial, qui nous semble être particulièrement juste et équitable.

Concernant la multiplication des situations nécessitant une prise en charge particulière, l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques est financé par le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. Le soutien est ainsi suffisant pour permettre l'encadrement supplémentaire nécessaire. Nous ne souhaitons donc pas avoir un appui supplémentaire du Canton, vu qu'il prend déjà en charge cet accueil.

Nous travaillons actuellement en étroite collaboration avec le Canton et les Perce-Neige, afin de mettre en place un projet pilote pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Au-delà de la question financière, nous nous heurtons à des difficultés concrètes : comment faire cohabiter des groupes d'âges qui vont de 4 à 12 ans avec des besoins très différents, que ce soit pour des questions d'aménagements, de jeux, ou encore d'activités. Nous devons pouvoir garantir non seulement la sécurité des enfants, mais également garantir un accueil bienveillant qui puisse permettre à tout un chacun et chacune de s'épanouir.

Enfin, pour répondre à l'UDC : selon la loi, la subvention complète est octroyée pour une ouverture de 11h par jour. Sur demande justifiée et motivée, le service cantonal peut financer une heure supplémentaire journalière.

Les structures préscolaires communales sont déjà ouvertes 12h par jour, et les structures parascolaires 11,5 heures. Les structures ouvrent, notamment, à 6h30, plus tôt que dans d'autres communes. Il s'agit là d'une réelle demande que nous avons pour une ouverture plus matinale.

Aucune demande spécifique d'ouverture prolongée n'est parvenue au service. La dernière enquête de satisfaction n'a également pas relevé de

demande, les horaires étant jugés comme bons, sans remarques. Cependant, l'indicateur le plus fiable est, selon nous, l'heure à laquelle les enfants quittent les structures parascolaires : 90 % des enfants partent avant 17h30, environ 40 % partent entre 17h et 17h30, et seuls 10 % des enfants restent jusqu'à l'heure de fermeture. L'encadrement est adapté en conséquence avec, en général, plus qu'une personne par structure de 17h30 à la fermeture.

Une nouvelle enquête de satisfaction sera lancée prochainement. La demande n'est, à ce jour, pas justifiée pour l'ouverture de 30 minutes supplémentaires. Le coût de cette demi-heure supplémentaire n'a pas été chiffré précisément, la demande n'étant pas présente. Celui-ci pourrait toutefois correspondre à un montant équivalent à 2 EPT. Nous pouvons encore noter que la Ville de Neuchâtel a décidé de réduire, dès la rentrée, l'ouverture de ses structures de 12h à 11h, afin de mettre les montants et EPT disponibles pour l'ouverture de nouvelles places.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je réponds volontiers à la question du POP concernant la fréquentation et la vente des abonnements à la piscine des Mélèzes, suite à l'adaptation des tarifs entrée en vigueur en 2025.

Pour répondre de manière très claire à votre interrogation : *non*, l'augmentation des tarifs n'a pas eu d'impact négatif sur la vente des abonnements. C'est même tout le contraire, et les chiffres des trois derniers exercices complets – 2019, 2022 et 2025, en excluant les années perturbées par le Covid, la tempête de 2023 et les travaux de 2024 – le démontrent de manière réjouissante.

Concernant plus spécifiquement les *abonnements famille*, qui sont au cœur de votre question, nous constatons une progression spectaculaire :

- en 2019, nous avons vendu 618 *abonnements famille*,
- en 2022, ce chiffre était de 614,
- en 2025, après l'introduction des nouveaux tarifs, nous avons atteint 1'097 *abonnements famille* vendus.

Nous enregistrons donc une hausse massive de près de 500 *abonnements famille* supplémentaires – 483, pour être précis – par rapport à l'année 2022.

Comment expliquer cette situation ? Si l'on regarde en détail, on constate que les ventes d'abonnements individuels pour les enfants de 6 à 16 ans ont légèrement reculé en 2025. Cela s'explique très logiquement par un report : les familles ont rapidement calculé leur intérêt financier et ont préféré

privilégier l'achat d'un abonnement global *famille* plutôt que plusieurs abonnements individuels. Les familles ont donc plébiscité cette formule.

En conclusion, la politique tarifaire de 2025 n'a pas freiné l'accès à nos infrastructures. Au contraire, la formule *famille* a trouvé son public plus largement que jamais, prouvant que l'offre reste attractive et adaptée aux besoins des utilisatrices et utilisateurs.

Mais il convient évidemment de prendre en considération le fait que l'infrastructure a été rénovée récemment, et que cela a probablement eu un impact sur la fréquentation.

26.032 – Interpellation urgente interpartis intitulée « ‘La Plage des Six Pompes’ : à quel prix pour les commerçants locaux ? »

Au vu de ce qui suit, les groupes Le Centre, UDC et PLR prient le Conseil Communal de répondre aux questions suivantes :

1. Pour quelles raisons les commerçants de la place du Marché n'ont-ils pas été intégrés à de véritables négociations en amont de la manifestation ?
2. Pourquoi les mesures restrictives imposées cette année sont-elles plus importantes que par le passé ?
3. Sur quelle base le Conseil communal considère-t-il acceptable de privilégier La Plage des Six Pompes au détriment des établissements concernés durant une semaine particulièrement importante économiquement ?
4. Le Conseil communal entend-il prévoir des compensations, notamment financières ou logistiques, pour les commerçants concernés ?
5. Pourquoi un équilibre peut-il être trouvé avec les maraîchers occupant régulièrement la place du Marché, mais pas avec « La Plage des Six Pompes » ?
6. Quelles garanties le Conseil communal peut-il donner pour que les commerçants soient réellement associés aux discussions futures ?
7. Dans la perspective de *Capitale culturelle suisse 2027*, le Conseil communal prévoit-il d'autres restrictions similaires sur les espaces publics centraux et, le cas échéant, selon quelles modalités ?
8. Le Conseil communal considère-t-il normal que des établissements actifs toute l'année soient pénalisés au profit d'une manifestation temporaire ?

Développement écrit :

Le retour de « La Plage des Six Pompes » sur la place du Marché suscite de très nombreuses interrogations et une profonde incompréhension parmi les commerçants actifs sur cette place tout au long de l'année.

Ces derniers participent pourtant activement à la dynamisation du centre-ville et à l'animation de la place du Marché, notamment au travers des « Jeudredis Bleus », organisés une fois par mois d'avril à octobre, à l'exception du mois d'août, précisément en raison de la tenue de La Plage.

Or, les mesures imposées cette année aux établissements concernés apparaissent particulièrement lourdes et disproportionnées. Les commerçants ont notamment dû renoncer :

- ✂ à la vente à l'emporter ;
- ✂ à toute animation musicale ;
- ✂ aux apéritifs à thème ;
- ✂ ainsi qu'aux « Jeudredis bleus ».

En contrepartie, il leur a été accordé une terrasse commune autour de la fontaine de ladite place, ainsi qu'un espace limité à deux mètres depuis le seuil de leur établissement, ce qui ne permet parfois l'installation que d'une seule table.

Les commerçants concernés dénoncent également :

- ✂ une communication extrêmement tardive des mesures mises en place ;
- ✂ l'absence totale de véritable négociation, contrairement à ce qui a été publiquement laissé entendre ;
- ✂ le fait qu'ils aient été placés devant le fait accompli lors d'une simple séance d'information ;
- ✂ des frais importants liés au démontage ou à l'adaptation de leurs installations de terrasse ;
- ✂ ainsi qu'une perte de chiffre d'affaires durant l'une des semaines les plus fréquentées de l'année à La Chaux-de-Fonds.

Certains établissements avaient par ailleurs déjà engagé des frais supplémentaires pour du personnel en prévision de cette période estivale.

Cette situation apparaît d'autant plus paradoxale que le Conseil communal affirme régulièrement vouloir faire vivre la place du Marché et remercie les commerçants pour leur implication quotidienne. Pourtant, dès qu'un événement d'ampleur se présente, ceux qui font vivre cette place toute l'année se retrouvent pénalisés.

Il convient également de relever que « La Plage des Six Pompes » bénéficie d'importants soutiens publics et de subventions, alors même que les commerçants locaux doivent, pour leur part, s'acquitter de taxes et d'autorisations d'utilisation du domaine public, afin d'exploiter leurs terrasses et de participer à l'animation de la place. Les commerçants concernés peinent ainsi à comprendre pourquoi une manifestation largement soutenue financièrement par les collectivités publiques peut encore entraîner des restrictions supplémentaires pour des acteurs économiques

locaux qui, eux, contribuent à la vitalité de la ville tout au long de l'année sans bénéficier d'un traitement comparable.

Cette situation interroge également au regard des ambitions liées à *Capitale culturelle suisse 2027* : le Conseil communal envisage-t-il, à terme, de réquisitionner durablement les espaces publics centraux durant les périodes estivales au détriment des acteurs économiques locaux ?

Enfin, les commerçants relèvent qu'un dialogue constructif parvient à être trouvé de longue date entre les maraîchers présents chaque semaine sur la place du Marché et les établissements environnants. Ils ne comprennent dès lors pas pourquoi une solution équilibrée n'a pas pu être élaborée dans le cadre de « La Plage des Six Pompes ».

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Pour le groupe Le Centre : Manon Freitag

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, relève que l'urgence n'est pas mise en discussion, étant donné que les interpellations non encore traitées le sont, dans tous les cas, à la séance des comptes.

Mme Manon Freitag, Le Centre, auteure de l'interpellation :

- Cette interpellation ne remet aucunement en cause l'existence et l'importance de La Plage des Six Pompes, manifestation emblématique de notre ville, que nous soutenons toutes et tous. Les questions qui sont posées aujourd'hui ont trait à l'équilibre et au respect des acteurs qui font vivre la place du Marché tout au long de l'année.

Encore hier, lors de la séance organisée à la demande des commerçants, en présence de représentants de la Ville, du Service de la sécurité publique et des représentants de La Plage, plusieurs éléments ont suscité une profonde incompréhension de la part des commerçants.

Ceux-ci ont le sentiment d'être placés devant le fait accompli, alors même que les restrictions qui leur sont imposées sont particulièrement importantes. Il leur a notamment été expliqué que la priorité était de permettre l'installation de la grande scène, des gradins, du bar, des infrastructures nécessaires à la manifestation, et de respecter les mesures sécuritaires.

On leur a rappelé que l'occupation du domaine public restait un privilège révocable. Pourtant ces établissements investissent, paient des taxes, créent de l'animation et contribuent chaque jour à l'activité du centre-ville, notamment via les Jeudredis Bleus.

Plus surprenant encore, il ressort de cette séance que le Service de la sécurité publique n'a pas encore reçu l'ensemble des plans de la

manifestation, alors que des mesures restrictives importantes ont déjà été imposées aux commerçants, au nom des exigences de sécurité.

Nous souhaitons donc comprendre comment ces décisions ont été prises, pourquoi les commerçants n'ont pas été véritablement associés à leur élaboration, et quelles garanties le Conseil communal entend donner pour l'avenir, afin que les intérêts de chaque partie puissent être pris en considération de manière équilibrée.

De plus, lors de ladite rencontre, plusieurs engagements ont été formulés aux commerçants par les représentants de la Ville quant à l'organisation des terrasses. Nous espérons sincèrement qu'à réception des plans définitifs de la manifestation, les différentes parties parviendront à identifier des solutions permettant de réduire l'impact des mesures sur les commerçants concernés.

Nous espérons également que les engagements pris en faveur d'un dialogue plus précoce, plus transparent et plus constructif pour les prochaines éditions seront concrètement respectés.

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses aux questions de l'interpellation.

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Je remercie l'interpellatrice pour ses questions, de même que pour ses termes. Je crois effectivement que nous reconnaissons tous l'importance de la manifestation emblématique de notre ville, mais aussi toute l'importance des commerçants de la place. Ce sont les premiers mots que je voulais évoquer.

Je vais reprendre vos questions et essayer d'y répondre le plus précisément possible. Toutefois, à l'avenir, comme vous l'avez évoqué, il s'agira d'anticiper davantage – et nous nous y engageons – pour prendre en compte l'ensemble des considérations, en particulier des commerçants.

1. Pour quelles raisons les commerçants de la place du Marché n'ont-ils pas été intégrés à de véritables négociations en amont de la manifestation ?

La Plage a demandé, à la fin de l'été, de pouvoir revenir sur la place du Marché. Le Conseil communal s'est montré favorable, la place ayant été expressément pensée pour cela, comme la commission y relative l'avait demandé. Il paraissait également essentiel d'expérimenter cette formule avant *Capitale culturelle*.

Le Conseil communal a toutefois été très clair quant au fait qu'il ne s'agissait pas d'appliquer le règlement à la lettre – comme c'était le cas par le passé –

avec l'interdiction des terrasses, ou comme cela peut se passer pour d'autres manifestations.

Il a chargé les services de la Ville, en concertation avec La Plage, de trouver la meilleure solution – ou la moins mauvaise – compte tenu des intérêts parfois contradictoires des uns et des autres. La solution retenue a ainsi été présentée individuellement aux commerçants début mai. C'est peut-être là que cela aurait pu être anticipé.

2. Pourquoi les mesures restrictives imposées cette année sont-elles plus importantes que par le passé ?

Ces mesures ne sont pas *plus importantes*, elles s'inscrivent dans une histoire longue, avec un premier bar de La Plage initié en 1995, puis sans discontinuité depuis 2007.

Le contexte a toutefois évolué et c'est là le cœur de notre réflexion, pour construire ensemble un projet qui réponde tant aux restaurateurs qu'à La Plage, sans les opposer, et c'est là toute la difficulté.

En effet, La Plage n'avait plus investi la place du Marché depuis 2022, notamment en raison de la tempête puis des travaux en 2024. Par ailleurs, la piétonnisation et le réaménagement du site ont permis et favorisé – pour notre plus grand plaisir à tous et, bien sûr, celui de la population – une occupation plus étendue de l'espace public pour les terrasses. C'est une évolution positive, et c'était magnifique, le week-end passé, lors de la première *Tavolata*, qui donnait une belle image de notre ville, comme lors des Jeudredis Bleus. Mais cette évolution nécessite une coordination accrue entre les commerçants, la Ville et La Plage dans l'usage du domaine public, et une explication fine de la mise en oeuvre des mesures, que nous aurions dû anticiper. Un bilan sera fait à l'issue de la manifestation, soyez rassurés.

3. Sur quelle base le Conseil communal considère-t-il acceptable de privilégier La Plage des Six Pompes au détriment des établissements concernés durant une semaine particulièrement importante économique ?

Comme déjà dit, il ne s'agit surtout pas de privilégier un acteur au détriment de l'autre, mais bien de favoriser la bonne tenue de l'événement, avec cette grande scène essentielle à La Plage, qui contribue au rayonnement de la ville bien au-delà de nos frontières. Elle constitue également un attracteur important pour les commerces locaux. Chaque édition amène potentiellement des milliers de personnes supplémentaires à parcourir la ville, y compris avant la manifestation.

4. Le Conseil communal entend-il prévoir des compensations, notamment financières ou logistiques, pour les commerçants concernés ?

Des compensations financières : *non*, nous n'avons pas l'habitude de le faire, comme pour toute manifestation, au Marché ou ailleurs. Par contre, des discussions sont en cours pour des aides logistiques. Le travail se fait avec nos services.

5. Pourquoi un équilibre peut-il être trouvé avec les maraîchers occupant régulièrement la place du Marché, mais pas avec La Plage des Six Pompes ?

Je ne suis pas sûr d'être complètement d'accord, mais la Ville, les commerçants et La Plage se sont à nouveau rencontrés hier, afin de construire ensemble une solution avec la volonté de trouver un compromis. C'est là qu'il y a un fort potentiel d'amélioration, dans l'anticipation de ce type de rencontres essentielles entre acteurs, comme l'a quand même toujours fait La Plage, tant avec la population du quartier, qu'avec les commerçants du centre-ville.

6. Quelles garanties le Conseil communal peut-il donner pour que les commerçants soient réellement associés aux discussions futures ?

La Ville travaille de manière continue à entretenir et renforcer ses liens avec les commerçants, depuis plusieurs années maintenant, à valoriser leurs activités, à comprendre leurs problématiques et à rechercher des solutions et des compromis dans un esprit constructif que l'on souhaite tous. Un débriefing avec les mêmes parties prenantes a d'ores et déjà été prévu.

7. Dans la perspective de Capitale culturelle suisse 2027, le Conseil Communal prévoit-il d'autres restrictions similaires sur les espaces publics centraux et, le cas échéant, selon quelles modalités ?

Comme lors de toute manifestation, le règlement communal permet de réduire la mise à disposition de l'espace public, comme on le voit, par exemple, pour la Braderie. A l'instar de ce qui a été fait avec La Plage cette année, les décisions sont guidées par la volonté de rechercher des compromis et de maintenir le dialogue, dans un esprit collaboratif, gagnant-gagnant, et garant d'un succès collectif correspondant à l'image que l'on veut de la manifestation : faire grandir le gâteau, pourrions-nous dire, surtout de tous les acteurs, plutôt que de se partager les miettes. Voilà ce qui nous guidera pour cette manifestation, et pour toutes les autres.

8. Le Conseil communal considère-t-il normal que des établissements actifs toute l'année soient pénalisés au profit d'une manifestation temporaire ?

Comme indiqué précédemment, toute manifestation – et La Plage aussi – est, par nature, temporaire. Elle contribue à l'attractivité de la vie

commerciale et favorise des dynamiques positives, comme l'illustre la cohabitation harmonieuse observée aujourd'hui avec La Plage sur la promenade des Six-Pompes. Un modèle à étendre à notre belle et nouvelle place du Marché. C'est en tout cas dans ce sens que nous souhaitons aller. Merci à vous toutes et tous d'y contribuer.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Merci beaucoup, Monsieur le Président [*du Conseil communal*] pour vos réponses, dont beaucoup me satisfont. J'espère vraiment que, par la suite, les dires se concrétiseront, et que des solutions pourront être trouvées très rapidement, puisque nous sommes à bout touchant de La Plage, et que les prochaines années, ces discussions pourront avoir lieu bien en amont et pas à la dernière.

6 / Finances

600 / Service des finances

M. David Houlmann, PS :

- Serait-il possible de faire apparaître, dans les rapports de gestion, les numéros de compte correspondant aux différents secteurs ? Cela permettrait un peu plus de lisibilité.

620 / Service des Ressources humaines

M. Eric Simonin, POP :

- Même si ce n'est qu'un indicateur parmi d'autres, nous aimerions avoir une idée du nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par les collaborateur·rices, et savoir si certains services sont, de manière nette, plus touchés que d'autres.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, chef du Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI) :

- Je serai bref en réponse à la question posée par le groupe socialiste : la réponse est *oui*.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Au 31 décembre 2025, l'administration communale comptabilisait 25'495 heures supplémentaires, pour 809 collaboratrices et collaborateurs qui timbrent, soit une moyenne de 31,5 heures par personne.

Ces chiffres doivent être interprétés en tenant compte des réalités propres aux différents services. Les heures supplémentaires sont principalement concentrées dans certains secteurs, dont les missions impliquent des contraintes opérationnelles particulières, des horaires irréguliers ou une forte saisonnalité. Elles ne reflètent donc pas une situation uniforme à l'échelle de l'administration.

Le Service des espaces publics présente le volume total le plus important d'heures supplémentaires. Cette situation doit toutefois être relativisée. En effet, le règlement prévoit, pour ce service, un contrôle des balances horaires à fin avril – et non à fin décembre, comme pour le reste de l'administration – ceci afin de tenir compte des activités liées au déneigement. Les soldes à fin décembre sont donc plus élevés que ceux observés à fin avril.

L'analyse des moyennes par collaboratrice et collaborateur constitue dès lors un indicateur particulièrement pertinent. Elle met en évidence certains services dont les missions génèrent une charge supplémentaire plus importante, notamment le SIS – Service d'incendie et de secours – le Service des sports, les Finances ou encore la Sécurité publique. Ces situations s'expliquent principalement par la nature des prestations fournies à la population, par des contraintes organisationnelles ou légales spécifiques, ainsi que par certaines périodes d'activité plus soutenues.

Le Conseil communal veille à une gestion rigoureuse des heures supplémentaires et à l'application uniforme des règles en la matière. Dans cette perspective, le Service des ressources humaines a récemment rappelé aux chef-fes de service les outils à leur disposition pour le suivi des balances horaires, l'anticipation des situations nécessitant une attention particulière ainsi que les mesures permettant de favoriser la compensation des heures.

De manière générale, les données observées pour l'année 2025 témoignent d'une situation globalement maîtrisée. Elles mettent en évidence l'importance de poursuivre un suivi régulier des balances horaires, tant sous l'angle de la santé du personnel, que de la qualité des prestations fournies à la population, ou encore de la bonne utilisation des ressources publiques.

7 / Travaux publics

701 / Service technique

M. David Houlmann, PS :

- Tout d'abord une première question concernant la passerelle d'Esplanade : qu'en est-il de la situation ?

Et une deuxième question : année après année, le Service technique regrette le retard dans le traitement de l'archivage. Pourrait-on engager quelqu'un, par exemple un civiliste, pour permettre de régler cette situation ?

715 / Ateliers

M. Christophe Ummel, PLR :

- A quel prix les véhicules remplacés dans le cadre du rapport 25.019 du 3 avril 2025 relatif à une demande de crédit global de CHF 348'000.- pour l'achat d'un camion multi-lift et à une demande de crédit global de CHF 323'000.- pour l'achat d'un porte-outil polyvalent ont-ils pu être vendus ? Ceci sachant que ces véhicules avaient relativement peu de kilomètres, qu'ils étaient assez peu âgés, et qu'il avait fallu consentir à de grosses réparations les années précédentes : de tête, CHF 40'000.- pour l'un et CHF 75'000.- pour l'autre. Nous espérons qu'un bon prix a pu être retiré de ces occasions.

Mme Lara Zender, POP :

- Cela fait plusieurs années que les budgets sont dépassés : on pense au centre *Entretien machines-appareils-véhicules-équipements-outils*, à hauteur de CHF 100'000.-, soit 25 % du budget pour 2025. Les budgets sont-ils sous-évalués, ou est-ce que ce sont les missions qui sont mal évaluées ?

720 / Station d'épuration

M. Christophe Ummel, PLR :

- Nous apprenons qu'il y a eu une diminution au niveau de l'achat de charbon actif en poudre, en raison de l'interruption de 195 jours du dosage de charbon actif dans le traitement des micropolluants. Devons-nous comprendre que la station de traitement des micropolluants a été en panne, a dû être arrêtée pendant 195 jours ? Cela nous paraît colossal, compte tenu aussi du coût de cette installation consenti récemment – elle coûtait, de tête, CHF 10'500'000.- – et sur laquelle nous devrions pouvoir compter de manière assez fiable, justement en raison du coût élevé d'investissement.

Si c'est le cas, qu'est-ce qui peut être fait pour que des interruptions aussi longues puissent être évitées et que cette installation puisse remplir ses objectifs et ses rôles de manière régulière et fiable ?

725 / Déchets des personnes physiques

Mme Alicia Maillard, PS :

- Nous constatons que des objets ne devraient pas être déposés près des *Molok* : des encombrants, notamment, restent parfois plusieurs jours sur le domaine public. Nous comprenons que leur enlèvement ne relève pas forcément du ramassage ordinaire. Toutefois, certains de ces objets peuvent présenter un danger, en particulier lorsque des écoliers passent quotidiennement à proximité. Quelle est la procédure prévue dans de telles situations et comment le Conseil communal entend-il garantir une évacuation rapide lorsque la sécurité est en jeu ?

727 / Déchetterie intercommunale

Mme Sarah Curty, PLR :

- La déchetterie intercommunale est réservée aux habitant-e-s de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Pourtant, il n'est pas rare d'y apercevoir des véhicules immatriculés bien au-delà de nos frontières cantonales, voire nationales.

Le groupe PLR se réjouit naturellement du rayonnement de nos infrastructures... Toutefois, nous nous interrogeons sur le fait de savoir si ce succès dépasse parfois le cadre prévu initialement.

- Le Conseil communal peut-il nous indiquer quels contrôles sont effectués pour s'assurer que les utilisateur-rices de la déchetterie sont bien domiciliés dans les communes autorisées ?
- A quelle fréquence ces contrôles sont-ils réalisés ?
- Combien de cas d'utilisation non autorisée ont-ils été identifiés en 2025 ?
- Quelles mesures sont-elles prises lorsqu'une utilisation abusive est constatée ?

730 / Espaces verts

Mme Carmen Brossard, PS :

- Notre groupe souhaite remercier encore une fois les Espaces verts pour leur immense travail de fleurissement de notre ville. La place du Marché est fleurie, le jardin autour de la Grande Fontaine est fleuri, et l'on a cette

immense prairie fleurie qui, comme un fleuve tranquille, coule le long du POD.

Nous avons déjà dit merci, mais cette année, je vous assure que ce sont vraiment plusieurs dizaines de personnes qui se sont approchées de nous pour nous remercier. J'aimerais donc que ces remerciements soient transmis aux personnes concernées.

755 / Urbanisme-Mobilités-Environnement

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Face au réchauffement climatique et ses conséquences en termes de chaleur en milieu urbain, nous aimerions savoir quel est le taux actuel de canopée de la ville, ainsi que ses objectifs à futur. En comparaison, la ville de Berne se situe entre 30 et 35 %, et celle de Bâle approche les 30 %, niveau conseillé et placé comme objectif par de nombreuses collectivités publiques.

Deuxième question : pour faire suite aux récentes communications cantonales en matière de prévention et de lutte contre le moustique tigre et le frelon asiatique, nous aimerions savoir ce que la Commune a entrepris ou a prévu d'entreprendre, afin d'accompagner cette lutte contre ces deux espèces envahissantes sur le territoire communal.

Troisième question, toujours face au réchauffement climatique et ses conséquences en termes de chaleur en milieu urbain, nous aimerions savoir si la Ville a effectué un travail d'identification des îlots de chaleur en ville : si oui, a-t-elle déjà prévu une stratégie et des mesures afin d'y remédier et d'en atténuer les effets pour notre population, et quelles sont-elles ?

Mme Lara Zender, POP :

- Quelle est l'avancée du projet au temple des Eplatures, cédé à l'ASPAM en 2024, et qu'en est-il du projet d'y loger des étudiant-e-s ?

M. Pascal Kaufmann, PVL :

- J'ai trois questions :

- Nous avons pu lire, en page 271, au chapitre *Crédit supplémentaire*, qu'un montant de CHF 44'000.- avait été accordé pour un mandat d'étude de dépollution pour l'immeuble Doubs 51. Nous aimerions savoir si l'étude a été réalisée, si oui, quelle en est la conclusion, si non, quelles en sont l'intention et la teneur.

- L'extension des terrasses en ville dynamise l'espace public, et le PVL adhère complètement à cette politique. Cependant, en certains points critiques, comme lors des jours de marché ou à l'avenue Léopold-Robert 73, le passage et le croisement deviennent vraiment problématiques pour les poussettes et les fauteuils roulants. Quelles mesures prévoyez-vous pour garantir une cohabitation harmonieuse et réussir ce numéro d'équilibriste ?
- A l'horizon de *Capitale culturelle*, notre ville s'apprête à accueillir des milliers de visiteurs. Pourtant, les infrastructures de base pour la mobilité cyclotouriste font défaut, notamment des bornes de recharge publiques pour les vélos. Quel plan le Conseil communal peut-il proposer afin d'assurer l'accueil durable des touristes en 2027 ?

765 / Politique de stationnement

M. Stefano Giamboni, Les Vert-e-s :

- A propos des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, nous souhaiterions savoir :

- combien de personnes possèdent un macaron pour places pour personnes handicapées, et comment a évolué leur nombre ces dernières années,
- combien de places pour personnes handicapées sont présentes sur notre territoire communal, et si ce nombre est en diminution ces dernières années,
- si les places pour personnes handicapées sont supprimées au profit, par exemple, de places pour recharge de voitures électriques ou d'autres aménagements urbains.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je réponds tout d'abord aux questions relatives au centre 715 - *Ateliers*. En réponse à la question du PLR, à ce stade, les prix de vente n'ont pas encore été fixés. En effet, les nouveaux véhicules n'ont pas encore été livrés. Concernant le camion multi-lift C09, celui-ci sera finalement retiré du parc et conservé comme véhicule de réserve. L'actuel véhicule en réserve sera lui revendu, son état ne permettant plus d'intervenir pour les remplacements. Pour le C11, l'état du véhicule actuel peut encore évoluer d'ici la réception du véhicule de remplacement.

De manière générale, les prix ne sont fixés que lors de leur mise hors service, en fonction des prix du marché de l'occasion ou dans le cadre d'un

appel d'offres selon les propositions des fournisseurs. Les véhicules sont ainsi repris par les fournisseurs ou font l'objet d'une vente à des tiers, selon les opportunités et les conditions du marché. Nous ne manquerons pas de vous donner les chiffres dès que les véhicules auront été vendus.

Concernant la question du POP : le budget pour la ligne *Entretien machines-appareils-véhicules-équipements-outils* présente effectivement des dépassements. Certaines pièces détachées ont subi des hausses importantes ces dernières années, parfois jusqu'à trois fois le prix. Le choix de maintenir nos véhicules vieillissants pour des questions écologiques ou de finances explique les coûts plus importants de réparation. Le remplacement annuel des véhicules et, notamment, l'électrification devraient amener une stabilisation de ce poste pour les années à venir. Selon les projections, les véhicules électriques présentent un coût d'acquisition plus élevé, mais devraient générer des coûts d'entretien globaux inférieurs à ceux des véhicules thermiques.

S'agissant de la question au niveau du 725 – *Déchets des personnes physiques*, soit le problème de dépôt de déchets près des conteneurs, les déchets de petite taille déposés à proximité des conteneurs enterrés sont généralement collectés le jour même de la vidange des conteneurs par les chauffeurs des camions-grues. En cas de présence de sacs non taxés ou d'autres déchets en quantité importante, les chauffeurs font appel à l'agent des incivilités qui, selon sa disponibilité, procède au contrôle des déchets présents avant de nettoyer le site. Le site est rendu propre après la vidange des conteneurs, sauf en cas de présence de déchets ne pouvant pas être pris par le camion, comme les encombrants.

Pour ces derniers, après avoir été signalés, un contrôle est effectué, ainsi qu'une éventuelle dénonciation, toujours par l'agent des incivilités, qui est la seule personne autorisée pour ces actions – leur enlèvement intervient en principe dans un délai d'un à deux jours ouvrables par le camion affecté à la tournée des encombrants. A titre d'information, chaque conteneur est vidé au minimum une fois par semaine.

En complément, les fourgons de la déchetterie, chargés, notamment, de la vidange des corbeilles publiques et de l'entretien des écopoints, effectuent au moins un passage quotidien sur chaque site. Ils assurent le ramassage des débris et des objets de petite dimension. Ils font également systématiquement appel à l'agent des incivilités, qui est la seule personne habilitée à ouvrir les sacs et à procéder aux dénonciations.

Le SEP veille ainsi à maintenir la propreté des écopoints et à limiter autant que possible la présence durable de déchets sur le domaine public. Toutefois, selon la nature des dépôts, le moment du signalement ou les

contraintes d'exploitation, notamment lors des fins de bail, il peut arriver que certains déchets demeurent visibles durant une courte période avant leur enlèvement.

Concernant la déchetterie intercommunale, son accès est réservé aux personnes qui paient la taxe de base dans les communes partenaires, à savoir La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets, La Sagne, Le Cerneux-Péquignot et Les Planchettes. Il peut s'agir de personnes avec des voitures qui ne sont pas immatriculées dans le canton de Neuchâtel. Les personnes s'acquittent de la taxe de base du moment qu'elles s'inscrivent au Service à la population. Afin de garantir le respect de cette règle, des contrôles ponctuels sont effectués par le personnel présent sur site.

Cette approche, fondée sur des contrôles réguliers mais non systématiques, permet de préserver un accès fluide à la déchetterie, et ne nécessite pas d'investissements conséquents.

La mise en place d'un système de contrôle systématique de l'accès, par exemple au moyen d'une barrière automatique avec carte d'accès – système existant dans certaines communes – a été étudiée il y a quelques années, mais n'a pas été retenue pour des raisons de coûts et de proportionnalité, le nombre de cas problématiques restant limité. Je n'avais pas l'information quant à la demande précise du nombre d'infractions. Je vous la transmettrai donc par la suite.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Je réponds au sujet de la politique de stationnement. Au 21 avril 2026, 615 autorisations étaient en cours de validité au nom de personnes chaux-de-fonnières. Ce chiffre est toutefois à relativiser, puisqu'une immatriculation neuchâteloise dont le détenteur est un résident hors de la commune est parfaitement en droit de stationner sur une case pour personnes handicapées. En corrélation avec le réel taux d'occupation des places en ville, ce chiffre peut donc être sujet à interprétation.

En ville de La Chaux-de-Fonds, les nouvelles attributions annuelles ont été les suivantes durant ces trois dernières années :

- 2025 : 128
- 2024 : 102
- 2023 : 112

A l'échelle cantonale, les nouvelles attributions annuelles ont été celles-ci :

- 2025 : 729
- 2024 : 762
- 2023 : 713

En termes de tendance, il peut dès lors être conclu que les chiffres relatifs à la délivrance de ces autorisations sont relativement stables, tant à l'échelle communale que cantonale.

Aussi, considérant que les bénéficiaires de ces facilités de parage possèdent d'autres souplesses de stationnement qui vont au-delà du simple accès à une case pour personnes à mobilité réduite, et sous réserve que les conditions locales le permettent – notamment, la présence de case de livraison, la présence de case limitée dans le temps – des cases pour personnes handicapées ne sont plus systématiquement créées.

En revanche, il n'est pas procédé à la suppression de cases pour personnes à mobilité réduite au profit de cases pour véhicules électriques.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Deux questions du groupe socialiste, de M. Houlmann, au 701 – *Service technique*, et la première question concerne la passerelle : le projet de la passerelle des Cornes-Morel avance bien, il est quasiment prêt, et l'issue favorable des négociations foncières avec les voisins, qui est intervenue au courant du mois de mai, a permis de débiter la rédaction du rapport au Conseil général. Aussi, ce rapport devrait pouvoir vous être soumis dans le courant de l'automne, vraisemblablement au mois de novembre.

Une deuxième question porte sur l'archivage : c'est effectivement une remarque que l'on trouve depuis plusieurs années, émise par le Service technique. Un gros travail nous attend, tant les archives sont nombreuses et entreposées un peu pêle-mêle.

Cela dit, avant de trouver des ressources pour réaliser le travail concret, il s'agira d'abord – et c'est le point dur – de définir une stratégie d'archivage. Or, ce travail conceptuel essentiel nécessite des ressources d'encadrement qui font défaut pour l'heure. Le type de main-d'œuvre pour exécuter du classement ou des saisies pourra ensuite être défini.

J'aimerais noter que ce problème concerne malheureusement également d'autres services que le Service technique et qu'il s'agira peut-être de considérer les choses de manière plus globale.

Il y a ensuite une question au 720 – *Station d'épuration*, du PLR, de M. Ummel, concernant la station d'épuration et le traitement des micropolluants : la panne qui est intervenue en 2025.

Il convient, monsieur Ummel, de distinguer deux dysfonctionnements distincts : d'abord, la rupture d'une fibre optique, et ensuite, des problèmes de dosage du charbon actif en poudre.

La rupture de la fibre optique a malheureusement engendré l'arrêt complet du procédé des micropolluants, qui s'est étendu du 20 mai au 24 juillet, soit 65 jours. La fibre qui avait été posée lors des travaux n'était pas suffisamment renforcée pour une situation extérieure, et elle a vraisemblablement été coupée par un rongeur. Ce sont principalement les délais de livraison de la fourniture de la nouvelle fibre renforcée, puis l'intervention de l'électricien, qui ont engendré la durée de l'arrêt.

Les problèmes de dosage du charbon actif en poudre sont la conséquence d'un dysfonctionnement de l'équipement, qui était heureusement encore sous garantie. La réparation a néanmoins été laborieuse en raison de peu de diligence du fournisseur, et l'équipe de la STEP a dû le relancer à de nombreuses reprises pour qu'il procède aux réparations nécessaires. Le procédé des micropolluants a tout de même pu fonctionner partiellement durant cette période, mais avec une réduction d'efficacité.

En conclusion, on peut observer que ces deux éléments, sans relation directe l'un avec l'autre, sont des défauts de jeunesse de l'installation, lesquels sont désormais corrigés.

Les Vert-e-s posent trois questions au 755 – *Urbanisme-Mobilités-Environnement*, la première question concernant le frelon asiatique et le moustique tigre.

Le Service de l'urbanisme, via deux inspecteurs, qui sont également occupés à toutes sortes d'autres tâches au sein du secteur des permis de construire, intervient et détruit les nids de frelons asiatiques, et les annonce conformément à la procédure cantonale. Le service est toutefois peu interpellé pour des nids de frelons asiatiques : deux fois en 2025.

Concernant le moustique tigre, la Ville transmet, lorsque des questions sont posées par des particuliers, les informations et le flyer élaboré par le Canton de Neuchâtel, mais nous n'intervenons pas sur site. Les campagnes de sensibilisation sont menées par le Canton, afin d'assurer une communication générale cohérente.

Vous posez ensuite deux questions qui sont très proches l'une de l'autre. Aussi, j'y répondrai à la suite, la première portant sur la canopée, la seconde sur les îlots de chaleur.

Concernant la canopée, l'indice calculé par le Service de géomatique de la Ville, avec les données de 2022, est d'environ 13 %. Les chiffres varient en fonction des données de base, mais c'est un ordre de grandeur réaliste. Ledit indice a encore été péjoré, naturellement, par la tempête.

Enfin, nous avons fait des projections de plantations nécessaires pour atteindre 20 % de couverture, et il en ressort qu'il faut planter 400 arbres par an pendant 30 ans, soit 12'000 arbres au total, pour arriver à ce taux. Le nombre d'arbres à planter grimpe à 750 par an pour atteindre 25 % de couverture à l'horizon de 30 ans. Ce nombre d'arbres plantés correspond aux limites maximales de nos capacités, et correspond globalement à ce qui a été fait ces dernières années : entre 400 et 750 arbres.

En ce qui concerne les îlots de chaleur, le Canton a publié en 2025 un guide de sensibilisation à l'attention des communes et des professionnels concernés. Le Canton a également établi des cartes des îlots de chaleur sur tout le canton, comprenant donc aussi la commune de La Chaux-de-Fonds.

Le Canton propose notamment les principes suivants, et sans surprise :

- *Ombra*ger, ce qui est le moyen le plus efficace pour rafraîchir, en particulier par les arbres, et cela fait le lien avec la question précédente.
- *Préserver de l'imperméabilisation les espaces ouverts*, notamment par le dégrappage, comme ce que nous sommes en train de faire en ce moment même, par exemple, sur la place des Brigades-Internationales.
- *Adapter les constructions existantes et projeter les nouvelles en considérant le climat local*.

Notre stratégie de lutte contre les îlots de chaleur est intégrée à la stratégie de réaménagement et de revalorisation des espaces publics. Dans tous nos projets de réaménagement, nous dégrapons le bitume au maximum, et nous plantons des arbres au maximum pour augmenter le taux de canopée, donc l'ombre.

Le POP pose une question portant sur le temple des Eplatures, qui a été cédé à l'ASPAM : sachez que le projet est terminé. Il est, à notre sens, magnifique et respectueux du patrimoine. Les différentes salles, ainsi que les petites chambres, dites *capsules*, sont disponibles pour la location et pour les étudiants depuis la fin du mois de mars 2026.

L'ancien temple des Eplatures a accueilli, de fin mars à fin mai 2026, une centaine d'étudiants, et a enregistré 75 nuitées sur place. Il y a eu plusieurs séminaires, retraites doctorales d'écriture, séminaires interdisciplinaires et répertoires avant examens de l'Université de Neuchâtel, facultés de droit et

des lettres, conférences universitaires suisses, et encore d'autres éléments de ce type. Une pièce de théâtre a même été jouée par l'Université de Lausanne, le vendredi 15 mai en soirée.

A côté de ces occupations universitaires et scientifiques, de nombreuses autres réunions s'y sont tenues, puisque le temple est aussi ouvert à la location pour les privés, qu'il s'agisse de locations pour des anniversaires, des mariages, des soirées d'entreprise ou autres. Par exemple, l'Institut neuchâtelois y a tenu son assemblée générale en mars, et le Conseil communal y a reçu les anciennes conseillères communales et les anciens conseillers communaux à fin avril. Mais ce sont des exemples sur une longue liste.

En conclusion, l'ancien temple des Eplatures remporte un franc succès. A notre sens, il contribue au rayonnement scientifique et culturel de la ville, loin à la ronde, sur la scène universitaire suisse, comme il est appelé à occuper une place centrale sur le plan plus local avec, par exemple, l'accueil d'artistes qui répéteront leur spectacle pendant *La Plage* et pendant *Capitale culturelle* en 2027.

Nous arrivons aux questions posées par M. Kaufmann, PVL. Je ne les ai pas notées dans le même ordre que vous les avez posées, mais si vous le permettez, je suis cet ordre-là. La première concerne donc l'extension des terrasses en ville et les difficultés que cela peut présenter.

Le dossier évoqué ici est géré en partenariat entre le Service de l'urbanisme et la Sécurité publique de mon collègue Thierry Brechbühler. Le Conseil communal se réjouit du développement des terrasses observé ces dernières années en ville, notamment sur des espaces réaménagés, comme la place du Marché, et, récemment, la rue de l'Abeille et, bien évidemment, l'avenue Léopold-Robert.

Nous sommes convaincus que les terrasses jouent un rôle important dans la dynamique positive et l'attractivité de notre ville. Le Conseil communal constate que la cohabitation entre piétons et terrasses est bonne et globalement bien gérée.

Le Conseil communal ne prévoit pas de mesures particulières à court terme, et précise que, lors du marché, la circulation des poussettes est forcément plus complexe dans la foule.

Nous nous réjouissons du succès des espaces réaménagés et du succès du marché, et nous sommes attentifs au confort de tous les usagers. C'est pourquoi, chaque année, nos deux services – Service des espaces publics, Service de l'urbanisme – requestionnent le plan d'implantation des terrasses.

La question suivante que vous posez porte sur les bornes de recharge pour la mobilité cyclotouriste.

Nous n'entendons pas multiplier les bornes de recharge publiques pour les vélos électriques, et encore moins proposer une offre calibrée pour *Capitale culturelle*. En effet, la recharge de vélos peut s'effectuer sur une simple prise et ne nécessite pas d'infrastructure complexe. Certains établissements publics et notre vélostation de la gare offrent ces alternatives. Pour le Conseil communal, il s'agit d'un problème mineur auquel des solutions simples peuvent et doivent répondre.

Vous posez ensuite la question du montant de CHF 43'000.- consacré à Doubs 51. La Ville et le Canton ont, en effet, décidé de prendre en main l'avenir de ce bâtiment, qui est actuellement géré par l'Office des faillites, et qui n'a pas trouvé preneur dans le cadre de la vente aux enchères. On comprend à peu près pourquoi.

Il y a un risque réel que ce bâtiment tombe dans la catégorie des biens sans maître, qu'il devienne un bien en déréliction, comme on dit, que ce bâtiment décrépisse et que, de fait, la Ville doive finalement le sécuriser à grands frais.

Nous avons donc entrepris des études – c'est le montant évoqué ici – pour chiffrer une dépollution et une réhabilitation de ce bâtiment. L'étude arrive à la conclusion que la dépollution dépasse malheureusement les 3 millions, soit le double de l'estimation qu'avait faite l'Office des faillites de son côté.

L'étude conclut également que la démolition du bâtiment est la meilleure variante, car la reconstruction sera plus aisée. En outre, la vente d'appartements dans un immeuble dépollué, mais à la réputation *sulfureuse* – si vous me passez le jeu de mots... – sera trop délicate, alors que la vente de murs neufs sera plus évidente.

Nous sommes donc en cours d'analyse avec le Canton, pour valider la possibilité de démolir le bâtiment dans le cadre de sa dépollution, alors que le règlement communal interdit la démolition de ce type de bâtiment de manière générale.

En fonction de la réponse du Canton quant à la démolition, nous chercherons ensuite une entreprise capable d'acquérir le bâtiment, d'effectuer la dépollution et la démolition, puis la reconstruction à moindres frais, si je puis dire. Ceci, fatalement, avec une aide du Canton et de la Commune pour la dépollution, une aide qui, selon les accords que nous avons avec le Canton, sera paritaire, mais chère.

8 / Sécurité

860 / Sécurité publique

Mme Sarah Curty, PLR :

- Nous allons revenir à la Fête de mai, même si nous avons déjà eu partiellement une réponse précédemment : je trouvais plus élégant de revenir ici pour parler des habitants du quartier de l'Industrie, qui ont pu constater un important parcage sauvage dans les rues résidentielles environnantes.

- Le Conseil communal peut-il nous indiquer si des contrôles spécifiques ont été effectués par le Service de la sécurité publique durant cette manifestation ?
- Combien d'amendes ou de dénonciations ont-elles été établies à cette occasion ?
- Les visiteurs ont-ils été orientés vers les parkings publics existants, notamment le parking de la Ronde ?
- Les difficultés de fonctionnement que celui-ci a connues durant cette période ont-elles pu avoir une influence sur le stationnement observé dans le quartier ?
- Plus largement, le Conseil communal a-t-il évalué l'opportunité de rendre le parking de la Ronde gratuit lors de manifestations générant une forte affluence, tout en renforçant simultanément les contrôles dans les quartiers résidentiels, afin d'encourager l'utilisation des infrastructures de stationnement prévues à cet effet ? Je crois avoir déjà eu une partie de réponse précédemment.
- Le groupe PLR s'interroge : lorsque les automobilistes hésitent entre un parking souterrain largement disponible et une place improvisée sur un trottoir, de quelle manière la Ville peut-elle les aider à faire le bon choix ?

M. Eric Simonin, POP :

- De nouvelles zones de rencontre/zones piétonnes ont été réalisées au centre-ville, ce qui plaît énormément au POP, bien sûr. Nous aimerions savoir comment celles-ci sont respectées et contrôlées. Pouvons-nous savoir, notamment :

- Combien de passages par semaine la Sécurité publique effectue-t-elle ?
- Combien de constats d'infractions ont-ils été dressés par les agents en lien avec ces zones ?

M. Laurent Duding, PS :

- Notre question porte sur l'utilisation des espaces publics dédiés à la mobilité douce, notamment les zones piétonnes et les trottoirs.

Avec inquiétude, nous constatons une recrudescence d'automobilistes utilisant ou traversant les zones piétonnes en soirée et durant la nuit. Ce phénomène est malheureusement aussi constaté en journée, avec les risques encourus pour les autres usagers de ces espaces dédiés à la mobilité douce.

D'autre part, l'usage des trottinettes électriques sur les trottoirs de notre ville est aussi problématique.

- Serait-il possible d'intensifier les contrôles, notamment en soirée, voire durant la nuit, pour les zones piétonnes ?
- Que peut faire la Sécurité publique ?
- En résumé, que compte faire le Conseil communal pour remédier à ces problématiques ?

M. Stefano Giamboni, Les Vert-e-s :

- En se déplaçant en ville à pied ou à vélo, nous remarquons assez souvent que des voitures sont stationnées sur des trottoirs ou dans des zones piétonnes, comme sur la place du Marché, par exemple. Nous souhaitons demander au Conseil communal s'il considère que ce genre de parcage sauvage est suffisamment contrôlé et sanctionné par la Sécurité publique.

875 / Prévention feu

M. Michaël Vögtli, Les Vert-e-s :

- Suite au resserrement des contrôles et à l'adaptation des mesures de prévention incendie après la tragédie survenue à Crans-Montana, la Ville a-t-elle dû revoir les capacités des salles communales destinées à l'organisation de ses événements ou pouvant être louées au public ? Des travaux ont-ils dû être entrepris pour des mises aux normes ? Cela a-t-il eu des impacts sur la mise à disposition des locaux et la tenue d'événements ?

Mme Carmen Brossard, PS :

- Mon intervention fait suite à celle de mon préopinant. Nous tenons aussi à remercier le Conseil communal de la diligence avec laquelle il a entrepris les contrôles de nos établissements publics. Cela a permis de rassurer quand même beaucoup de personnes par la suite.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Trois questions se recoupent entre les groupes socialiste, POP et des Vert-e-s, auxquelles je vais apporter une réponse commune.

Depuis mi-février 2026, et afin de se rapporter aux lignes directrices du Conseil communal, la Sécurité publique a affiné sa doctrine d'engagement, afin de renforcer sa visibilité et son action au centre-ville.

En outre, sous réserve d'un engagement particulier, des patrouilles journalières sont planifiées aux heures de pics d'activité dans les zones, c'est-à-dire, en particulier, entre 10h30 et 14h, et à partir de 17h, de manière aléatoire, ceci dans toutes les zones piétonnes du centre-ville. Pour garantir un quadrillage de ces contrôles, une cartographie ciblée de toutes les zones existantes à ce jour est mise en corrélation avec les outils de planification des patrouilles de la Sécurité publique.

Aussi, des passages inopinés sont effectués en fin de soirée et à l'aube pour dénoncer les véhicules présents dans les zones piétonnes. Récemment, quelques véhicules ont, par exemple, été dénoncés lors des premiers matchs de la Coupe du Monde de football.

Dans le respect du principe de proportionnalité, toutes les infractions constatées sont dénoncées, y compris, bien évidemment, les trottinettes circulant sur les trottoirs, sous réserve que les détenteurs puissent être interpellés physiquement, ces véhicules-là n'étant pas immatriculés. Quant aux véhicules sur les trottoirs, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un arrêt provisoire pour décharger de la marchandise, comme l'autorise la législation, ces cas sont également verbalisés.

En termes de constats, si les chiffres démontrent l'émission de près de 300 amendes d'ordre pour des véhicules stationnés ou circulant dans une zone piétonne entre janvier et mai – contre 150 pour la même période l'année dernière – la visibilité d'un plus grand nombre d'uniformes au centre-ville a été pleinement saluée par plusieurs commerçants, ainsi que la police neuchâteloise qui vise le même but. Il est ainsi attendu que ces mesures renforcent le sentiment de sécurité de la population aux moments d'affluence, valorisent nos espaces urbains récemment réaménagés et

exercent un effet dissuasif propre à favoriser un comportement plus respectueux des règles et des différents usagers.

Enfin, en réponse à la question du PLR, lors d'événements d'envergure apportant une sensible plus-value culturelle ou d'animation urbaine, tels que la Braderie, la Fête de mai ou La Trotteuse, en plus du dispositif sécuritaire à déployer, la Sécurité publique met un accent particulier sur les situations jugées dangereuses ou accidentogènes.

En ce qui concerne l'édition 2026 de la Fête de mai, une dizaine de dénonciations ont été adressées et une mise en fourrière a été effectuée. Un bilan relativement positif a ainsi été tiré au terme de cette manifestation.

Pour rappel, la signalisation utile était en place pour inviter les participants à stationner au parking de la Ronde. Aussi, une campagne a été diffusée sur les réseaux sociaux pour inciter les automobilistes à utiliser cet ouvrage.

Pour les éditions futures, il n'est évidemment pas envisagé de mettre le parking de la Ronde gracieusement à disposition. En revanche, toutes les dispositions seront prises par les services concernés pour garantir aisément son accès et sa publicité.

Naturellement, s'agissant du choix cornélien entre le parking et le trottoir, nous laissons le bon sens des automobilistes primer sur la répression et sur une action de notre part.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Je répondrai à une question des Vert-e-s concernant les contrôles, de manière globale, des salles communales, et je remercie le groupe socialiste pour ses remerciements.

Après la tragédie de Crans-Montana, comme vous le savez, la Ville a réexaminé l'ensemble des capacités de ses salles communales : aulas, salles de sport, salles de concert, et la patinoire, également. Si, pour cette dernière, la capacité maximale a été confirmée même avec un peu de marge – c'est-à-dire, sauf erreur, 50 places de plus – il n'en va pas de même de toutes les salles.

En effet, les portes des voies de fuite de Bikini Test, par exemple, ont dû être adaptées, et la capacité maximale de la salle principale de la Maison du Peuple a dû être revue à la baisse. Un dispositif de désenfumage devra y être installé, afin de redonner à cette salle, tellement importante pour notre ville, sa pleine capacité, notamment au niveau de sa galerie. Ces travaux seront réalisés pour 2027 et *Capitale culturelle*.

Cela n'a pas eu d'impact majeur – et cela répond aussi à votre interrogation – sur la mise à disposition des locaux de la Maison du Peuple pour le festival Ludesco, parce que celui-ci a mis les moyens nécessaires pour respecter les normes avec des prestations de substitution, notamment un service de sécurité adéquat pour contrôler le respect des capacités des différentes salles. Seule une salle a été exclue, car ne présentant pas les voies de fuite nécessaires.

9 / Services industriels

La parole n'est pas demandée.

Investissements

La parole n'est pas demandée.

VOTE DE L'ARRÊTÉ

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté d'approbation des comptes de l'exercice 2025 est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

PRISE D'ACTE DES RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Le Conseil général accepte à l'unanimité de prendre acte du rapport du Conseil communal à l'appui des comptes 2025.

Le Conseil général accepte à l'unanimité de prendre acte du rapport de la Commission financière relatif aux comptes 2025.

26.030 – projet d'arrêté de la Commission financière intitulé « Politique cantonale en termes de sauvegarde du patrimoine horloger »

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu l'article 64, alinéa 2 de la Constitution de la République du Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;
vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi cantonale d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;
sur la proposition de la commission financière

arrête :

Article premier : Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds demande donc par voie d'initiative communale au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui adresser un rapport quant à sa politique future en termes de sauvegarde du patrimoine horloger. Il sollicite à cet effet que l'article 50 de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel soit mis en œuvre, a minima par l'application de conventions de prestations pour le Musée international d'horlogerie (MIH) et la Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds / Le Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondiale.

Article 2 : Le Conseil communal est chargé de déposer cette motion au Grand Conseil dans les meilleurs délais.

La Chaux-de-Fonds, le

Au nom du Conseil général :

Le président : Le secrétaire :

Développement écrit :

Le texte de la motion est joint en annexe à cet arrêté et sera présenté au Conseil général pour être déposé au Grand Conseil. Le formulaire répond donc aux standards des objets parlementaires cantonaux.

Projet de motion cantonale (26-029) :

Initiative communale : motion concernant l'application de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel en termes de sauvegarde du patrimoine horloger

En voici le texte :

« Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds demande donc par voie d'initiative communale au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui adresser un rapport quant à sa politique future en termes de sauvegarde du patrimoine horloger. Il sollicite à cet effet que l'article 50 de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel soit mis en oeuvre, a minima par l'application de conventions de prestations pour le Musée

international d'horlogerie (MIH) et la Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds / Le Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondiale. »

Adoptée par le Conseil général de La Chaux-de-Fonds, par 37 voix contre 0 et 0 abstention, lors de la séance du 17 juin 2026.

Développement écrit :

En date de sa session du 4 septembre 2018, le Grand Conseil votait à l'unanimité la nouvelle loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC), comprenant plusieurs articles directement en lien avec le patrimoine horloger et sa sauvegarde. Huit ans après, force est de constater que la mise en application de cette loi continue à se faire attendre en ce qui concerne le patrimoine horloger, alors même que l'article 50 stipule « L'État verse des subventions aux institutions pour la sauvegarde du patrimoine horloger dans le cadre de conventions et de mandats de prestations. ».

Le patrimoine horloger, au même titre que le patrimoine palafittique, est reconnu par la LSPC d'importance cantonale et nécessitant une sauvegarde active par le biais de subventions, au travers de formes également définies telles que des conventions ou mandats de prestation. En ce sens, l'article 50 donne toutes les clés à l'Etat pour mettre en place cette politique culturelle et cela sans formule hypothétique ou zone grise. Cette reconnaissance au-delà de son aspect symbolique très fort pour l'histoire et le développement de notre canton et plus spécifiquement de ses montagnes, doit également permettre au canton d'accompagner les communes dans la valorisation, la conservation et la promotion de ce patrimoine.

Le développement de notre canton, tant d'un point de vue démographique, économique, qu'en termes d'influences, ne peut être appréhendé sans tenir compte du rôle que l'horlogerie a joué au cours de notre histoire. L'horlogerie n'est pas uniquement un secteur économique, elle a eu une influence conséquente sur le développement urbanistique des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, tel que reconnu et inscrit depuis 2009 au patrimoine de l'UNESCO. Si notre canton a accueilli et vu naître au fil des décennies un nombre plus que conséquent de grandes marques horlogères et manufactures, il a également été générateur d'innovations au travers de ses cursus de formation spécialisée, permettant ainsi de transmettre et de développer des compétences très spécialisées. Aujourd'hui toujours, notre canton est à la pointe en matière de formation horlogère au travers de plusieurs diplômes délivrés par le CPNE ou encore les bachelors et masters de la HE-Arc au Technicum du Locle, ce qui renforce la vivacité et le rôle que continue de jouer l'horlogerie dans le canton de Neuchâtel.

D'un point de vue économique, malgré des diversifications dans d'autres technologies de pointe, l'horlogerie continue de représenter près de la moitié des emplois industriels dans notre canton, tout en contribuant de manière significative à son PIB, faisant de notre canton un des plus industrialisés et donc producteur de richesses de Suisse. Cette importance économique doit aussi être considérée sous le prisme de l'innovation et du potentiel de rayonnement qu'apporte l'horlogerie. En ce sens, l'implantation de plusieurs grandes marques horlogères et la présence de centres de formation (comme le CPNE, l'UNINE ou Microcity) sont un moteur économique et de production de richesse considérable pour notre canton, la

valorisation et la promotion de ce patrimoine rentrent donc également dans cette dynamique.

Le patrimoine horloger est valorisé à travers différents canaux et acteurs, relevant tant du monde privé que d'institutions publiques, en ce sens Plusieurs institutions réparties sur l'ensemble du canton travaillent à mettre en valeur ce patrimoine, on peut penser évidemment au Château des Monts, au Locle, au Musée international d'horlogerie ou encore à la collection des automates Jaquet-Droz conservée au Musée d'art et d'histoire à Neuchâtel. Si cette répartition géographique permet de représenter différentes régions du Canton, l'approche choisie par chacun de ces espaces renforce une pluralité et une richesse de notre histoire régionale. L'exemple de La Chaux-de-Fonds, notamment à travers son Musée international d'horlogerie (MIH), sa biennale horlogère, son atelier oublié ainsi que les activités de promotion plus ciblées et ponctuelles qu'organise la commune permet également de représenter cette diversité des approches. Le MIH accueille chaque année un public conséquent (43'864 visiteuses et visiteurs pour 2024) et dépassant les simples frontières cantonales et même nationales, en faisant l'institution de référence en termes de patrimoine horloger pour le canton. Outre la partie muséale, il regroupe également le Centre d'étude L'Homme et le Temps, ainsi que le Centre de restauration d'horlogerie ancienne, lui permettant d'acquérir le statut d'institution transversale tant en termes de conservation, valorisation et promotion du patrimoine et le plaçant ainsi comme point d'ancrage en matière de sauvegarde du patrimoine horloger tel que reconnu par la LSPC.

Si le rapport de gestion 2025 de La Chaux-de-Fonds se félicite de la prolongation de la subvention de la Confédération à hauteur de CHF 150'000.- jusqu'en 2030, témoignage de son importance en termes de sauvegarde et de promotion du patrimoine, aucune mention ne peut être adjointe relative à une subvention cantonale et cela au grand dam du Conseil général et du Conseil communal. Si effectivement des subventions ont pu être accordées, comme dans le cadre du crédit pour les rénovations sur l'étanchéité de la structure, voté par le Conseil général en août 2022, il a s'est agi à chaque fois de soutiens ponctuels et relatifs à des projets précis. Nous sommes encore loin des subventions telles que comprises par l'article 50 de la LSPC, le refus de soutenir le projet d'Atelier oublié en 2025 en est également un malheureux exemple, alors même qu'il bénéficie lui aussi d'une subvention fédérale à hauteur de CHF 60'000.-. Cette double carence est d'autant plus significative au vu d'un patrimoine reconnu d'importance cantonale, quand on la met en regard avec le fait que ces deux institutions sont les seules dans le canton à bénéficier de soutiens communaux et fédéraux, sans pour autant disposer de soutiens cantonaux. Il est temps d'y remédier.

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds demande donc par voie d'initiative communale au Grand Conseil d'interpeller le Conseil d'Etat quant à sa politique future et les subventions qu'il entend verser (au travers de conventions et mandats de prestation) en termes de sauvegarde du patrimoine horloger. La reconnaissance du patrimoine horloger doit maintenant se traduire en actes et une subvention doit pouvoir être inscrite au budget cantonal, car il est primordial que le Canton participe à la sauvegarde de son patrimoine et puisse le faire de concert avec les communes. L'horlogerie a été et est toujours un facteur d'innovation, un générateur de richesses,

un levier de rayonnement pour notre canton, soyons-en fiers et agissons en conséquence.

M. Frédéric Vaucher, président :

- Avant de passer à la partie protocolaire, et comme annoncé en début de séance, nous traitons le projet d'arrêté déposé par la Commission financière, avec demande d'urgence, pour acter le dépôt, par voie d'initiative communale, d'un projet de motion cantonale.

Personne, dans l'assemblée, ne s'opposant au caractère d'urgence, le président passe la parole à l'auteur du projet d'arrêté pour son développement.

M. Grégory Rochat, président de la Commission financière :

- Je prends la parole en tant que président de la Commission financière pour vous présenter cet arrêté. Je tiens tout d'abord à remercier les commissaires POP, et plus particulièrement sa rédactrice, pour être venus avec cette proposition sur la table et pour la rédaction des textes. Je remercie également les autres commissaires pour le bon accueil et le soutien unanime à cet objet.

Si nous pouvons avoir, plus ou moins fréquemment, des désaccords, notre Ville démontre, à mon sens, son meilleur visage quand nous unissons nos forces pour la défendre ensemble.

En septembre 2018, soit il y a près de 8 ans, le Grand Conseil neuchâtelois votait à l'unanimité la nouvelle loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel, dont le patrimoine horloger fait partie. L'art. 50 stipule que, je cite, « L'Etat verse des subventions aux institutions pour la sauvegarde du patrimoine horloger dans le cadre de conventions et de mandats de prestations. » Près de 8 ans plus tard, rien de nouveau sous le soleil.

Or, le patrimoine horloger est, *sans contestation possible*, un des marqueurs très forts de notre identité, et pas uniquement montagnarde, mais bien neuchâteloise. C'est également un atout touristique, culturel et économique conséquent – si ce n'est indispensable – de notre région, et qui la fait rayonner nationalement et internationalement.

De ce fait, il nous apparaît tout à fait légitime de demander au Grand Conseil qu'il interpelle le Conseil d'Etat sur ce sujet et sur la manière dont il va mettre en œuvre cette loi, loi qui n'a pas pleinement sens si elle n'est pas appliquée. La reconnaissance du patrimoine horloger doit maintenant aussi se traduire par des actes concrets.

Le président, **M. Frédéric Vaucher**, ouvre la discussion, précisant que celle-ci porte sur les deux objets, à savoir le projet de motion cantonale 26.029 et le projet d'arrêté 26.030. Les deux objets seront toutefois votés séparément.

M. Alain Vaucher, PLR :

- Le groupe PLR soutiendra cet arrêté. Nous tenons à remercier le groupe POP d'avoir porté ce débat à travers cette initiative communale.

Cet instrument démocratique permet à notre Conseil de faire entendre sa voix auprès des autorités cantonales lorsque nous estimons qu'un sujet mérite d'être mis au centre des préoccupations, et c'est le cas.

Sur le fond, notre soutien est simple, et il ne comporte aucune arrière-pensée. Il ne s'agit ni d'un geste de défiance envers le Conseil d'Etat, ni d'une démarche revancharde, ni d'une quelconque volonté de créer une polémique institutionnelle. Il s'agit tout simplement de demander l'application d'une disposition légale adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil en 2018.

L'art. 50 de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel est clair : l'Etat verse des subventions aux institutions oeuvrant à la sauvegarde du patrimoine horloger dans le cadre de conventions et de mandats de prestations. Huit ans après l'adoption de cette loi, il nous paraît légitime de demander où en est sa mise en œuvre, et comment le Canton entend concrétiser cette volonté du législateur.

Le patrimoine horloger, comme cela a été dit, est l'un des fondements de l'histoire, de l'identité et du développement économique de notre région. Des institutions, comme le Musée international d'horlogerie ou la fondation du patrimoine accomplissent un travail remarquable de conservation, de transmission et de rayonnement. Dès lors, il est cohérent que le Canton examine avec elles les formes de collaboration prévues par la loi.

Le groupe PLR soutient donc cette initiative communale, non pas pour demander un traitement de faveur, mais pour que les outils prévus par la législation cantonale soient effectivement utilisés. Nous demandons simplement que la loi soit appliquée dans l'esprit dans lequel elle a été adoptée, au travers de conventions de prestations permettant au Canton d'assumer pleinement sa part de responsabilités dans la sauvegarde du patrimoine horloger neuchâtelois.

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, chef du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) :

- Nous ne pouvons que nous associer à la demande légitime du Conseil général que la loi sur la sauvegarde du patrimoine soit respectée. Y a-t-il une raison de hiérarchiser des lois ? Y a-t-il une raison de respecter certaines

lois plutôt que d'autres ? Non, pas pour nous. Après 8 ans, il s'agit, comme vous l'avez dit, de respecter la loi, et ceci n'est pas acceptable aujourd'hui.

Et ceci peut-être d'autant plus à la veille d'un événement qui réunit l'ensemble du canton, avec une participation de la Confédération à la célébration du patrimoine horloger, avec le vernissage de l'exposition « Des Etoiles aux Atomes », le week-end à venir, reconnu par l'UNESCO et, comme vous l'avez dit, marquant l'identité de l'ensemble de de notre canton.

Avant de passer à la discussion en second débat, **le président, M. Frédéric Vaucher**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Celle-ci est dès lors acceptée tacitement.

Soumis au vote, le projet d'arrêté de la Commission financière intitulé « Politique cantonale en termes de sauvegarde du patrimoine horloger » est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général accepte à l'unanimité de prendre acte du projet de motion cantonale concernant l'application de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel en termes de sauvegarde du patrimoine horloger.

Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général

DISCOURS DU PRÉSIDENT SORTANT DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Frédéric Vaucher, président sortant :

- Monsieur le Président du Conseil communal,
Madame et Messieurs du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs du Conseil général,
ainsi que tout le public qui est avec nous et qui nous suit au travers de la vidéo,

Voilà, une année... Une année passe vite. J'ai eu grand plaisir à présider le Conseil général. Malheureusement pour moi, je n'ai pas fait le quart de la moitié de ce que j'espérais faire. Cela ne fait pas beaucoup. Je me suis dit qu'en tant que président, je pourrais participer à beaucoup plus d'activités, mais voilà... On ne prend pas forcément le temps – ou l'on n'a pas le temps, cela dépend comme on le voit – et l'on n'arrive pas à tout faire. J'espère que la future présidente aura un peu plus de temps que moi pour participer à deux ou trois activités. J'espère que, en tant que conseiller général – c'est toujours mon espoir à futur – je prendrai un peu plus de temps.

J'avais demandé et j'avais espéré beaucoup de respect au sein du Conseil général, au sein des discussions, car c'est quelque chose de très important pour moi. Cela n'a pas toujours été le cas, mais quand même, globalement, nous y sommes arrivés. Et je pense que c'est une chose qu'il faut garder. Nous n'avons pas toutes et tous les mêmes opinions, mais nous avons toutes et tous un même objectif : faire vivre La Chaux-de-Fonds et qu'elle reste dans les chiffres noirs.

J'ai eu une très grande fierté d'avoir pu dire, à ceux que je croisais, que j'étais quand même le premier citoyen de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ce n'est quand même pas rien. Cela ne touchait pas tellement les autres, cela me touchait davantage que les autres, je dois l'avouer... [Ndlr : rires de l'assemblée] Mais il faut profiter de le dire. Donc, Mathilde, n'hésite pas à dire à tout le monde : « Je suis la première citoyenne de La Chaux-de-Fonds ! » C'est pendant une année.

Comme vous l'avez vu ce soir, j'ai fait le test sans mon trombinoscope, que j'avais reçu il y a une année par ma femme, pour réussir à retrouver vos noms. J'ai beaucoup de photos, ici, qui auraient dû m'aider ce soir. Vous avez vu que c'est toujours la catastrophe après 12 mois... Il faudra que je trouve une autre solution si, dans plusieurs années, je dois revenir à une

position où je dois vous appeler par vos noms et prénoms. Sinon, je ne viendrai pas...

En tout cas, merci à vous tous pour tous ces débats. Merci de continuer, merci pour votre engagement. Je crois que nous ne le disons pas assez souvent – de temps à autre, mais pas assez souvent – au niveau de l'engagement politique, notamment en ville de La Chaux-de-Fonds, nous sommes dans les derniers à ne pas recevoir de jetons de présence. Nous venons ici pour le plaisir... Un peu, quand même, pour le plaisir, mais surtout pour notre ville. Je vous remercie beaucoup, beaucoup de faire ce geste.

Un grand merci au Bureau, avec lequel nous avons eu de très bons moments. Cela a été très agréable. Et pour reprendre un terme de notre président de la Commission financière, il y a eu parfois des moments joviaux entre nous, bien que nous ne soyons pas du même parti. Cela n'empêche pas de discuter de manière agréable et joviale.

Un grand merci à la chancelière et à la Chancellerie dans sa globalité. Je vous assure que présider le Conseil général avec la préparation que j'ai ici... je n'ai plus qu'à me souvenir des noms... [Ndlr : rires de l'assemblée] Je n'en suis pas capable, mais pour tout le reste, c'est grâce à notre chancelière que tout se passe bien.

Je m'éterniserais volontiers encore un petit peu à cette place de président, mais je crois que nous avons quand même déjà bien travaillé ce soir, et que nous avons d'autres choses à faire.

Je vais donc m'arrêter là et passer à la partie protocolaire et à l'élection du Bureau. Merci.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2026-2027

M. Frédéric Vaucher, président sortant :

- Je débute par le groupe PLR-Le Centre – on peut maintenant vraiment parler de groupe, puisque l'on a voté ce changement – qui doit proposer une candidature pour le poste de deuxième secrétaire et une candidature pour le poste de scrutateur ou scrutatrice.

Mme Sarah Curty, PLR-Le Centre :

- Pour la première fois ici, nous formons un groupe PLR-Le Centre. C'est donc avec honneur que je prends la parole au titre de tous les élus qui forment ce groupe.

Nous proposons, comme deuxième secrétaire, Mme Stéphanie Vogel, et comme scrutateur, M. Christophe Oppliger. Merci à eux.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Je profite tout d'abord, Monsieur le Président, pour vous remercier pour votre année de présidence, que vous avez bien menée, avec beaucoup de courtoisie et de bienveillance.

Nous proposons M. Jean-Jacques Tritten comme premier secrétaire.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Dans la continuité, nous proposons M. Vincent Pittet comme deuxième vice-président.

Mme Alicia Maillard, PS :

- Je profite également de vous remercier pour l'année que nous avons pu passer avec vous.

Le premier vice-président sera M. Laurent Duding, et Laure Houlmann garde son poste de scrutatrice.

Mme Lara Zender, POP :

- Une dernière fois, je me joins à mes préopinants pour vous remercier pour votre année de présidence.

Avec les babilllements de sa fille, nous proposons Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi.

Fonction	Parti	Nom	Prénom
Présidente	POP	Reverchon Hans-Moëvi	Mathilde
Premier vice-président	PS	Duding	Laurent
Deuxième vice-président	UDC	Pittet	Vincent
Premier secrétaire	Les Vert-e-s	Tritten	Jean-Jacques
Deuxième secrétaire	PLR-Le Centre	Vogel	Stéphanie
Scrutatrice	PS	Houlmann	Laure
Scruteur	PLR-Le Centre	Oppliger	Christophe

Le Bureau ainsi nommé est élu tacitement à l'unanimité.

[Ndlr : acclamations de l'assemblée]

M. Frédéric Vaucher, président sortant :

- Je vais encore faire un autre petit discours... un microdiscours, pour la future présidente.

Madame la Présidente – puisque c'est maintenant acté – avec ta fille, Malaïka... Félicitations, je vous félicite beaucoup, le papa et la maman ou la maman et le papa, pour cette jolie petite fille. C'est un joli chapitre qui s'ouvre pour vous et je vous souhaite d'en profiter à fond.

Au contraire de ce que j'ai dit précédemment, ne participe pas à trop de choses en tant que présidente... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Profite de ta fille, tu pourras toujours revenir comme présidente dans quelques années si tu trouves que tu n'as pas eu le temps. Tandis que c'est maintenant qu'il faut profiter de ta fille, à fond, à fond. C'est l'ancien qui te parle...

Tu es maintenant première citoyenne, tu pourras le clamer haut et fort, et je te remercie beaucoup pour ton engagement. Et je t'offre ce petit cadeau *made in* La Chaux-de-Fonds, fait avec amour... C'est un petit peu pour Malaïka, je dois te l'avouer... C'est quelque chose qui nous a beaucoup servi, et tu pourras ainsi changer ta fille n'importe où, même au Conseil général... *[Ndlr : le président sortant remet un matelas à langer à la présidente]* Je ne sais pas si tu emploies des Pampers, mais pour l'exemple, nous étions quand même obligés de mettre des couches... Bon courage. *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Alors maintenant, j'invite les membres du Bureau à prendre leurs places et je vais gentiment m'en retourner.

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2026-2027

Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, présidente :

- Avant de commencer mon discours, j'aimerais tout d'abord adresser un remerciement tout particulier à Frédéric pour son année de présidence. Contrairement à tout ce qu'il a dit, il a géré cela d'une main de maître, et j'espère l'accomplir aussi bien que lui.

Cher Frédéric, pour te rappeler ton année de présidence, je t'ai confectionné un t-shirt fait maison, avec une citation de toi. Tu m'excuseras si elle n'est pas tout à fait véridique... on peut la montrer [*Ndlr : le président sortant présente le t-shirt à l'assemblée*] : « Et sinon, j'utilise la grosse cloche ». [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Pour compléter ce cadeau, ces quelques petites abeilles pour t'accompagner dans tes périples cyclistes, et un petit vélo qui t'accompagnera aussi certainement sur ton bureau... Et pour profiter et fêter : un vin valaisan.

Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Madame la Chancelière,
Mon cher mari Matthieu et ma fille Malaïka,
Chers toutes et tous,

Je suis très honorée de me tenir aujourd'hui devant vous, et très émue de la confiance placée en moi.

Je tiens à adresser mes chaleureux remerciements à vous toutes et tous qui m'avez élue aujourd'hui, ainsi qu'à mon groupe pour sa confiance et ses encouragements.

Je ne fais activement de la politique que depuis quelques années, et voilà que j'ai été propulsée au perchoir dès mon entrée au Conseil général. Ceci est d'autant plus incroyable que je n'aurais jamais pensé être élue lorsque j'ai mis mon nom sur la liste il y a un peu plus de 2 ans. N'étant pas une enfant de la ville, je pensais n'avoir aucune chance.

Si je suis si émue d'être devant vous aujourd'hui, c'est que la politique m'a toujours intéressée, mais qu'avant mon arrivée à La Chaux-de-Fonds, je n'avais jamais osé me lancer. Ayant grandi à Genève, une grande ville dans laquelle je ne me reconnaissais pas, je n'y ai pas pris le temps de m'engager.

Partie à 20 ans pour suivre mes études ailleurs, notamment en Suisse alémanique, je n'ai pas fait le pas.

Pourtant, je me souviens qu'adolescente, j'étais déjà aussi révoltée qu'aujourd'hui par les injustices sociales, le racisme, la xénophobie, les inégalités entre hommes et femmes, la précarité et la violence sous toutes ses formes.

Quand je m'en exaspérais et que je le faisais savoir à grands cris, comme savent le faire les adolescents avec la candeur propre à leur âge, mon papa me disait : « Si tu veux changer le monde, au lieu de gesticuler dans la cuisine, fais de la politique. » Aujourd'hui, c'est chose faite, et j'en suis comblée.

En m'installant à La Chaux-de-Fonds, j'ai découvert une ville où il fait bon vivre, une convivialité que l'on ressent partout, et la gentillesse des habitants pour lesquels je me réjouis de m'engager depuis 2 ans. Pour l'anecdote, avant de rejoindre La Chaux-de-Fonds par amour, en 2019, je n'y avais jamais mis les pieds.

Tout ce que j'en connaissais, c'est la quantité de neige que j'avais vue en passant quelquefois par là en hiver, pour me rendre à Delémont depuis le Vully où j'habitais. J'avais été plutôt impressionnée, et je me demandais comment faisaient les gens pour vivre dans une ville où il tombe autant de neige. Et je m'étais dit, à tort : « Très peu pour moi. » Et voilà que, quelques mois plus tard, je rencontrais celui qui allait devenir mon mari, un Jurassien lui aussi expatrié ici.

Je suis tellement reconnaissante à la vie d'avoir si bien aligné les éléments : moi qui ne suis pas *très ville* et préfère la campagne, j'ai découvert qu'il était parfaitement possible de concilier les deux, de plus dans ces beaux paysages de l'Arc jurassien que j'affectionne tout particulièrement. Merci à La Chaux-de-Fonds d'avoir si bien su dynamiser mes préjugés.

Mais revenons à la politique. Quand je me suis engagée au POP, je sentais que le moment était venu de me lancer en politique. Les valeurs défendues par ce parti résonnent particulièrement en moi, et notamment l'un des thèmes centraux de notre programme communal : une ville solidaire et égalitaire.

Alors que l'on cherche à nous faire croire que les étrangers, les frontaliers, les saisonniers sont les problèmes de notre pays, et parfois de notre ville, que l'on utilise la migration comme le bouc émissaire, que l'on nous propose des solutions toutes faites qui seraient censées résoudre tous les problèmes – comme l'initiative populaire, heureusement clairement rejetée le week-end dernier – quand je vois tout cela, personnellement, je souhaite plus que jamais croire en un monde et en une ville où l'humain est placé au centre.

La source de nos problèmes, c'est le capitalisme, les inégalités sociales, la précarité ou encore le patriarcat. Battons-nous là-contre, et pas les uns contre les autres, quelles que soient leur nationalité, leur origine, la couleur de leur peau ou leur confession.

J'aimerais, pour notre ville et notre communauté, que l'on ne voie pas la différence comme une ennemie, mais comme une chance de découvrir de nouvelles cultures et de s'en enrichir. La mixité est l'une des caractéristiques qui font la richesse et la beauté de La Chaux-de-Fonds, et j'espère que nous pourrions travailler tous ensemble à la faire prospérer, en harmonie et dans le respect de toutes et tous.

L'une de mes autres motivations à m'engager est issue de mes formations d'agricultrice et d'agronome. Les partis de gauche sont régulièrement stigmatisés comme étant contre l'agriculture, comme étant des écologistes, qui n'y connaissent rien et ne respectent pas les traditions agraires.

C'est donc un défi personnel que je me suis lancé de démontrer aux uns que l'on peut être de gauche et tout de même défendre âprement l'agriculture, et aux autres, de rapporter de manière concrète et proche du terrain les défis rencontrés par les agriculteurs et les agricultrices neuchâtelois. Je peux vous dire que ce n'est pas chose aisée que de convaincre d'un côté comme de l'autre, mais je continuerai de m'y atteler sans relâche.

Dans un autre registre, étant récemment devenue maman, je suis doublement heureuse d'endosser la présidence de notre Parlement. Je trouve intéressant de pouvoir montrer qu'il est possible, pour les femmes, de faire de la politique en toutes circonstances, si l'on embrasse un modèle de société où le partage des tâches entre les partenaires le permet.

Je remercie mon mari pour son soutien et son engagement en ce sens. La maternité m'a donné raison de plus de m'engager pour un autre modèle de société, où il sera plus facile de concilier vies familiale et professionnelle.

Mais comme Rome ne s'est pas faite en un jour, je suis heureuse de pouvoir œuvrer, dans le modèle existant, à maintenir et améliorer les acquis, notamment en ce qui concerne l'accueil extrafamilial, non seulement pour le bien-être des enfants, mais aussi de ceux qui s'en occupent. Je me réjouis, en ce sens, de participer à la commission de gestion du DJEPR.

Pour conclure, j'aimerais vous dire que je me réjouis de cette nouvelle année politique avec vous. Une année importante, puisqu'en 2027, toutes les Chaux-de-Fonnières et tous les Chaux-de-Fonniers seront aux premières loges pour profiter pleinement de *Capitale culturelle suisse*, et de l'aura qui entourera notre ville.

Lors des séances du Conseil général, je vous souhaite des débats engagés et constructifs, dans le respect de chacune et chacun, toujours pour le bien commun. Je vous souhaite de soutenir le développement de notre cité, en travaillant ensemble sur les projets importants qui nous attendent. Et je vous souhaite beaucoup de plaisir législatif.

Je vous remercie pour votre attention. La séance est officiellement levée à 21h35. Pour prolonger la soirée dans une ambiance plus décontractée, le POP vous invite à partager un apéritif dînatoire au MUZOO. L'entrée se fait du côté de l'auditorium et l'apéro sera servi au café et sur la terrasse. Je me réjouis de poursuivre les échanges autour d'un verre. A tout de suite au Replat du Dahu.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Séance levée à 21h35.

Le président :
Frédéric Vaucher

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther Wagnières